
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Quarante et unième séance – Mercredi 20 janvier 2016, à 20 h 30

Présidence de M. Carlos Medeiros, président

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Guillaume Barazzone*, vice-président, *M. Rémy Pagani*, conseiller administratif, *M^{mes} Sandrine Burger*, *Maria Casares*, *Laurence Corpataux*, *M. Guy Dossan* et *M^{me} Vera Figurek*.

Assistent à la séance: *M^{me} Esther Alder*, maire, *M^{me} Sandrine Salerno* et *M. Sami Kanaan*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 7 janvier 2016, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 19 janvier, mercredi 20 janvier et lundi 25 janvier 2016 à 17 h et 20 h 30.

Communications du Conseil administratif et du bureau du Conseil municipal
Pétition: salubrité aux abords de l'école des Franchises

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

3. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 6 mai 2013: «Propreté, salubrité et sécurité aux abords de l'école des Franchises!» (P-307 A)¹.

Suite de la discussion

Le président. Nous poursuivons avec M. Bärtschi, qui n'est pas là...

Une voix. François!

M. François Bärtschi (MCG). Excusez-moi, Monsieur le président, je suis un peu brouillé avec le temps... A propos de temps, je voulais féliciter M. Carasso, qui est quand même très brillant. Je ne sais pas si c'est la machine à remonter le temps ou autre chose, car on traite une pétition de 2013 et il nous parle de coupes qui concernent 2016. Il y a un certain brio à mettre les deux choses ensemble, c'est pourquoi je tenais à le féliciter.

Le président. Je transmettrai vos félicitations, Monsieur. La parole est à M^{me} Marie-Pierre Theubet.

M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve). On parle tout de même de la sécurité des enfants qui fréquentent l'école primaire des Franchises, et cela concerne aussi l'Ecole de culture générale Henry-Dunant, qui se trouve en face. Cela représente

¹ Rapport, 4143.

passablement d'habitants de la ville. On a 200 postes d'agents de la police municipale (APM). On a bien compris que ce nombre de postes, que nous avons votés, se basait sur le quota d'un APM pour 1000 habitants. On a bien compris cela. C'est un problème de savoir qu'il y a de l'insécurité dans des lieux proches de l'école. Par conséquent, M. Barazzone, que je salue au passage après notre préopinant, M. Carasso, pourrait peut-être apporter quelques réponses par rapport à cette pétition.

Je ne suis pas forcément convaincue qu'il s'agisse essentiellement de dealers, comme le disent nos collègues du Mouvement citoyens genevois. (*Remarque.*) Oui mais ces déprédations sont-elles le fait de dealers ou simplement de jeunes qui sont dans le coin – ou de moins jeunes aussi?

Cela dit, on attend quand même de ces APM qu'ils assurent une sécurité. Dans ce secteur, les habitants, les enseignants, le conseil d'établissement de l'école doivent absolument être entendus. C'est pourquoi, du point de vue des Verts, cette pétition doit en tout cas être renvoyée au Conseil administratif.

M. Grégoire Carasso (S). J'ai exposé tout à l'heure le but de mon propos, au nom du groupe socialiste. Non, cette pétition n'avait pas la capacité de nous projeter d'ores et déjà en 2016. Mon propos visait seulement à vous rendre attentifs – vous transmettez notamment à M. François Bärtschi, Monsieur le président – au fait que nous avions appelé en janvier 2016, la bouche en cœur, dans le cadre d'une pétition, à ce que les préaux soient nettoyés. Il me paraissait dès lors pertinent, sous l'angle politique, de rappeler que ce sont notamment ces budgets-là qui ont fait l'objet de coupes. Le groupe socialiste, le Parti socialiste et ses alliés les contestent par voie référendaire. Il n'y a finalement aucune raison de polémiquer. C'était simplement un rappel. On ne peut pas demander en permanence que les préaux soient nettoyés et couper simultanément ces mêmes budgets.

Le président. Je vous informe que le bureau a décidé de clore la liste. La parole est à M. Jean-Charles Lathion.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Merci, Monsieur le président, écoutez, j'ai été très étonné en début de séance de la tournure des événements. Cette pétition avait été acceptée à l'unanimité, mais elle devient une sorte d'alibi pour reprendre toutes les questions évoquées dans le cadre de la séance budgétaire. Je veux bien que certains veuillent de nouveau manifester leur position politique, je pense cependant que nous devons répondre avant tout aux citoyens, aux habitants, à ceux qui habitent à côté de cette école des Franchises pour leur dire que le

Conseil municipal a accepté cette pétition à l'unanimité, point barre! Et cessons de faire de grands discours! (*Applaudissements.*)

M. Pascal Spuhler (MCG). M. Lathion a décidément un franc succès avec son petit propos. Effectivement, la commission a accepté à l'unanimité cette pétition, qui demande à ce que les immondices soient ramassées. J'ai apprécié l'attitude des commissaires. Ils ont accueilli cette pétition à bras ouverts, la bouche en cœur comme le dit M. Carasso. Ils ont envie de se manifester. Ils comprennent très bien les habitants qui en ont ras le bol, surtout les parents d'élèves, d'amener leurs enfants à l'école, alors que le chemin est jonché d'immondices. Je comprends très bien ça. Je voudrais juste préciser à M^{me} Theubet que, si j'ai plaisir à voir les commissaires unis sur cette question, j'aurais également aimé vous voir tout aussi unis concernant cet autre fléau qui hante nos écoles, les dealers. Voilà, c'est tout.

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, évidemment qu'il faut renvoyer cette pétition au Conseil administratif! Mais si on ne saisit pas l'occasion de questions de ce genre pour souligner toutes les autres problématiques, sur la sécurité, sur les incivilités – vous aimez les appeler comme ça, ce sont pour moi plus que des incivilités –, je crois qu'on aura raté notre mission.

Il faut justement souligner le fait qu'un effort est à faire et qu'on a besoin du soutien de tous, plutôt que de venir faire des jérémiades sur 2,5% de coupes. Ce ne sont d'ailleurs même pas des coupes, puisqu'il s'agit d'une diminution de l'augmentation. Alors vous me faites bien rigoler! Cela n'empêche rien du tout. En 2015, les services concernés ont pu faire leur travail, et ils n'ont pas moins d'argent en 2016. Arrêtez donc de pleurer sur cette problématique.

Effectivement, il y a dans ce quartier que j'habite, comme dans beaucoup de quartiers, énormément de problèmes, notamment avec les dealers. D'accord, c'est bien, il faut nettoyer les préaux... Mais je crois qu'il faut aller un peu plus loin que le bout de son nez. Il faut prendre le taureau par les cornes et agir. On a une police municipale, on a une police cantonale. (*Remarque.*) Oui mais pas seulement... La grande délinquance, ce n'est pas la police municipale, c'est la police cantonale. Alors action plutôt que jérémiades!

M^{me} Uzma Khamis Vannini (Ve). Pour une fois je suis totalement d'accord avec M. Sormanni. Effectivement, il faut utiliser cette pétition pour souligner quelques éléments qui sont importants. Sur cette partie-là, je suis parfaitement

d'accord. J'aimerais tout de même souligner pourquoi on parle de budget. Moi, quand j'étais petite, je regardais *Ma sorcière bien-aimée*. Ce que j'adorais chez elle, c'est qu'elle faisait comme ça et elle pouvait ranger sa chambre... (*M^{me} Khamis Vannini se touche le nez.*) Eh bien, dans la vraie vie, ce sont des gens qui tiennent les balais; il y a des gens qui travaillent derrière. Alors, quand vous gelez des postes et quand vous coupez le budget, ces gens-là, les petites mains qui font tout ça, ne sont plus là. Moi j'aimerais rester sur un aspect très positif, puisqu'on sera tous d'accord pour une fois pour soutenir cette pétition. Alors soutenons-la!

Mises aux voix, les conclusions de la commission demandant le renvoi de la pétition au Conseil administratif sont acceptées à l'unanimité (64 oui).

4. Rapports de majorité et de minorité de la commission du règlement chargée d'examiner le projet de délibération du 4 juin 2014 de M. Simon Brandt: «Mettons fin au cumul horizontal des mandats» (PRD-86 A/B)¹.

Suite du troisième débat

Le président. Nous revenons au rapport PRD-86 A/B pour formaliser un peu ce vote, car nous sommes allés un peu plus vite que la musique lors de la séance précédente. Je vous avais fait voter l'amendement de la commission, mais il restait à voter encore l'article unique de la délibération. Les règles sont les règles...

Mis aux voix, l'article unique de la délibération amendée est accepté par 55 oui contre 9 non.

La délibération est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les articles 17 et 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 140 du règlement du Conseil municipal du 16 avril 2011;

¹ Troisième débat, 4087.

Pétition: pour une véritable politique sociale à la Gérance immobilière municipale

sur proposition d'un de ses membres,

décide:

Article unique. – L'article 130, «Elections», du règlement du Conseil municipal de la Ville de Genève est modifié comme suit:

«C) Pour toute la durée de leur mandat, les représentant-e-s du Conseil municipal dans les commissions et conseils d'administration susmentionnés doivent avoir leur domicile en Ville de Genève. *Le cumul entre plusieurs commissions et conseils d'administration n'est pas autorisé.*

»E) (*nouvelle*) Les membres du Conseil municipal ne peuvent pas être membres des commissions et conseils d'administration susmentionnés. Si la personne concernée est déjà membre d'une commission ou d'un des conseils d'administration ou de fondation susmentionnés au moment où elle devient membre du Conseil municipal, il lui est accordé un délai de six mois pour démissionner de l'un ou l'autre de ces mandats.»

Le troisième débat ayant eu lieu, la délibération devient définitive.

5. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 21 janvier 2014: «Pour une véritable politique sociale à la Gérance immobilière municipale» (P-316 A)¹.

Rapport de M^{me} Corinne Goehner-da Cruz.

Cette pétition a été renvoyée par le Conseil municipal à la commission des pétitions le 21 janvier 2014. La commission des pétitions l'a étudiée sous la présidence de M^{me} Courvoisier en séances des 3 février, 17 mars et 24 mars 2014 et de M^{me} Brigitte Studer le 9 mars 2015. La rapporteuse remercie les procès-verbalistes, M^{me} Tamara Saggini, M. Clément Capponi et M. François Courvoisier, pour la qualité de leurs notes.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

¹ «Mémoire 171^e année»: Commission, 3736.

Séance du 3 février 2014

Audition des pétitionnaires M^{mes} Cléo Fiala, Florence Bergeron, Rita Crotta Ben Henda, habitantes du 14, rue Royaume, appartenant à la GIM

M^{me} Fiala explique que dès fin 2012 une pluie de congés s'est abattue sur les locataires de la GIM. SURVAP alerté par les locataires a été reçu par M^{me} Salerno le 10 septembre 2013, qui leur a affirmé que les rapports entre la GIM et les locataires allaient s'améliorer. Les «mères Royaume» désirent aller plus loin et que les locataires puissent échanger les grands appartements se libérant pour des familles nombreuses vivant dans des petits. Il y a déjà eu plusieurs pétitions depuis l'an 2000; des grands appartements qui auraient pu être attribués aux familles ont passé en loyer libre. Par leur pétition, elles demandent que les 248 logements redeviennent en loyers subventionnés. M^{me} Bergeron ajoute qu'elles ont constaté que les loyers libres bloquent les échanges, qu'il n'y a aucune mesure de facilitation. Elles aimeraient travailler avec la GIM pour pallier le problème actuel de suroccupation.

Un commissaire demande si cela présuppose que tous les locataires répondent aux critères des loyers subventionnés; il demande s'il faut supprimer tous les loyers libres ou maintenir une fourchette symbolique. M^{me} Bergeron dit que les fourchettes permettent pas mal de mixité. Elles ne veulent pas supprimer les loyers libres mais faire revenir les 248 logements en loyers subventionnés et plus accessibles aux petites classes. M^{me} Fiala remet en question la mixité sociale, vu que les loyers libres sont aux derniers étages, grands et lumineux et les loyers subventionnés où les locataires s'entassent en bas des immeubles.

Une commissaire connaissant bien ces immeubles ne voit pas ce que le Conseil municipal en tant que délibératif peut faire, à part demander au Conseil administratif de changer les attributions pour faciliter les échanges. M^{me} Fiala précise que leur demande à l'époque était que les changements de loyers subventionnés en loyers libres devaient passer par le Conseil administratif, mais elles s'aperçoivent aujourd'hui que cela ne suffit pas.

Une commissaire déclare que les 10% de loyers libres de la GIM permettent de faire moins de pertes. M^{me} Bergeron souligne que c'est 5% des appartements de la GIM pour ceux qui ont plus de revenus. Il y a deux règlements, soit un pour loyers libres et un pour les subventionnés.

Un commissaire souligne que le Conseil municipal n'a jamais pris position à ce sujet. Il est impossible de subventionner pour tout le monde, il faut que certains payent pour d'autres. M^{me} Fiala souligne que le 27 septembre 2001 le Conseil administratif a voté la liste.

Un commissaire souligne qu'un long débat a été tenu par le Conseil municipal. M^{me} Bergeron note que sur la liste des loyers libres il y a environ 15 appartements de huit à neuf pièces, les autres sont des quatre à cinq pièces.

Pétition: pour une véritable politique sociale à la Gérance immobilière municipale

Un commissaire s'inquiète du sort des personnes passant en loyer libre qui ne pourraient payer leurs loyers. Une commissaire demande aux pétitionnaires où elles aimeraient avoir plus de transparence. M^{me} Fiala dit que c'est sur les échanges possibles entre appartements.

Un commissaire demande si les revenus sont communiqués tous les ans et si le nombre d'enfants est pris en compte. Oui.

Une commissaire demande combien il y a de pétitionnaires. Réponse: 462 signatures.

Séance du 17 mars 2014

Audition de M^{me} Sandrine Salerno, maire de la Ville de Genève chargée du département des finances et du logement, accompagnée de M^{me} Sylvie Bietenhader, cheffe de la Gérance immobilière municipale

M^{me} Bietenhader explique qu'elle voit une réponse en deux temps: il y a une véritable politique d'échanges d'appartements, mais qui doit s'inscrire dans le cadre des dispositions réglementaires sur les conditions de location des logements à caractère social. Il ne suffit pas de trouver que l'appartement du voisin correspond mieux et inversement pour que cela puisse se faire. Le règlement fixe un certain nombre d'exigences en termes de calcul de loyer via le revenu, la fortune et l'occupation des logements, ce qui ne se fait pas obligatoirement avec son voisin. Ces éléments amènent à une réponse positive ou négative sur une demande d'échange. Outre les échanges, d'autres personnes doivent être relogées dans le cas de rénovations, d'autres sont sans logement; il n'y a pas de manière systématique un recours aux échanges de logements, puisqu'il faut répartir les demandes. Le nombre d'attributions est extrêmement faible vu le peu de résiliations, l'échange est pratiqué chaque fois que cela est possible en tenant compte d'autres besoins très importants. M^{me} Salerno ajoute qu'en moyenne, sur les 250 qui sont attribués par année, 20% sont des échanges.

Sur la deuxième invite qui est de créer une bourse d'échanges, la GIM a un projet. Des contacts ont été pris avec la Ville de Grenoble qui a fait une opération similaire qui n'a pas fonctionné à cause du système informatique. M^{me} Salerno transmet qu'il y a une liste établie en 2000 qui recense 247 logements à loyers libres. Certains d'entre eux peuvent difficilement être mis dans le parc des logements subventionnés, notamment ceux de la promenade du Pin. Au niveau du Conseil administratif, l'étude est faite pour réintroduire la mixité sociale dans certains immeubles de la GIM. Aujourd'hui, 95% est affecté à du logement social. Sur la demande des 247 logements, ce ne sera pas possible à cause de certains frais.

M^{me} Bietenhader ajoute que le règlement prévoit que 90% doit être affecté à du logement social. On pourrait avoir quasiment 500 logements à loyer libre,

Pétition: pour une véritable politique sociale à la Gérance immobilière municipale

puisqu'on a un total de 5300 logements dont seulement 250 sont en loyer libre. Le revenu locatif du pack des logements à loyer libre tourne autour de 6 millions pour 250 logements. L'objectif du ce parc qui n'est pas loué au prix du marché est de pouvoir assurer des rentrées par rapport à l'effort important fourni par la Ville en matière de logement social.

M^{me} Salerno ajoute que, quand les locataires qui sont dans des logements sociaux n'ont plus les critères qui correspondent, il est utile d'avoir la soupape des logements à loyers libres pour les reloger et qu'il est important de garder cette possibilité.

Un commissaire demande s'ils tiennent compte des revenus des mineurs: réponse affirmative.

Une commissaire demande si la GIM a répondu par écrit aux trois pétitionnaires. M^{me} Salerno répond qu'elles n'ont pas essayé de prendre contact avec elle. La plupart du temps, elle confirme la position du service qui est l'application du règlement, identique pour tout le monde. On ne peut considérer la situation particulière de chacun, cela ne fonctionne pas comme ça dans une association publique. L'article du journal *Le Courrier* était assez poussé, il va être transmis comme annexe au rapport.

Un commissaire demande si les immeubles seraient plus faciles à gérer si on introduisait cette mixité. Les loyers seront-ils loués à des loyers du marché ou à des loyers en dessous? Est-ce que ces logements seront compensés ailleurs dans des constructions ou le nombre global va-t-il baisser? M^{me} Salerno répond que la liste ne va pas changer. Il y a une volonté dans la discussion politique d'introduire plus de mixité sociale dans plusieurs ensembles du parc. Le problème est souvent la cohabitation comme c'est le cas aux Minoteries, au Seujet ou à la Cité-Jonction. M^{me} Salerno ne peut répondre sur le pourcentage à mettre pour que cela change. La réalité c'est que dans le pouvoir économique des actuels nouveaux locataires, le revenu moyen est de 50 000 francs par année, ce qui n'est pas le cas de la classe moyenne; il faut trouver l'équilibre avec la classe moyenne supérieure. C'est pour l'instant en discussion.

Une commissaire demande si c'est un système à points. M^{me} Bietenhandler répond qu'il n'y a pas de méthode à points automatique comme celle que produit l'Office du logement. A terme, l'intention est de venir à l'Office du logement pour la gestion des demandeurs de logement, pour que ce soit centralisé. A la GIM on a les mêmes critères que l'Office du logement, sans les traduire en termes de points. La commissaire transmet que le système à points favorise les requérants d'asile par rapport aux résidents genevois. M^{me} Salerno pense qu'il faudrait auditionner l'Office du logement car elle ne pense pas que cela se passe de cette façon. M^{me} Bietenhandler dit que la méthode des points vise à faire sortir les dossiers; elle propose d'auditionner M^{me} Dulon, directrice de l'Office cantonal du logement.

Pétition: pour une véritable politique sociale à la Gérance immobilière municipale

Un commissaire demande si un appartement à loyer libre se trouve forcément dans un immeuble correspondant. M^{me} Salerno lui répond que non, pas forcément, sauf dans certains immeubles comme celui de la promenade du Pin.

Un commissaire reprend les termes de la pétition qui demande une bourse d'échange facilement accessible, ce qui est difficilement praticable d'un point de vue logistique semble-t-il et plus accessible par contacts directs. M^{me} Salerno répond qu'il va falloir se doter d'outils informatiques nécessaires à la réalisation de ce projet. En attendant la seule possibilité de fonctionner est le contact direct avec la régie.

Un commissaire en déduit que ce système va permettre de fluidifier l'attribution de logements et améliorer le nombre de locataires satisfaits. Il demande si la première étape ne serait pas la création d'un guichet unique. M^{me} Salerno explique que ce qui va être bien c'est l'entrée dans la base des demandeurs commune de l'Etat. Il y a 3800 demandeurs de logements, et l'Etat les a aussi. Le jour où on aura une entrée commune (Etat, GIM, Hospice général), on estime que 80% de ces demandeurs sont en commun. Cela n'améliorera pas la demande d'échanger les appartements avec les voisins des locataires de la GIM. Mais peut-être que cela amènera subjectivement le sentiment que cela va mieux grâce à cet outil informatique qui permettra plus de transparence. On pourra même peut-être augmenter le nombre d'échanges d'appartements. Elle rappelle que nous pouvons renvoyer cette pétition au Conseil administratif ou la refuser. Séquentiellement il y aura une base de données unique, mais pas un seul guichet. Plusieurs chemins des trois services pour une arrivée unique. On a affaire à des dossiers d'une grande précarité, après les arbitrages se font au gré des urgences. Le problème est que les besoins sont légitimes mais tous ne sont pas évalués avec le même degré d'urgence. En priorité les gens qui vivent à l'hôtel ou chez un tiers. Il y a aussi plein de refus à nos propositions pour diverses raisons.

Le commissaire demande si une modification du règlement de la GIM est prévue en reflétant cette évolution. M^{me} Salerno rappelle que les dispositions transitoires qui se basaient sur le RDU en feront partie. La GIM se base sur ces règlements et cela vaut la peine à un moment donné de s'arrêter et voir s'il y a des choses à changer.

Séance du 24 mars 2014

Audition de M. Christophe Girod, directeur de l'Hospice général, accompagné de M. Lionel Croenne, responsable de l'unité logement à l'action sociale

M. Girod expose ce qui se fait à l'Hospice général (HG) tout en y liant les questions qui ont été posées à la GIM. Le cadre légal est différent: l'article 170 de l'ancienne Constitution genevoise demande à l'HG de conserver ses biens,

lesquels demeurent séparés de ceux du Canton et doivent servir à l'exécution des tâches. Il existe un contrat de prestations signé entre l'HG et le Canton qui couvre la période de 2014 à 2017 demandant à l'HG de développer ses revenus propres, notamment par les produits de son parc immobilier servant aux coûts de fonctionnement de l'HG, à ne pas confondre avec les prestations sociales qui sont payées par le Canton à 100%. Le Conseil d'Etat tient compte des revenus du parc immobilier en donnant cette subvention de fonctionnement. La politique de fixation des loyers est donnée par son conseil d'administration. Le but est d'optimiser les revenus dans les appartements de standing et de fixer des loyers usuels des appartements populaires, tout en respectant la Constitution et le contrat de prestations. L'HG a hérité de toutes ces donations et legs, parfois depuis des siècles, ce qui rend extrêmement difficile de procéder à une valorisation actuelle de ces biens. Le loyer cible est donc défini en cas par cas. La location a été déléguée à des régies de la place. L'attribution des appartements restent le fait de l'HG. Le conseil d'administration a édicté certaines règles pour éviter le favoritisme. Les régies soumettent trois dossiers et l'HG effectue le choix en tenant compte du taux d'effort, du taux d'occupation et d'autres critères. L'HG n'a pas d'appartements de rechange qui pourraient correspondre à la demande d'une bourse d'échanges demandée dans la pétition. On nous demande si nous logeons nos usagers, ce qui n'est pas le cas, excepté certains cas. Exemple: soit un appartement est directement attribué à des usagers, soit les usagers passent par un nouveau système d'appartement relais mis en place. Cette deuxième possibilité d'adresse aux familles sans logement, en attente à l'hôtel, avec pour but de trouver un appartement avec un bail à leur nom, dans une période de douze mois.

Un commissaire demande quels accords sont passés avec les fondations cantonales et municipales pour ces personnes à loger. M. Croenne est responsable de l'unité logement qui a pour objectif d'accompagner les bénéficiaires de l'HG cherchant un logement. On commence à développer le système d'appartements relais, et il y a de bonnes relations avec les fondations de bien public. L'objectif 2015 est d'aller vers les communes afin de les intégrer dans le projet d'appartements temporaires. Cette unité est toute jeune, mais on commence en interne avec le service immobilier et dans un second temps on se dirigera vers d'autres fondations.

Une commissaire demande combien il y a d'appartements de standing et populaires. Est-ce que le nombre de personnes logées à l'hôtel a baissé? Est-ce qu'il y a d'autres moyens de logement d'urgence que les hôtels? M. Girod répond qu'il y a environ 55% d'appartement populaires, pour 45% d'appartement standing. M. Croenne dit qu'il y a une stagnation de l'utilisation de l'outil hôtel depuis trois ans, après une belle augmentation. Il y a aussi des associations qui proposent des appartements temporaires, et des foyers qui s'appliquent à certaines catégories de la population et qui sont complets, ou encore l'unité de logement temporaire. Mais tout est plein, et il faut trouver d'autres moyens afin d'éviter l'hôtellerie.

Pétition: pour une véritable politique sociale à la Gérance immobilière municipale

Un commissaire a eu des plaintes concernant les méthodes à points. Ceux qui vivent depuis longtemps à Genève et qui paient des impôts voient les appartements neufs distribués aux requérants d'asile, parce que, selon la méthode à points, le fait de résider dans un foyer ou à l'hôtel leur donne priorité. M. Girod répond que le système à points concerne l'Office du logement et pas l'HG. M. Croenne explique qu'ils sous-louent aux requérants d'asile certains logements pour faire de l'individuel, pour que cela rentre dans l'intégration. Il y a également les foyers, qui touchent au collectif.

La commissaire demande qui sont les bailleurs des appartements loués par l'HG. M. Croenne répond qu'il y a des régies privées et aussi des propriétaires qui louent à l'HG.

Un commissaire demande quelles sont les limites à assumer par rapport à la prise en charge des loyers. Pour ce qui est des requérants d'asile, la politique est de les mettre au taux d'occupation légèrement supérieur à ce qui est admis dans le Canton, à des loyers toujours «populaires». Le fait est qu'ils sont mis à des taux d'efforts supérieurs à la moyenne, dans du populaire. M. Croenne poursuit que pour les usagers de l'aide sociale, il y a des barèmes en fonction du nombre de personnes. Si on est dans une recherche de logement, on va chercher en fonction de ce chiffre, afin d'assurer une prise en charge totale du loyer pour les personnes n'ayant pas de revenus personnels. Ces barèmes se trouvent sur internet.

La présidente demande si l'HG sous-loue à la GIM. M. Croenne répond que non, ni pour les requérants d'asile, ni pour les usagers de l'aide sociale. Le règlement de la GIM l'interdit. M^{me} la présidente parle de l'article paru dans le *Courrier* en 2013, par rapport à cette pétition, et de la plateforme informatique qui répertorierait les différents logements disponibles entre la GIM, le Canton et les différentes fondations. M. Girod n'est pas au courant mais il n'est pas contre l'idée de s'y associer pour l'HG.

Séance du 9 mars 2015

Audition de M^{me} Marie-Christine Dulon, directrice de l'Office cantonal du logement et de la planification foncière (OCLPF), DALE

M^{me} Dulon indique être en charge de la direction administrative de l'OCLPF, et supervise notamment le Service des locataires. Elle précise ne pouvoir se prononcer que sur les pratiques d'échanges d'appartements de son office, et non de celles de la GIM. Depuis 1998, l'OCLPF a un objectif permettant à des locataires en sous-occupation d'échanger leur appartement avec leurs voisins, qui, par hypothèse, sont en suroccupation, afin d'obtenir après échange une situation adéquate. Elle précise que cette pratique ne s'applique que si le taux d'occupation des deux logements concernés est respecté après l'échange. Des dérogations

Pétition: pour une véritable politique sociale à la Gérance immobilière municipale

en termes de revenu peuvent être accordées. M^{me} Dulon explique qu'il n'a pas été possible de mettre en place une bourse d'échange pour deux raisons. Premièrement, l'Etat n'est propriétaire d'aucun logement dans le canton, et il n'est pas possible, légalement, de contraindre des bailleurs différents de procéder à des échanges et d'accepter des locataires qu'ils n'ont pas choisis. Deuxièmement, l'OCLPF permet aux locataires de faire des demandes de logement en expliquant les motifs de leur requête. Ces demandes sont ensuite priorisées en fonction des degrés d'urgence sociale, mesuré par des critères objectifs. C'est la raison pour laquelle la mise en œuvre de bourse d'échange s'avère difficile.

Un commissaire souhaite savoir quelles solutions l'OCLPF propose aux locataires devant être relogés parce que leur immeuble est visé par une démolition-reconstruction. M^{me} Dulon indique que la délivrance d'une autorisation de construire est conditionnée au relogement des locataires. Ainsi, le propriétaire a l'obligation de reloger ses locataires présents dans l'immeuble pour une autorisation de construire. Les locataires qui se trouvent dans une telle situation reçoivent un certain nombre de points de priorité. Ces points peuvent, par hypothèse, s'ajouter à d'autres points attribués pour d'autres motifs selon les situations des locataires, ce qui peut leur permettre d'arriver en tête de liste.

Un commissaire demande si l'OCLPF adapte les loyers lorsque les locataires voient leurs revenus augmenter. M^{me} Dulon répond que les loyers sont fixés et ne changent pas. Le locataire d'un immeuble HBM et HLM ayant un revenu qui a augmenté et dépassé les normes fixées par la LGL, il sera astreint au paiement d'une surtaxe afin de ramener son taux d'effort au taux prévu par la loi. Le loyer est fixé au départ et le locataire reçoit, en fonction de sa situation financière, une subvention personnalisée. Si son revenu augmente, sa subvention est diminuée en proportion.

Une commissaire indique qu'elle entend de nombreux résidents genevois inscrits à l'OCLPF se plaindre que les logements neufs sont attribués aux réfugiés, parce que la méthode à points leur donne priorité vu qu'ils sont logés à l'hôtel ou dans des foyers. M^{me} Dulon répond que les réfugiés n'ont pas de priorité. Le statut de réfugié ne permet généralement pas d'obtenir un logement; ce sont des personnes qui quittent ce statut en obtenant un permis B ou C et qui doivent quitter les structures de l'Hospice général qui peuvent en obtenir un. Elle explique que, par exemple, un certain nombre de critères permettent d'attribuer de points de priorité, comme d'avoir des revenus de l'aide sociale et ne pas avoir de logement ou être logé à l'hôtel. Ce sont souvent des Suisses de retour de l'étranger. Parfois, des demandes relativement récentes passent en priorité, selon le degré d'urgence sociale.

Une commissaire demande si à l'avenir il serait possible de centraliser les demandes de logement enregistrées auprès de la GIM, de l'OCLPF et de l'Hos-

Pétition: pour une véritable politique sociale à la Gérance immobilière municipale

pice général. M^{me} Dulon répond qu'actuellement les fondations immobilières de droit public et l'OCLPF ont déjà mis en place un système de demandes communes. Actuellement un système permettant d'inclure la GIM est en élaboration, avec pour objectif de le mettre en œuvre d'ici fin 2015. La décision a été prise politiquement, et maintenant c'est à un niveau opérationnel et technique que le travail doit s'effectuer.

Un commissaire demande pourquoi il n'est pas possible de mettre en place un système d'échange permettant à la personne âgée de prendre un appartement plus petit sans payer davantage afin de permettre à une famille d'occuper le grand appartement. M^{me} Dulon répond que cette problématique ne concerne pas l'OCLPF dont les loyers subventionnés sont fixés au départ par nombre de pièces.

Un commissaire demande combien d'échanges annuels ont lieu au sein de l'OCLPF. Il y a entre 20 et 30 échanges d'appartements sur un parc de 19 000 logements et il y a 8 000 demandes en cours auprès de l'OCLPF et des fondations de droit public. Il y a approximativement 60% à 70% des demandeurs inscrits à la GIM qui le sont également chez eux et des fondations. Le système de demandes communes permettra de ne pas doubler les demandes.

La présidente souhaite connaître le taux de rotation annuel au sein de l'OCLPF. M^{me} Dulon ne le connaît pas mais le fera parvenir à la commission dans la semaine, ainsi que le document relatif à la pratique administrative en cas d'échange d'appartement, et les règles de priorisation dans les demandes.

Prises de position et vote

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois propose que les pétitionnaires créent une page Facebook permettant de favoriser les échanges de logements et elle se dit en faveur du classement de la pétition.

Un commissaire du Parti démocrate-chrétien partage cette position et souligne que le Conseil administratif ne va pas ajouter des logements subventionnés car le quota actuel des logements à loyer libre permet de financer les logements subventionnés, ce qui est sain.

Un commissaire socialiste trouve intéressant de soutenir la logique de la bourse d'échange et cela lorsque le guichet unique pour le logement social sera créé. Il indique que le groupe socialiste est favorable au renvoi de la pétition au Conseil administratif.

Un commissaire d'Ensemble à gauche votera le renvoi au Conseil administratif en mentionnant que les familles doivent changer de logement quand elles s'agrandissent ou quand les enfants quittent le logement. Il est utile de soutenir une politique d'échange.

Pétition: pour une véritable politique sociale à la Gérance immobilière municipale

L'Union démocratique du centre votera pour le classement.

Le groupe des Verts soutient également le renvoi au Conseil administratif.

Vote

Le renvoi de la pétition au Conseil administratif est refusé par 7 non (3 LR, 2 UDC, 1 DC, 1 MCG) contre 7 oui (3 S, 1 Ve, 2 EàG, 1 MCG).

Annexes:

- pétition P-316
- article du *Courrier* du 11 décembre 2013
- règles de priorisation des demandes de logement de l'OCLPF

P-316

Pétition à l'intention du Conseil Municipal de la Ville de Genève**Pour une véritable politique sociale de la Gérance
immobilière municipale (GIM)**

- Considérant le manque de logements à Genève et particulièrement la pénurie d'appartements adaptés aux familles,
- considérant la difficulté pour changer de lieu de vie lors des modifications des situations personnelles (naissance, divorce, famille recomposée, départ des enfants, décès, changement de revenu, etc.),
- considérant l'importance de la vie de quartier et l'importance du maintien des liens sociaux,

nous demandons à la GIM :

- De pratiquer une véritable politique d'échange d'appartements. C'est-à-dire la création, par la GIM, d'une bourse d'échange facilement accessible (formulaire d'inscription, rubrique pour les échanges sur le site web de la GIM, appui auprès d'autres régies).
- De mettre dans la liste des appartements à loyer subventionné les 247 logements qui sont actuellement en loyer libre, ceci afin d'agrandir le parc immobilier des loyers subventionnés.

Nom	Prénom	Adresse	Signature
-----	--------	---------	-----------

Pétition à renvoyer d'ici au 16 décembre 2013, à Cléo Fiala, 14, rue Royaume, 1201 Genève

Cette pétition est ouverte à toutes les personnes intéressées (locataires ou non de la GIM, suisses ou étrangers....).

Si vous avez des questions ou si vous souhaitez vous exprimer sur ce sujet, vous pouvez nous envoyer des messages à l'adresse mail suivante : royaume14@gmail.com



Le Courrier, Genève

11.12.2013

Auflage/ Seite

Ausgaben

7791 / 5

300 / J.

Seite 1 / 1

6381

11456968

VILLE DE GENÈVE

Pétition pour une «vraie politique sociale» de la Gérance immobilière

PAULINE CANCELA

La Gérance immobilière municipale (GIM) n'a qu'à bien se tenir. Un collectif de locataires pâquisards a décidé de montrer les crocs et fait circuler une pétition depuis deux semaines pour une «véritable politique sociale». Il souhaite que la régie de la Ville de Genève encourage les échanges d'appartements et limite la conversion des logements sociaux en logements à loyers libres. Le texte a déjà récolté 200 signatures.

La problématique des échanges est devenue saillante depuis que la GIM a envoyé une série de résiliations pour sous-occupation (*Le Courrier* du 22 mai). Plusieurs locataires du 14, rue Royaume ont proposé des roades, mais sans succès pour le moment. «On n'a pas l'impression que la GIM encourage cette solution alors qu'il y a une crise du logement et que les petits appartements sont presque toujours suroccupés», témoigne une des pétitionnaires.

Seuls dans un cinq pièces en attique, notre interlocutrice et son mari souhaitent intervenir avec un 3,5 pièces actuellement occupé par une famille avec deux enfants. La GIM a refusé car l'attique en question devra passer en loyer libre. Il y aurait d'autres cas similaires.

«C'est la conséquence d'une décision de 2000 qui a passé 248 logements sociaux en loyer libres», explique une autre pétitionnaire. La liste comprend des appartements sociaux censés changer de statut au départ des locataires. Il en reste 80 dans ce cas, dont neuf aux Pâquis, d'après la Ville de

Genève. La pétition lui demande de revoir cette décision.

«Même si je le pouvais, changer la liste n'est pas la solution au véritable problème qui est le manque de logements adaptés», répond la maire, Sandrine Salerno. Ce n'est pas la gestion de quelques cas qui résoudront les injonctions contradictoires auxquelles nous devons répondre dans un contexte de pénurie.» Et de souligner que les logements libres constituent seulement 5% de 5000 logements environ, dont trente villas et 114 cinq pièces ou plus, plutôt haut de gamme.

Hors problématique des loyers libres, faire une rocade relèverait également de l'exploit selon les pétitionnaires, qui souhaitent également que la GIM crée une bourse d'échange sur internet. «On a dû se bagarrer pendant plusieurs mois pour un échange entre deux personnes du même immeuble pour des raisons de mobilité», s'énervent des locataires.

M^{me} Salerno ne conteste pas complètement ce constat tout en rappelant que 20% des attributions annuelles de la GIM sont tout de même le fait d'échanges. «J'ai voulu créer une plateforme d'échange, mais notre outil informatique ne le permet pas. Pour en faire une qui soit vraiment utile, nous attendons désormais la création pour 2015 d'une base de demandeurs commune à la Ville, à l'Etat et aux fondations de droit public.» En attendant, la pétition sera entre les mains du Conseil municipal d'ici la fin de l'année.

Règles de priorisation des demandes de logement

• Préambule

La présente pratique administrative définit les règles de priorisation des demandes de logement enregistrées sur le fichier informatique commun de l'Office du logement (OLO) et des Fondations Immobilières de Droit Public (FIDP). Elle résulte d'un accord entre ces deux entités et a fait l'objet d'une double validation.

• Objectif

Tenir compte de l'urgence sociale de chaque demande de logement enregistrée sur le fichier commun de l'OLO et des FIDP et assurer égalité de traitement et lisibilité lors de la sélection des dossiers de candidats-locataires pour l'attribution d'un appartement par ces deux entités. Les FIDP se réservent la possibilité d'attribuer des logements à des candidats qui n'ont pas le maximum de points de priorité.

• Ce que font l'OLO et les FIDP dans la pratique

- Le fichier informatique commun des demandeurs de logement (ADELC) tient compte de chaque dossier sur la base des points d'urgence qui définissent un indice de priorité.
- Les points de priorité sont déterminés selon la grille figurant en annexe qui comprend différentes catégories.
- Cet indice est utilisé aux fins de sélection automatique des dossiers (préparation des dossiers pour attribution de logement).
- Pour l'OLO, cet indice est également utilisé pour déterminer l'attribution effective d'un logement parmi différents dossiers ayant répondu positivement à une proposition de relogement.

• Définitions – précisions

- Les points de priorité ne peuvent être cumulés au sein de la même catégorie. Seule la rubrique donnant le maximum de points est retenue.
- Pour le calcul du taux d'occupation dans le logement actuel, il est également tenu compte des personnes à venir dans le groupe familial dans un délai de 6 mois (grossesse, regroupement familial, prise en charge d'un parent) sur présentation d'un justificatif.
- Pour le calcul du taux d'occupation dans le logement actuel, le nombre d'occupants du logement est majoré d'une personne pour les familles monoparentales (pour tenir compte d'une occupation normale = 1 chambre pour chaque enfant + 1 chambre pour le/les parent/s).
- Lorsqu'une proposition de logement est refusée avec motif valable, le nombre de points de priorité n'en est pas influencé.
- Est notamment considéré comme motif valable : le fait de refuser un appartement dont le montant du loyer effectif est supérieur à 28 % du revenu brut.

- Lorsqu'un demandeur refuse une proposition sans motif valable, le nombre de points de priorité lié à l'ancienneté de la demande est mis à 0.
- Sont considérés comme des motifs non valables : un choix de confort personnel sans motif médical (pièces trop petites pour du mobilier pré-existant, nuisances sonores du quartier, sentiment d'insécurité, etc.) ; un refus lié à l'emplacement géographique dans le canton (si la proposition correspond aux quartiers de la demande) ; l'indication « trop cher » (si la charge locative effective est inférieure à 28 % du revenu brut) ou « trop petit » (si la proposition correspond au nombre de pièces demandé lors de la demande).
- Lorsqu'un demandeur de logement refuse pour la 3^{ème} fois sans motif valable une proposition, sa demande de logement est annulée. Le demandeur en est informé, charge à lui de re-déposer, s'il le souhaite, une nouvelle demande complète, mais au plus tôt six mois après l'annulation de sa précédente requête.
- En cas de relogement, le dossier sera annulé.

- **Annexe au présent document**

Grille des points de priorité (PA_L_039_04_annexe.doc)

REGLES DE PRIORISATION DES DEMANDES DE LOGEMENT (pour tenir compte de l'urgence sociale de chaque demande)

ANCIENNETE DE LA DEMANDE

Ancienneté de la demande de logement	Par tranche de 6 mois	1
Refus de proposition faite par l'OLO ou le SFIDP	Si le refus n'est pas justifié en regard de la demande déposée, mise à 0 des points d'ancienneté	0

LOGEMENT NON ATTRIBUE

Proposition de logement acceptée par le candidat mais restée sans suite par l'OLO ou le SFIDP	1
---	---

NATURE DES REVENUS

Aide sociale	La majorité du revenu du groupe considéré provient du chômage, HG, RMCAS, SPC, AVS, AI ou d'autres formes d'aides sociales.	2
--------------	---	---

ABSENCE DE LOGEMENT

Sans logement	10
Actuellement en prison / à l'hôpital et sans logement à la sortie	5

STATUT DU LOCATAIRE PAR RAPPORT A SON LOGEMENT ACTUEL

Non titulaire d'un bail	• Bail résilié par le bailleur en l'absence de faute du locataire	2
	• Vit chez des tiers, en compagnie de ceux-ci (y compris lorsqu'il s'agit d'un enfant majeur chez ses parents)	3
Sous-location		1
Foyer, hôtel, pension		3
Couples, partenaires enregistrés ou concubins en instance de séparation (si cohabitent encore)	• Sans enfants mineurs dans le futur logement (domicile légal)	3
	• Avec enfants mineurs dans le futur logement (domicile légal)	5

PROCEDURE D'EVACUATION EN COURS

Evacuation diligentée suite à une résiliation de bail notifiée en l'absence de faute du locataire	3
---	---

TAUX D'OCCUPATION DANS LE LOGEMENT ACTUEL

Sur-occupation	• Nombre de pièces identique au nombre d'occupants	3
	• Dès 0,5 pièces de moins que le nombre d'occupants	4
	• Dès 1,5 pièces de moins que le nombre d'occupants	5
Sous-occupation	• 2,5 ou 3 pièces de plus que le nombre d'occupants	3
	• Dès 3,5 pièces de plus que le nombre d'occupants	5

TAUX D'EFFORT DANS LE LOGEMENT ACTUEL

Taux d'effort (loyer net + surtaxe / revenu brut)	• De 30 à 40%	2
	• Plus de 40%	4
	• Locaux payés par l'Hospice général au-delà des barèmes usuels (par exemple hôtel)	4

ETAT DU LOGEMENT ACTUEL

Manque de confort	Sans chauffage central, sanitaires ou cuisine	2
Vétusté	Insalubrité avérée	3
Démolition / transformation	Travaux nécessitant l'évacuation des locataires en place	3

ACCESSIBILITE ET LOCALISATION DU LOGEMENT ACTUEL

Eloignement du logement actuel par rapport à un lieu impératif		2
Accessibilité	• Difficulté de l'un des membres du groupe considéré à rejoindre le logement actuel (y.c. si logement en étage sans ascenseur et enfant de moins de 2 ans)	3
	• Impossibilité de l'un des membres du groupe considéré de rejoindre seul le logement actuel	5

MENACES – DANGER LIE(ES) A LA LOCALISATION DU LOGEMENT ACTUEL

Menaces à l'intégrité corporelle (en lien avec la localisation du logement actuel, p. ex. voisin, conjoint)	• Alléguées	3
	• Attestées	6
Raison médicale	Liée au logement actuel et attestée par certificat médical	3

Dérogation en cas d'échange d'appartements

- **Base légale**

LGL, art. 31A, al. 3

Le Conseil d'Etat est autorisé à édicter des mesures exceptionnelles permettant de déroger en faveur du locataire au barème d'entrée (...)

- **Objectif**

Favoriser, dans la limite de l'intérêt général, les échanges d'appartements subventionnés.

- **Ce que fait l'OLO dans la pratique**

Lorsqu'un bailleur propose à l'OLO, dans le cadre d'un échange d'appartements entre deux locataires, des dossiers de candidats ne respectant pas les normes de revenus, l'OLO peut accorder une **dérogation au barème d'entrée**, pour autant que les **conditions cumulatives** suivantes soient respectées:

- les taux d'occupation des logements concernés sont respectés après l'échange;
- le groupe de personnes prenant un logement plus grand doit respecter le barème d'entrée (100 %);
- les revenus du groupe de personnes prenant un logement plus petit peuvent excéder le barème d'entrée, tout en devant être inférieurs au barème de sortie (175 %);
- la perception d'une surtaxe reste réservée.

Il convient de relever que le fait que l'un ou l'autre des objets visés relève du contingent d'attribution de l'Etat ne constitue pas un obstacle à la demande d'échange d'appartements.

- **Annexe au présent document**

néant

Pétition: pour une véritable politique sociale à la Gérance immobilière municipale

Le président. La rapporteuse, M^{me} Corinne Goehner-da Cruz, n'est plus là... Je donne la parole à la présidente de la commission, M^{me} Sophie Courvoisier ou M^{me} Brigitte Studer. Quelqu'un veut-il prendre la parole?

Je peux savoir pourquoi il y a des gens qui font des photos sans autorisation du bureau au milieu de la salle? (*Rires.*) Monsieur Alain de Kalbermatten, nous parlerons de votre cas au bureau... Brigitte Studer, vous avez la parole.

M^{me} Brigitte Studer, présidente de la commission des pétitions (EàG). Chers collègues, j'interviens dans un premier temps en tant que présidente, puisque j'occupais cette fonction lors de la dernière audition mais aussi lors de la dernière séance de commission sur cet objet. La rapporteuse n'étant plus au Conseil municipal, je me permettrai de situer le travail effectué par la commission, qui avait fait le choix d'élargir sa réflexion à partir de cette pétition.

La pétition «Pour une véritable politique sociale de la Gérance immobilière municipale», signée par 462 personnes, demandait deux choses: faciliter l'échange d'appartements et augmenter le nombre d'appartements à loyer subventionné. La pétition constate en effet le manque d'appartements, plus particulièrement ceux qui sont à loyer abordable pour les familles. Elle constate également que les événements de la vie, naissance, divorce, départ des jeunes et ainsi de suite, amènent naturellement à des changements de situations. (*Brouhaha.*) C'est difficile de parler, Monsieur le président...

Le président. C'est même très pénible, Madame, je vous comprends. Continuez...

M^{me} Brigitte Studer. Il faut donc prendre en compte l'insertion d'une famille dans son quartier. Les pétitionnaires ont situé le contexte. Ils ont évoqué une série de résiliations de baux pour des personnes intégrées depuis longtemps dans leur quartier ainsi que des demandes d'échange d'appartements qui n'avaient pas abouti.

La commission a souhaité auditionner la Gérance immobilière municipale (GIM), ainsi que l'Hospice général et l'Office cantonal du logement et de la planification foncière (OCLPF). Elle a abordé la question de l'échange d'appartements et s'est également intéressée aux critères d'attribution, point qui ne figurait pas directement dans la pétition mais qui intervient indirectement dans la proposition d'échange.

Toutes les personnes auditionnées s'accordent sur le constat de pénurie comme sur le projet commun consistant à créer une porte d'entrée unique pour le

Pétition: pour une véritable politique sociale à la Gérance immobilière municipale

logement social, dans le cadre d'une collaboration entre les différentes entités. La commission a été informée des différentes manières qu'avait chaque organisme d'attribuer les logements. Sur les 5300 logements de la GIM, seuls 300 sont attribués par année, alors qu'il y a 3800 demandeurs. M^{me} Bietenhader a expliqué que la GIM favorise les échanges dans le cadre des dispositions réglementaires sur les conditions de logement à caractère social. Selon l'audition, 20% des changements d'appartement se feraient sur la base d'un échange.

L'Hospice général, pour sa part, assure deux fonctions différentes. D'une part, il a le mandat d'optimiser le rendement de son patrimoine. Il en loue ainsi 45% en appartements de standing et 55% en appartements populaires. Dans le cadre de l'aide sociale, l'Unité logement accompagne les bénéficiaires dans la recherche de logements, que ce soient un hôtel, un logement-relai, un appartement, bien que ce soit rarement ceux de l'Hospice général. Dans ce type de fonctionnement, la question des échanges est peu posée.

L'OCLPF fonctionne de manière très différente, étant donné que l'Etat n'est pas propriétaire des appartements. Il se repose, comme les fondations immobilières de droit public, sur un système de règles, de priorisation des demandes de logements, lui-même basé sur un système de points. L'OCLPF cherche à favoriser les échanges d'appartements en créant la possibilité de demander une dérogation. Elle doit respecter le taux d'occupation, mais une adaptation est possible au niveau du revenu. Toutefois, l'Etat n'étant pas propriétaire, il ne peut contraindre les bailleurs. Selon M^{me} Dulon, 20 à 30 appartements sont ainsi échangés par année sur un parc de 19 000.

Au moment du vote de cette pétition, il y a eu égalité des voix. Sept commissaires se sont prononcés pour un renvoi au Conseil administratif, sept pour le classement, ce qui veut dire que la commission a refusé cet objet. J'interviendrai après pour Ensemble à gauche.

M. Grégoire Carasso (S). Merci, Monsieur le président. J'imagine que notre collègue Brigitte Studer intervenait, cela se sentait dans son propos, en qualité de présidente de la commission des pétitions... Son exposé étant très exhaustif, j'aimerais juste souligner un paramètre. Les pétitionnaires étaient relativement remontés contre ce qu'ils considéraient être des limites aux échanges d'appartements au sein de la GIM. L'étude très sérieuse que la commission des pétitions a faite sur cet objet a mis en évidence deux chiffres. Le groupe socialiste souhaiterait les partager avec vous, et je me limiterai à ces deux chiffres-là.

Sur les 5300 logements locatifs de la GIM, il y a environ 250 attributions par année, dont 20% font l'objet d'échanges. Pour avoir juste un ratio par rapport au

Pétition: pour une véritable politique sociale à la Gérance immobilière municipale

Canton, malgré les difficultés qu'impose un règlement social dans l'attribution de logements sociaux, laquelle dépend de la capacité financière et de la taille du ménage – vous connaissez ces deux critères fondamentaux –, le Canton et ses fondations gèrent plus de 19 000 logements. Une vingtaine seulement font l'objet d'un échange chaque année, comme l'a indiqué la directrice de l'OCLPF. Une vingtaine sur un peu moins de 20 000 logements. Il y a donc bien un intérêt de favoriser le logement social et les échanges d'appartements à travers le projet de guichet unique porté par le Canton de Genève. Dans l'intervalle, la GIM réalise, ma foi, un très bon travail. Le groupe socialiste soutient néanmoins le principe de favoriser des échanges de logements et appelle ce Conseil municipal à renvoyer la pétition à l'exécutif.

Le président. Je n'ai pas compris, Monsieur Carasso, ce que vous demandez, puisque nous avions prévu, pour notre part, de faire voter le classement de la pétition. (*Remarque de M. Carasso.*) Parfait.

M^{me} Brigitte Studer (EaG). Je vous donne maintenant la prise de position d'Ensemble à gauche. Ensemble à gauche vous propose de renvoyer la pétition au Conseil administratif, donc de refuser le classement.

A notre avis, il est utile et nécessaire, en effet, de favoriser et de faciliter les échanges d'appartements au niveau des locataires de la GIM. Le règlement prend en compte le nombre de personnes qui composent une famille et le revenu. Ce nombre est naturellement amené à évoluer avec l'arrivée des enfants et leur départ, une fois qu'ils sont majeurs. De plus, à Genève, presque 50% des couples se séparent et, pour une partie, se recomposent. Ces changements se répercutent sur la situation du logement.

L'insertion dans un immeuble, dans un quartier peut jouer un rôle très important pour l'équilibre autant personnel que familial, pour l'établissement des liens sociaux comme pour la vie d'un quartier, tout particulièrement pour les familles qui y habitent depuis de très nombreuses années.

Le renvoi au Conseil administratif de cette pétition est une manière de reconnaître les pétitionnaires, de reconnaître que la possibilité d'échange correspond vraiment à une nécessité sociale et qu'il faut tout faire pour la faciliter. Il est vrai que la mise en application n'est pas toujours facile à réaliser. Le renvoi au Conseil administratif doit cependant être compris comme une invitation à poursuivre la réflexion dans ce domaine. Je vous invite donc – et vous en remercie – à vous opposer au classement.

Pétition: pour une véritable politique sociale à la Gérance immobilière municipale

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, ces problèmes d'échanges d'appartements sont endémiques. Je me souviens d'avoir déposé une motion dans les années 1980 pour demander que la GIM favorise les échanges d'appartements. Je vois qu'on avance bien, ça fait juste trente-cinq ans... Cela étant, si le principe est bon, la problématique n'est pas si simple.

Comment voulez-vous, même à la GIM, qu'on dise à quelqu'un occupant un quatre-pièces qui se retrouve tout seul par les circonstances de la vie qu'il serait bien qu'il laisse son appartement à une famille? Magnifique comme principe... On va lui proposer un autre appartement dans un autre quartier, un trois-pièces; c'est un autre quartier, l'immeuble est peut-être mieux... Je prends un exemple chiffré, fictif. Il payait 1000 francs pour son quatre-pièces. On lui dit qu'il va maintenant dans un trois-pièces situé dans un autre quartier qu'il ne connaît pas et qu'il va payer 1500 francs. Eh bien, il ne sera pas d'accord! Et je serais d'accord avec cette personne!

C'est bien ça la difficulté, et c'est la même problématique à la GIM, c'est la même problématique pour les privés, pour les fondations, les fondations immobilières de droit public – les fondations de l'Etat – ou encore les caisses de retraite. Favoriser l'échange, c'est bien. Le problème, outre le fait qu'on déracine la personne – c'est compliqué –, est qu'on ne peut pas lui demander d'aller dans un endroit où elle paiera plus cher, qui plus est dans un quartier qui ne lui plaît pas. Elle a fait sa vie dans le quartier où elle a passé quarante ou cinquante ans, et on lui dit d'aller ailleurs... Le problème, c'est aussi le prix. Evidemment, cela commence à complexifier la chose.

La GIM fait un effort, cela a été dit tout à l'heure par M. Carasso, je crois. La GIM fait plus que ce que font les autres. Cependant on ne peut pas toujours résoudre ce problème. La preuve, c'est l'exemple que je cite, qui est fictif mais qui est bien réel. A l'impossible nul n'est tenu. Je crois qu'on ne peut pas faire mieux pour l'instant, compte tenu de ces circonstances. Et puis, la GIM a de nombreux logements sociaux. Finalement, on abaisse le loyer de manière artificielle. C'est une sorte de subvention. On ne peut pas faire plus. On ne peut pas, au prétexte qu'on demanderait à la personne de déménager, baisser le loyer d'un appartement dans lequel on lui demanderait d'aller pour qu'elle n'ait pas un loyer plus élevé. A l'impossible nul n'est tenu, nous ne pourrions pas entrer en matière. Nous voterons le classement de cette pétition.

M^{me} Uzma Khamis Vannini (Ve). Je crois que M. Sormanni a dit l'essentiel. Je voulais juste ajouter l'élément un peu vert, à savoir qu'on parle d'une meilleure utilisation des ressources. Lorsqu'une personne âgée a peur de déménager en rai-

Pétition: pour une véritable politique sociale à la Gérance immobilière municipale

son des coûts ou parce qu'elle va se retrouver dans un quartier où elle ne connaît plus personne et qu'elle ne peut pas de ce fait procéder à un échange d'appartement avec un jeune couple qui vient d'avoir des enfants ou, à l'inverse, lorsque les parents veulent reprendre un appartement plus petit parce que les enfants ont quitté l'appartement et ainsi de suite, eh bien, il faut favoriser une meilleure utilisation des ressources. Les Verts l'ont toujours soutenue. Il ne faut pas se retrouver dans des espaces devenus totalement inutiles, qui seront beaucoup plus utiles à d'autres familles. C'est pourquoi les Verts soutiendront non pas le classement de cette pétition mais bien son renvoi au Conseil administratif.

M. Pascal Spuhler (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, si l'idée peut paraître intéressante à la base, c'est juste impossible de créer une bourse d'échange et d'y participer, surtout dans une structure administrative comme la Ville de Genève qui possède des centaines, voire des milliers d'appartements. Ce n'est juste pas possible. Bien sûr que les gens diront oui, au premier abord! Mais imaginez-vous, une fois qu'ils auront mis les pieds dans les lieux, que l'état des lieux aura été fait, ou pas, les gens monteront au créneau pour demander de faire des réparations... Ce n'est pas possible de gérer une chose pareille.

La GIM fonctionne selon les règles de l'OCLPF. Il y a des normes bien précises pour donner les appartements. Cela ne peut pas se distribuer ou s'échanger de gré à gré comme ça, on ne s'en sortirait pas. On serait totalement hors cadre. Et je ne vous parle même pas des réclamations, une fois l'échange réalisé, pour demander à la Ville de Genève de payer telle ou telle transformation, tels ou tels travaux. Si l'idée est intéressante, voire amusante, elle est juste inapplicable.

M. Alfonso Gomez (Ve). Pour le procès-verbal, je vous informe que je ne peux pas prendre part au vote, car je suis concerné par la deuxième demande de cette pétition.

Le président. On prend note...

Mises aux voix, les conclusions de la commission demandant le classement de la pétition sont acceptées par 38 oui contre 32 non (1 abstention).

6. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 13 décembre 2014: «SOS immeuble en danger au 16, Grand-Rue, 1204 Genève» (P-332 A)¹.

Rapport de M^{me} Corinne Goehner-da Cruz.

Cette pétition a été renvoyée à la commission des pétitions lors de la séance plénière du Conseil municipal du 13 décembre 2014. La commission, placée sous la présidence de M. Pierre Rumo, s'est réunie le 2 février 2015. La rapporteuse remercie le procès-verbaliste, M. Eliot Day, pour la qualité de ses notes.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Séance du 2 février 2015

Audition de M^{me} Andrienne Soutter, représentante de l'association des habitants du centre et de la Vieille-Ville (AHCVV) et de M. Luigi Miriello, habitant depuis vingt-huit ans de l'immeuble 16, Grand-Rue

M^{me} Soutter annonce quatre points. Le premier concerne la question du patrimoine; le 16, Grand-Rue fait partie du patrimoine protégé de la Vieille-Ville, mais souffre, car, contrairement à d'autres immeubles alentour, il n'a pas été entretenu ni rénové. Il est pourtant classé depuis 2014. En 1986, l'association, par le biais de son journal, avait déjà alerté quant à la situation de cet immeuble. Malgré ces démarches rien n'a été entrepris. Cet immeuble, s'il appartient à un propriétaire particulier, appartient également, en tant que patrimoine, à chacun. Dès lors il n'est pas acceptable de le laisser se dégrader. Cet immeuble se trouve au centre touristique de Genève.

Le deuxième point concerne la sécurité et la salubrité. Les habitants ont dû se cotiser pour mettre en place un code d'entrée. La plus grande crainte est le danger d'un incendie. Les cheneaux de l'immeuble sont susceptibles de tomber par un jour de grand vent.

Le troisième point concerne la spéculation dont cet immeuble fait l'objet: le propriétaire l'avait acheté pour un million et a tenté de le vendre pour quatre. Actuellement il projette de le vendre pour 17 millions alors que tout acheteur devrait investir une somme conséquente pour d'indispensables travaux. Ce type de spéculation est malsain et a modifié conséquemment la structure sociale du quartier en amenuisant sa diversité.

¹ «Mémorial 172^e année»: Commission, 2886.

Le quatrième point concerne la question de l'habitat: au fil des ans, cet immeuble a fait l'objet de nombreux «bricolages» qui ont transformé l'agencement: les appartements «bourgeois» d'origine ont été transformés en quantité de petits studios dont les loyers sont très bas. Les locataires actuels ne seraient sans doute plus en mesure de payer des loyers correspondants s'ils étaient rachetés. Auparavant, beaucoup d'artistes et d'artisans y vivaient. L'association souhaiterait que la Ville exige du propriétaire l'entretien de son immeuble. Comme il est en faillite depuis des années, il n'en est probablement pas capable, la Ville pourrait alors elle-même entreprendre les travaux de rénovation et prélever une hypothèque légale pour mettre ce bâtiment aux normes.

Ensuite, idéalement, l'association souhaiterait que la Ville puisse racheter ledit bâtiment pour son patrimoine. M. Miriello précise que les discussions ont déjà eu lieu, notamment avec M. Pagani, qui a pu entrer en contact avec le propriétaire, M. Romy, via son avocat, M^e Lachat, qui a indiqué que son client était prêt à vendre pour 17 millions! Il espère que la Ville ne tolérera pas qu'un propriétaire fasse ce qu'il veut avec le patrimoine genevois. M^{me} Soutter, qui a été conseillère municipale, estime que des progrès ont été réalisés dans le domaine de la réalisation des immeubles, qu'elle sait faire sobrement et respectueusement. Ils ont été auditionnés par la commission des pétitions du Grand Conseil. Elle rappelle quelques éléments de la loi sur la protection des monuments, de la nature et des sites, qui a pour but de «conserver les monuments de l'histoire, de l'art ou de l'architecture et les antiquités immobilières». Cette loi stipule que les immeubles classés doivent être entretenus par leur propriétaire et que l'autorité compétente peut, au besoin, fixer un délai raisonnable à ces travaux. Si le propriétaire ne s'exécute pas, l'autorité peut faire les travaux à la charge du propriétaire. Dans son article 25, il est précisé que le Conseil d'Etat peut proposer l'expropriation d'un immeuble classé. M. Miriello exprime sa colère face à l'inaction des autorités.

Une commissaire a vérifié sur le registre du commerce et le registre foncier quelques éléments. Le propriétaire est la société Burval SA, en liquidation, dont la dissolution a été prononcée par le Tribunal de première instance le 4 février 1998. Elle a relevé qu'une régie représente cette société qui est le Comptoir Immobilier SA. M. Miriello précise que c'est la sixième régie en quinze ans.

La commissaire demande combien d'habitants vivent dans l'immeuble et s'ils payent un loyer. M. Miriello répond qu'ils sont une vingtaine d'habitants payant leur loyer. Il ont dû cotiser pour installer eux-mêmes un code en bas de l'immeuble.

La commissaire relève que, puisqu'une dissolution a été prononcée, il y a sans doute des créanciers. M. Miriello l'ignore, il a lui-même eu quatre procès et il a dû attendre plus d'une année pour recevoir les renseignements et les comptes. Le

but réel du propriétaire est la spéculation. Le projet est de vider l'immeuble de ses locataires pour le vendre au plus offrant. Il n'a reçu aucune offre, ni proposition d'indemnisation: la seule chose qu'il a reçue est un ordre d'évacuation adressé par l'avocat lui-même. M^{me} Soutter précise que, dans la demande de rénovation, il y avait également un changement d'affectation prévu: il s'agissait de changer les logements en bureaux.

Un commissaire aimerait connaître le montant moyen d'un loyer. M. Miriello répond qu'il se monte de 300 à 500 francs par pièce.

Une commissaire qui a connu l'immeuble à l'époque avec un WC à l'étage et demande ce qu'en pense la commission du Grand Conseil. M. Miriello répond qu'elle ne s'est pas encore exprimée. Il précise que Comptoir Immobilier a repris la gérance de l'immeuble depuis deux ans. Il s'étonne de devoir payer des loyers dans le canton de Vaud, au Comptoir Immobilier de Lausanne. L'association et les habitants aimeraient que les autorités puissent récupérer leur propre patrimoine puisque l'immeuble a été classé. M^{me} Soutter indique que la priorité de la pétition est de remettre l'immeuble en état. Elle souhaite que l'on puisse parvenir à une solution qui permettrait à la fois de conserver le patrimoine et une communauté diversifiée.

Une commissaire relève que Burval SA n'hésite pas à jeter les locataires à la rue, dont M. Miriello habitant un studio. Elle mentionne les deux positions distinctes représentées: d'une part, celle de M^{me} Soutter, qui vise la défense du patrimoine et, d'autre part, celle de M. Miriello défendant les locataires. M^{me} Soutter relève qu'il n'est pas totalement possible de dissocier l'immeuble de ses habitants. Un commissaire des Verts croit savoir qu'une autorisation de construire a été délivrée par le département des constructions de l'Etat avec un plan financier. Cette autorisation de construire a été contestée par M. Miriello qui a été auditionné par le tribunal à ce sujet. Il aimerait savoir de quand date cette contestation. M. Mireillo répond qu'il y a eu plusieurs contestations par le fait que les locataires n'étaient jamais pris en compte.

Discussions et votes

Un commissaire des Verts estime qu'il s'agit d'un conflit privé. Il pense que les travaux nécessaires s'élèveraient à une dizaine de millions de francs et que, cumulés au coût de l'achat d'un tel immeuble, cela rend impossible une intervention de la Ville. Il suggère que le Conseil d'Etat se charge éventuellement de l'affaire. Il propose l'audition de M. Pagani en raison des démarches qu'il avait entreprises pour cet immeuble. Une commissaire du Mouvement citoyens genevois estime qu'il s'agit d'une affaire entre privés et propose le classement. Une commissaire du Parti libéral-radical est pour le classement. Une commissaire socialiste propose l'audition de M. Pagani lequel connaît bien le dossier.

L'audition de M. Pagani est refusée par 7 non (2 MCG, 2 UDC, 3 LR) contre 6 oui (2 EàG, 2 Ve, 2 S) et 1 abstention (DC).

La pétition est refusée par 10 non (2 Ve, 1 DC, 3 LR, 2 UDC, 2 MCG) contre 3 oui (1 EàG, 2 S) et 1 abstention (EàG).

Annexes: – pétition P-332

– article de la *Tribune de Genève* du lundi 3 février 2014

PETITION

AU GRAND CONSEIL ET AU CONSEIL MUNICIPAL

SOS IMMEUBLE EN DANGER

16, Grand-Rue

1204 GENEVE

P-332

Par la présente, les soussignés, très inquiets de l'état de dégradation et de délabrement de l'immeuble, dit Vautrain, situé au 16, Grand-Rue, demandent aux autorités responsables de prendre d'urgence les mesures adéquates énoncées dans la Loi sur les Constructions et Installations diverses (art.121, 129, 133 de la LCD), afin de sauver ce bâtiment et lui redonner vie, c'est-à-dire des logements dans les étages et des commerces au rez-de-chaussée.

Nom	Prénom	Adresse	Signature, /
-----	--------	---------	--------------

Adresse : AHCVV 1204 GENEVE



Genève, le 13 novembre 2014

Ville de Genève	
Secrétariat du Conseil municipal	
17 NOV. 2014	
A l'attention de :	
Objet :	

Au secrétariat du Conseil municipal
4, rue de la Croix-Rouge
1204 Genève

Concerne : 16, Grand-Rue

Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux,

Avec la présente, notre association a l'honneur de vous envoyer une pétition munie d'une centaine de signatures d'habitants, de voisins ou d'usagers du quartier.

En effet nous sommes inquiets de l'état de délabrement, d'insalubrité et de potentielle dangerosité de l'immeuble situé 16, Grand-Rue.

D'autre part, nous estimons qu'il n'est pas acceptable qu'un bâtiment soit laissé dans un tel état d'abandon alors qu'il se trouve dans le cœur de la zone touristique de la vieille ville.

Néanmoins nous reconnaissons que la vétusté et le manque d'entretien justifie les bas loyers dont bénéficie une trentaine de personnes et que cette population participe avec bonheur à la diversité du quartier.

Nous vous serions reconnaissants d'accepter cette pétition et de l'envoyer en commission afin que notre association puisse vous donner ses arguments.

Nous vous prions de recevoir, Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Pour le comité de l'AHCVV

Andrienne Soutter

Vieille-Ville

Grand-Rue: des habitants font de la résistance

Les occupants de la Maison Vautrain, délabrée mais classée, doivent partir. Certains font recours contre les rénovations

Sophie Simon

Les arcades commerciales du rez-de-chaussée ne sont plus louées depuis longtemps. Au milieu des murs pastel de la Grand-Rue, la façade décrépie du bâtiment No 16 détonne. La rénovation de l'immeuble - propriété de la société immobilière Burval, en liquidation - fait l'objet de recours de la part de sept habitants, qui craignent d'être mis à la porte. La Ville de Genève pourrait voler à leur secours.

Disparition d'appartements

Parmi les nombreux points de discordance: la transformation d'une bonne quinzaine de petits logements en seulement six appartements, dont un duplex en attique. L'ex-Département de l'urbanisme (aujourd'hui DALE) a préféré «avoir moins d'appartements de qualité suffisante, que de maintenir plusieurs petits appartements dans un état de délabrement certain». Pourquoi délivrer une autorisation de construire à une société en liquidation? «Elle est attachée au projet, au bâtiment, et non à son propriétaire», précise Raphaële Gross, du secrétariat général du DALE. Elle peut être transférée. La solvabilité du propriétaire n'est donc pas un critère.

Le 30 octobre, le Conseil d'Etat a décidé de classer le bâtiment. Il ne peut donc théoriquement pas faire l'objet d'une transformation sans autorisation du gouvernement. Le Tribunal administratif estime que «les objets visés par le classement (...) ont été expressément pris en compte dans l'autorisation de construire», le Service des monuments et des sites ayant inventorié les éléments à protéger.

Relogement incertain

Par ailleurs, l'ouverture du chantier est subordonnée au relogement «à satisfaction» des locataires, en termes de taille et de prix. Or, ceux-ci paient actuellement des loyers extrêmement modes-



La Ville a montré son intérêt à acheter l'immeuble mais n'a pas encore obtenu de réponse du propriétaire.

tes, situés entre 155 fr. par mois pour un studio, et 470 fr. par mois pour un 4,5 pièces. «Plusieurs locataires actuels sont au bénéfice de baux précaires», précise Cristobal Orjales, avocat des recourants. Cela signifie qu'une fois que l'autorisation de rénover sera entrée en force, leurs baux prendront fin. Ils ne seront alors plus des «locataires» au sens de la loi, mais de simples occupants. Le propriétaire n'aura plus l'obliga-

tion de les reloger. «De plus, selon le procès-verbal d'audition, un avocat de Burval, Me Maximilien Lückner, ne donne aucune garantie en ce sens: je rappelle qu'une fois les baux résiliés, les locataires devront également fournir un effort pour retrouver un logement. (...) Le propriétaire ne reloger pas forcément lui-même les locataires mais il peut les assister dans leurs démarches.» Me David Lachat, également défenseur de Burval,

temporise: «Nous n'en sommes pas encore à ce stade, l'autorisation de construire n'est pas définitive puisqu'il y a recours. Il faut rappeler que les locataires bénéficient de conditions de prix exceptionnelles, nous allons leur proposer les solutions les moins mauvaises possible.»

La Ville est intéressée

«Je veux bien partir demain, témoigne un locataire, mais j'ai peur d'être mis dehors pour rien: Burval va attendre qu'un repreneur se manifeste, et l'immeuble peut rester vide pendant encore vingt ans! Si la Ville rachetait, ce serait idéal, elle reprendrait son territoire. Je ne veux pas que ce soit racheté par un dealer ou un traître quant d'armes!»

La Ville de Genève a justement montré son intérêt à acheter l'immeuble, mais n'a pas encore obtenu de réponse de Burval. «On ne sait pas s'ils sont d'accord pour vendre, et à quel prix», précise Rémy Pagan, conseiller administratif en charge des Constructions et de l'aménagement. En voyant cet immeuble se détériorer comme celui du 12 rue des Alpes, il est du devoir des autorités de préserver l'image de Genève, de garder des loyers bon marché en Vieille-Ville, et d'accélérer l'ouverture du chantier: avec une société propriétaire en liquidation, cela retarde le lancement des travaux.»

Histoire de la Maison Vautrain

Selon une notice historique d'Anastasia Winiiger, à la fin du XVIII^e siècle, deux maisons occupent cet emplacement, à l'angle de la Grand-Rue et de la rue du Cheval-Blanc, en Vieille-Ville. Parfois l'histoire se répète: déjà en 1722, ces bâtiments sont en mauvais état. Les autorités somment le propriétaire, l'orfèvre Vincent Vautrain, de les réparer, à défaut de quoi on lui imposera des travaux d'office. Il construit alors un nouvel Immeuble, achevé en 1726, comme l'indique la ferronnerie de la cage d'escalier. Dans les années 1730, le deuxième étage est occupé par le pharmacien Pierre Peschier qui, pour loger sa nombreuse progéniture (il a 18 enfants!) étend son logement au

troisième. Selon une notice historique d'Armand Brulhart, la cave fut utilisée autrefois par les étudiants de la Faculté des lettres pour des soirées littéraires. Le bâtiment comporte plusieurs curiosités architecturales, notamment dans les combles, où il subsiste un des rares water-closet de la fin du XVIII^e ou tout début du XIX^e siècle. Selon les habitants recourants, il s'agirait du dernier Immeuble des Cabinetiers genevois (bijoutiers, joailliers, graveurs). Il abritait les derniers locaux de travail intacts de ces artisans, sous la forme de petits cabinets. Cela n'apparaît pas dans les notices historiques existantes, mais une expertise a été demandée en ce sens. S.S.

M. Olivier Gurtner (S). Bonsoir, nous parlons de la pétition des habitants du centre-ville et de la Vieille-Ville, qui a été déposée en décembre 2014. Nous parlons d'un immeuble situé au numéro 16, Grand-Rue, un immeuble dit Vautrain, datant environ des années 1720. Il est fait d'une ferronnerie très rare et abrite aussi des WC rares du XVIII^e ou du XIX^e siècle. L'immeuble, classé en 2013 par le Conseil d'Etat, comprend de petits appartements et donc des loyers très abordables.

Quelle est la situation? L'immeuble n'est pas rénové. Il y a des problèmes de patrimoine, de préservation, de sécurité et de salubrité. Quelles sont les solutions? Apparemment, le Canton a délivré une autorisation pour réaliser six appartements dont un de 126 m². Malheureusement, l'autorisation est accordée à un propriétaire qui est en liquidation depuis 1997 et qui trimbale les autorités sur un trampoline. Cela rend difficile la recherche d'une solution. Le propriétaire a dit qu'il était d'accord de vendre à 17 millions de francs, alors qu'il a lui-même acheté l'immeuble en 1996 pour 1 365 000 francs.

Les autorités, pour l'instant, refusent de l'acquérir. La loi sur la protection des monuments, de la nature et des sites permet à l'autorité cantonale de faire des travaux à la charge du propriétaire. C'est d'après nous au Canton de prendre ses responsabilités, dans la mesure où le Conseil d'Etat a le pouvoir d'exproprier le propriétaire de cet immeuble classé. Certains parlent d'une affaire privée, mais la dimension d'intérêt public semble assez évidente. Par conséquent, le groupe socialiste s'abstiendra.

M. Pascal Spuhler (MCG). Cette pétition a été non seulement déposée au Conseil municipal mais également à la Commission des pétitions du Grand Conseil. La commission des pétitions a étudié cet objet et a auditionné pas mal de personnes au sujet de cet immeuble du 16, Grand-Rue, qui est paraît-il en danger. On a aussi auditionné les services sécurité du Canton, qui sont tenus de contrôler et de vérifier que les immeubles sont conformes, qu'ils ne sont pas insalubres, comme le prétendaient en l'occurrence les pétitionnaires, s'agissant de cet immeuble-là. Le responsable du service a bien précisé que, selon le contrôle qui a été fait par son service, aucun risque latent n'avait été observé pour les habitants de cet immeuble. C'est déjà une première chose.

Deuxième chose, il s'agit effectivement d'un conflit privé entre un propriétaire et les habitants, des habitants qui, pour certains, vivent dans des appartements qu'ils occupent depuis très longtemps, avec des loyers très bas. Le propriétaire s'est proposé de faire des travaux. Par principe, il devrait le faire, puisqu'il y a quelques réfections à effectuer, des problèmes d'écoulement d'eau, la toiture par exemple. Or, les locataires se sont opposés à toutes les propositions de travaux.

D'un côté, ils aimeraient qu'on fasse des travaux, de l'autre, lorsque le propriétaire dépose une demande de travaux, ils s'opposent à tout sous prétexte qu'ils recevront une augmentation de loyer en cas de travaux. C'est un peu le chat qui se mord la queue; vous savez, celui qui tourne en rond... On veut bien faire les travaux, mais on ne veut pas vous les laisser faire parce que, si vous les faites, vous augmentez notre loyer... C'est un peu ça.

C'est donc un conflit extrêmement privé. L'Etat n'a pas à s'en mêler. La Ville de Genève n'a évidemment rien à voir là-dedans. L'immeuble mériterait bien sûr qu'on s'y intéresse au niveau patrimonial. Cela étant, il appartient à un privé. Le conflit concerne des privés. Je vous confirme donc que le Mouvement citoyens genevois votera le classement de cet objet et je vous conseille de faire de même.

M. Jean Zahno (UDC). Chers collègues, je suis allé voir l'immeuble et, ce jour-là, j'ai rencontré une personne de la régie Comptoir immobilier. Effectivement, je rejoins M. Spuhler, c'est un problème privé. On m'a certifié sur l'honneur que le propriétaire avait le budget pour rénover l'immeuble. Il y a donc un problème entre locataires et propriétaire. Je ne suis pas architecte pour vérifier, mais on m'a certifié également qu'il n'y avait pas de danger latent concernant cet immeuble. Je n'ai rien d'autre à ajouter.

M. Olivier Wasmer (LR). Cet immeuble de la Grand-Rue a des problèmes depuis plus de trois siècles. Je crois d'ailleurs que vous en avez donné un historique. L'Etat est intervenu à moult reprises au XVIII^e siècle ou au XIX^e ou au XX^e siècle. Mais c'est un immeuble privé. Je peux vous dire que je connais particulièrement bien le problème parce que je suis l'avocat d'un propriétaire d'à côté, sans violer le secret professionnel car cette information a paru dans la *Feuille d'avis officielle*, au sujet duquel je suis intervenu à plusieurs reprises. Effectivement, cet immeuble appartient à une société qui est en liquidation depuis une trentaine d'années. Liquidation ne veut pas dire faillite. Liquidation veut dire qu'on cherche des solutions, puisque la société n'a pas été liquidée. Aujourd'hui, dans un Etat comme la Suisse, un Etat de droit où la propriété est garantie justement par la Constitution, je m'étonne qu'on intervienne pour nous dire qu'on doit ordonner la vente de l'immeuble, afin que la Ville de Genève l'achète ou y réalise des travaux.

On a des lois cantonales qui peuvent imposer au propriétaire d'effectuer certains travaux. Il ne revient ni à la Ville de Genève ni au Conseil municipal d'intervenir dans ce domaine, puisque c'est régi par les lois cantonales. Seul le Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie a autorité pour ordonner le cas échéant à un propriétaire d'entreprendre des travaux.

Cet immeuble est géré, comme je vous l'ai dit, par une société en liquidation. Elle a conclu des baux précaires avec les personnes qui occupent cet immeuble depuis plus d'une vingtaine d'années. Ces personnes, effectivement, ont le privilège d'avoir des loyers extrêmement bas, puisque ces travaux n'ont pas encore été effectués. Mais je peux vous confirmer, car j'ai les autorisations en ma possession à mon cabinet, que toutes les demandes d'autorisation ont été faites par le propriétaire actuel pour réaliser ces travaux. Cela étant, comme vous le savez, l'administration est très lourde à Genève et surtout très peu rapide. En l'état, on peut bien évidemment s'opposer à cette démarche. Le groupe libéral-radical votera bien entendu en faveur du classement.

M^{me} Uzma Khamis Vannini (Ve). J'avais juste une petite précision à apporter, Monsieur le président. Les locataires ont effectivement le droit de s'opposer à une hausse, puisque le budget d'entretien de l'immeuble est prévu dans le loyer. Ce n'est pas ça, le problème. Le problème, c'est la marge de manœuvre de ce Conseil administratif et de ce Conseil municipal pour intervenir entre des locataires et un propriétaire privé dans des cas autres que lorsqu'un immeuble met en danger la population. C'est aussi simple que ça. C'est la raison pour laquelle nous refuserons le classement. Ce n'est pas parce qu'il n'y a pas le budget ou quoi que ce soit. Il y a des procédures civiles dans des tribunaux civils pour pouvoir régler ce problème.

Le président. Nous allons passer au vote. Je rappelle que nous votons les conclusions de la commission, à savoir le classement de la pétition. (*Remarque de M. Spuhler.*)

Le président. Oui, au classement...

Mises aux voix, les conclusions de la commission demandant le classement de la pétition sont refusées par 37 non contre 17 oui (12 abstentions).

La pétition est renvoyée au Conseil administratif.

(Protestations. Beaucoup d'élus disent s'être trompés dans leurs choix de vote.)

Le président. Et pourtant je m'efforce de répéter systématiquement sur quoi on vote... Nous avons voté les conclusions de la commission, qui demandaient le classement de la pétition. (*Remarque.*) Eh bien, oui! Nous sommes en démocratie, nous avons fait un vote. Il n'y a pas de vice de forme, ce vote est valable. Vous avez refusé le classement, la pétition est automatiquement renvoyée au Conseil administratif.

Une voix. Motion d'ordre!

Le président. La motion d'ordre se transmet par écrit. Visiblement, elle n'est pas là... Nous passons donc au point suivant. (*Protestations.*)

Une voix. On revote, Monsieur le président!

Le président. Mesdames et Messieurs, ce n'est pas le problème du bureau ni de personne si quelques-uns n'ont pas compris sur quoi ils votaient. On va essayer de trouver une solution, mais si tout le monde commence à gueuler comme vous êtes en train de le faire, on ne va pas s'en sortir.

(La séance est suspendue de 21 h 11 à 21 h 15.) (Protestations.)

Le président. Mesdames et Messieurs, veuillez regagner vos places. Le bureau doit accepter ce vote. C'est un vote démocratique. Il n'y a pas eu de vice de forme, nous n'avons pas été confrontés à un problème technique. Que cela plaise ou non – et vous connaissez très bien mes idées –, ce vote est accepté. C'est comme ça. Sinon, demain, si nous ouvrons cette porte-là, n'importe quel groupe, n'importe quelle personne pourra contester les votes au prétexte qu'elle n'avait pas bien compris. Ce vote est finalisé. (*Applaudissements.*)

7. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 28 octobre 2014: «Lutte contre le bruit: revêtement phonoabsorbant aux Eaux-Vives» (P-330 A)¹.

Rapport de M^{me} Helena Rigotti.

La pétition P-330 a été renvoyée à la commission des pétitions lors de la séance du Conseil municipal du 28 octobre 2014. La commission s'est réunie le lundi 1^{er} décembre 2014 et le lundi 30 mars 2015 sous les présidences de M. Pierre Rumo et de M^{me} Brigitte Studer. Les notes de séances ont été prises par M^{me} Tamara Saggini et M. François Courvoisier, que la commission remercie pour la qualité de leur travail.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Séance du 1^{er} décembre 2014

Audition de M^{mes} Ariane Blum Brunier et Isabelle Brunier, pétitionnaires

M^{me} Brunier présente l'association des Eaux-Vives, qui compte environ 50 membres. L'objectif est de défendre les habitants du quartier. Pour cette pétition, ils ont récolté les signatures en octobre.

M^{me} Blum Brunier remercie du court délai d'audition. Ils ont récolté un large nombre de signatures. Elle mentionne les problématiques du bruit expliquées sur le site de la Ville. Il est évident que le bruit est un problème public. En 1986, une ordonnance contre le bruit a été rédigée et oblige, d'ici à 2018, à réduire le bruit sur les grands axes. En effet, le problème à la source est l'important trafic, le peu de zones 30 km/h et les pénétrantes. Avec la pose du revêtement phonoabsorbant, on peut réduire le bruit de 6 à 8 dB. Leur inquiétude est de voir le quartier laissé pour compte dans le calendrier de la pose du revêtement. Elle distribue un plan de 2013 avec des routes tracées en rouge et violet, correspondant aux degrés alarmant et très alarmant. Sur ces tracés, aucun projet n'a été élaboré, contrairement à d'autres endroits inutiles où le revêtement a été posé comme le quartier des banques ou la Terrassière. Ils demandent donc une intervention rapide, afin d'assainir les routes alarmantes: Frontenex, Pictet-de-Rochemont, la route des Eaux-Vives ont une valeur de bruit alarmante et une densité d'habitation élevée à prendre en compte.

Un commissaire fait remarquer qu'il existe d'autres associations dans ce quartier, qui ont les mêmes préoccupations au niveau du bruit et trouve dommage

¹ «Mémorial 172^e année»: Commission, 1994.

qu'il n'y ait pas de synergie. Il demande si le projet est d'assainir le quartier dans l'unanimité ou seulement certaines rues.

M^{me} Brunier dit que la priorité est d'abord les grands axes; ils ne demandent pas 100% du quartier.

Une commissaire note la grande densité d'habitation sur la carte. Les régies ont des mesures à prendre contre le bruit: l'installation du double vitrage.

M^{me} Blum Brunier déclare que le double vitrage n'est pas une solution qui agit à la source, c'est une protection. Le phonoabsorbant protège aussi les usagers externes, ainsi que les enfants de l'école du XXXI-Décembre.

M^{me} Brunier explique que les parkings en épis diminuent la vitesse. Par contre, les habitants de la rive gauche empruntent cette rue le matin et le soir, donc il y a des bouchons.

M^{me} Brunier explique que les mises aux normes contre le bruit ont été repoussées en 2016 puis en 2018.

Discussions

Un commissaire suggère d'envoyer un courrier à M. Pagani pour poser des questions sur la situation.

Une commissaire affirme que la Ville lance des travaux dans tous les coins. C'est impossible de tous les faire en même temps, mais il serait bien d'avoir le calendrier pour les Eaux-Vives.

Une commissaire pense qu'il est pertinent pour le rapport d'avoir les réponses du magistrat.

L'ensemble de la commission est d'accord.

Le président demandera les informations par écrit.

Séance du 30 mars 2015

M^{me} la présidente indique que la commission a reçu de M. Pagani un courrier montrant les différents travaux envisagés. Elle ouvre ensuite la discussion.

Une commissaire révèle qu'il est prévu de mettre du revêtement phonoabsorbant dans de petites rues étroites, et indique que ce revêtement n'est pas efficace si les véhicules roulent à une vitesse inférieure à 50 km/h. En conséquence, elle argue que les travaux prévus par M. Pagani sont inutiles.

Un commissaire souligne que le prix d'un revêtement phonoabsorbant est, à ce jour, à peu près identique au prix d'un revêtement traditionnel.

Une commissaire affirme que le revêtement phonoabsorbant installé à la rue de Candolle a considérablement amélioré la situation.

Une commissaire nous rappelle que la rue du Lac est en partie piétonne et qu'en conséquence, un revêtement phonoabsorbant sur cette rue ne se justifie pas. Elle indique que les rues concernées sont de petites rues, à sens unique, en partie piétonnes, et que certaines d'entre elles viennent d'être rénovées.

La présidente souligne que la pétition demandait que du revêtement phonoabsorbant soit installé dans le quartier des Eaux-vives, sans préciser quelles rues.

Une commissaire estime qu'accepter cette pétition ne signifie pas que les travaux doivent être réalisés immédiatement, notamment dans les rues qui viennent d'être rénovées. Néanmoins, elle estime que la généralisation du revêtement phonoabsorbant est une bonne chose, raison pour laquelle elle acceptera le renvoi de la pétition.

Un commissaire dit que, si le prix des revêtements traditionnel et phonoabsorbant tendent à s'égaliser, la durée de vie de ce dernier est plus courte, ce qui impacte le coût réel. Il ajoute que la généralisation du revêtement phonoabsorbant est une bonne chose, mais souvent insuffisante, car elle ne permet pas de respecter les normes fédérales (OPB) là où celles-ci sont largement dépassées.

Un commissaire porte à l'attention des commissaires le fait que le revêtement phonoabsorbant est une technologie récente et en l'état actuel des connaissances ne permet pas de prédire avec précision la durée de vie de ce nouveau matériau. En conséquence, il propose de renvoyer la pétition au Conseil administratif, en lui donnant pour mandat d'examiner la durée de vie de ce nouveau revêtement.

Une commissaire signale qu'il y a des délais à respecter pour pouvoir toucher les subventions fédérales. Si ceux-ci ne sont pas respectés, il y aura des pertes financières pour la Ville.

Une commissaire déplore que les Eaux-Vives, le quai Gustave-Ador, l'avenue Pictet-de-Rochemont et la route de Frontenex ne sont pas concernés par le revêtement phonoabsorbant, or il lui semble que ce sont ces rues-là qui génèrent le plus de bruit et il regrette que ces rues ne soient pas indiquées sur la carte.

La présidente met aux voix la pétition P-330 qui est acceptée à l'unanimité des membres présents soit par 14 oui (2 EàG, 2 Ve, 3 S, 1 DC, 3 LR, 1 UDC, 2 MCG) et donc renvoyée au Conseil administratif.

SÉANCE DU 20 JANVIER 2016 (soir)
Pétition: revêtement phonoabsorbant aux Eaux-Vives

P-330

PETITION ADRESSEE AU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE GENEVE
LUTTE CONTRE LE BRUIT, REVETEMENT PHONOABSORBANT AUX EAUX-VIVES

Le quartier des Eaux-Vives souffre quotidiennement de nuisances diverses, particulièrement du bruit. Si certaines parties du quartier s'améliorent grâce à la création d'une zone 30, encore à parfaire, mais déjà appréciable, d'autres se dégradent de façon inquiétante au fil du temps. Plusieurs milliers d'habitants résidant aux abords de routes à forte circulation, souffrent jour et nuit du bruit. L'augmentation du trafic automobile, ces dernières années, est indéniable. Et, malgré les améliorations présagées liées au CEVA et à un report du trafic vers une mobilité douce, dont nous nous réjouissons, nous sommes conscients que cela ne va pas aller en s'améliorant partout. Certaines routes continueront à être des accès importants pour les véhicules motorisés et la qualité de vie et de sommeil des habitants en pâtiront encore longtemps. La plupart des propriétaires d'immeubles ont aménagé leurs immeubles de double ou triple vitrages, mais nous ne pouvons pas vivre fenêtres fermées constamment. Il est nécessaire qu'à son tour la Ville de Genève, en tant que propriétaire des voiries, participe à l'effort collectif de lutte contre ce que l'OMS reconnaît comme fléau : le bruit.

- considérant les nuisances sonores importantes subies par les habitants jours et nuits,
- considérant la population très nombreuse vivant directement en bordure d'artères à fortes mobilités,
- considérant les effets défavorables reconnus par l'OMS du bruit sur la santé,

Nous, habitants, pétitionnaires, demandons qu'un revêtement phonoabsorbant soit posé, le plus rapidement possible, sur les routes des Eaux-Vives nécessitant des mesures urgentes d'assainissement.

NOM	Prénom	Adresse	signature
-----	--------	---------	-----------

AEV
Vive aux Eaux-Vives

p.a Lotti Morand, Présidente, Rue du XXI-Décembre 16, 1207 Genève



Pétition déposée par l'association des habitants des Eaux-Vives, Vivre aux Eaux-Vives (VAEV)

Comité :

- X Lotti Morand, présidente, 16, rue du 31-Décembre, 1207, lottimorand@bluewin.ch, 022 735 63 36
- Markanda Imhof, trésorière, 67, rue des Eaux-Vives, 1207, markanda@bluewin.ch, 022 736 41 00 ou 078 778 72 52
- X Isabelle Brunier, secrétaire, 3, place de Jargonant, 1207, isabelle.brunier@bluewin.ch, 022 700 26 18 ou 078 816 09 56
- Anne-Madeleine Senaud, membre du comité, 3, avenue de la Grenade, 1207, mady.senaud@icloud.com, 022 700 10 73
- X Ariane Blum Brunier, membre du comité, 35, avenue de Frontenex, 1207, ariane.blum@hotmail.com, 078 723 82 52
- X Alfonso Gomez, membre du comité, 6, rue Saint-Laurent, 1207, alfonso_gomez_2000@yahoo.com, 076 326 62 18

Reçu le 6 10 octobre 2014

M. Guisot

X à convoquer!

M^{me} Brigitte Studer, présidente de la commission des pétitions (EàG). Chers collègues, je voudrais amener un complément sur cette pétition. Elle a été acceptée à l'unanimité par la commission. Le rapport mentionne un courrier que nous avons reçu du magistrat, M. Pagani, précisant les travaux qui étaient prévus pour le quartier des Eaux-Vives et où figurait également une carte mentionnant les différentes rues où ces travaux auraient lieu. Le magistrat disait aussi que des travaux étaient prévus pour d'autres raisons, qu'il s'agissait de coordonner l'ensemble des travaux et qu'il profitait en général de revêtir de phonoabsorbant ces rues qu'on ouvrait pour d'autres raisons. Je souhaite que ce complément puisse être intégré dans la discussion.

(La présidence est momentanément assurée par M. Rémy Burri, vice-président.)

M. Lionel Ricou (DC). La décision du bureau et du président concernant le vote de la pétition P-332 n'est vraiment pas acceptable. Elle ne répond pas aux prises de position des différents groupes. Elle résulte du fait que le président n'a pas été capable de formuler correctement la question. Nous vous demandons donc à l'avenir d'être beaucoup plus clairs, Mesdames et Messieurs, que le président en particulier soit nettement plus clair dans le libellé des questions qu'il nous soumet. Merci, Monsieur le président.

Le président. Merci, Monsieur Ricou. Je donne la parole à M. Alfonso Gomez.

M. Alfonso Gomez (Ve). Les Verts soutiendront évidemment le renvoi de cette pétition; il faudra appuyer sur le bouton vert... Par contre, j'aimerais faire un petit commentaire concernant le rapport que M. Pagani et ses services ont fait semble-t-il parvenir à la commission.

On sait aujourd'hui que le bruit est un problème public très important dans certains quartiers et en ville en général. On sait que 80 000 personnes souffrent du bruit dans notre ville. Cette souffrance est bien entendu principalement due au trafic routier, au manque de zones 30 km/h et à la circulation sur les grandes pénétrantes.

Or, dans les projets élaborés par M. Pagani, on se moque un peu du monde. On se moque un peu du monde parce qu'on prévoit, s'agissant du quartier des Eaux-Vives, de poser du revêtement phonoabsorbant sur le quai Gustave-Ador et

dans certaines petites rues du quartier, mais en aucun cas, on l'a déjà dit précédemment, sur les grandes pénétrantes. Il n'y a rien, en effet, sur la rue des Eaux-Vives, rien sur la route de Frontenex et rien sur la route de Chêne. Je trouve, avec le groupe des Verts, que c'est une aberration absolue, car il faut évidemment le mettre sur des pénétrantes et des routes où on circule à plus de 50 km/h pour que ce revêtement phonoabsorbant soit pleinement efficace.

Alors nous ne sommes pas très au clair. D'ailleurs, en lisant l'excellent rapport de M^{me} Rigotti, on le voit bien – les commissaires en font mention –, on n'a pas vraiment une vision complète de ce que va faire le département de M. Pagani. Toujours est-il que cette façon de faire et les projets du département sont proprement inacceptables. Je ne suis pas étonné de voir que, aujourd'hui, on en a principalement posé – et avec de grandes complications – sur le quai du Général-Guisan qui, comme on le sait, débouche sur le pont du Mont-Blanc où il y a principalement des bureaux et le lac...

Nous accepterons évidemment cette pétition. Nous vous recommandons de voter oui, donc d'appuyer sur le bouton vert, mais nous poussons tout de même un coup de gueule – pardonnez-moi, Monsieur le président – parce que nous avons un peu la sensation que la Ville de Genève ne prête pas suffisamment attention à ce problème de santé publique qu'est le bruit et à la pose de phonoabsorbant sur les routes pénétrantes où, malheureusement, dans notre ville, on roule encore à plus de 50 km/h.

(La présidence est momentanément assurée par M. Alain de Kalbermatten, vice-président.)

M^{me} Maria Vittoria Romano (S). Le Parti socialiste rejoint tout à fait mon collègue du parti des Verts. Le quartier des Eaux-Vives est un super quartier. Ce n'est pas parce que j'y vis qu'il est super, quoique... C'est un quartier vivant et dynamique. Mais il est vrai qu'il y a beaucoup de bruit. Il y a beaucoup de bruit sur la rue de Montchoisy, il y a beaucoup de bruit sur la rue des Eaux-Vives. Il faut faire quelque chose. Cet été, on a mis du revêtement phonoabsorbant sur l'avenue Pictet-De-Rochemont et sur la rue François-Versonnex. C'était génial de voir la différence.

Le Parti socialiste exige donc du Conseil administratif que l'on continue à poser du phonoabsorbant dans le quartier, car on a une obligation légale. Comme vous le savez, l'ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit a été votée en 1986. On a un délai jusqu'à 2018. On va le déborder, en revanche il faut vraiment aller de l'avant avec ces mesures.

M. Vincent Subilia (LR). A titre préliminaire, je tiens brièvement, sans vouloir ouvrir la boîte de Pandore, à m'associer aux propos tenus par mon préopinant Lionel Ricou, s'agissant de l'objet précédent, le rapport P-332 A. Il est un principe auquel on ne saurait déroger, pas même dans cette enceinte, en dépit des prérogatives particulières qui sont les siennes, c'est celui de la bonne foi. Chacun dans ce délibératif aura bien compris quel était le débat qui nous animait, quels étaient les arguments exposés par mon excellent collègue Olivier Wasmer. Il appuyait le classement de cette pétition...

Le président. Restez sur le sujet, s'il vous plaît...

M. Vincent Subilia. Ce texte est d'ailleurs contraire à un autre principe cardinal, qui est celui de la propriété. Chacun aura donc bien compris que nous votions en faveur du classement de cette pétition. On parle maintenant de nuisances sonores. Notre président se référerait à une difficulté d'audition – il faut probablement que je rebranche mon sonotone... Eh bien, je ne crois pas qu'on puisse nous en tenir rigueur. Nous ne manquerons pas de revenir sur cet objet pour corriger ce qui, à mon avis, est un errement. Je me navre que le bureau l'ait validé.

S'agissant de l'objet qui nous occupe, le rapport P-330 A, le Parti libéral-radical, à l'instar de ce qui a pu être dit – et je crois qu'il y a une belle unanimité dans cette enceinte –, vous invite aussi, sans mauvais jeu de mot, à appuyer sur le bouton vert. Vous nous savez très sensibles aux émissions sonores excessives, lesquelles sont effectivement sources d'une souffrance dont chacun apprécie les conséquences.

Nous avons toujours milité pour la pose de revêtement phonoabsorbant, au-delà de l'obligation légale qui nous en est faite. Ce qui nous désole un peu aujourd'hui, et moi encore davantage, puisque j'étais avec M. Pagani pendant la pause à une invitation – il n'en est manifestement pas encore revenu –, c'est que, en dépit du fait que les budgets ont été précisément votés pour doter notre cité de revêtement phonoabsorbant à grande échelle, nous avons le sentiment, dans notre famille politique, qu'à l'exception d'un petit nombre d'ouvrages, certes emblématiques – les quais ont été mentionnés –, il reste encore du chemin à parcourir, un chemin qui paraît bien long et bien sinueux.

Je saisis l'occasion qui nous est donnée pour interpeller les services de M. Pagani et demander à ce dernier que les moyens qui lui ont été attribués soient affectés à la pose de ce revêtement phonoabsorbant, dont chacun a bien compris qu'il est d'une importance cardinale pour le sommeil et, de manière plus générale, pour la vie des habitants de notre ville.

M. Jean-Philippe Haas (MCG). Ce sujet me tient à cœur, car j'ai fait plusieurs interpellations ou posé des questions orales à notre magistrat M. Pagani. Malheureusement, il est absent. Une fois n'est pas coutume, je soutiendrai tout à fait les propos émis par les bancs de la gauche. Il est une fois de plus scandaleux que M. Pagani et ses services mettent, par exemple, du revêtement phonoabsorbant à la rue Zurlinden, où il est physiquement impossible de rouler à plus de 30 km/h – c'est complètement inutile – ou, encore plus grave, à la rue du Lac, puisque c'est une zone piétonne. Le phonoabsorbant y a été très utile... C'est purement scandaleux. Le jour où la Confédération apprendra que les services de M. Pagani posent du phonoabsorbant dans les rues piétonnes, je me demande ce que ça va donner au niveau des subventions que nous touchons.

Je reviens sur la pose du revêtement phonoabsorbant sur les axes pénétrants. Rien n'est prévu à la rue des Eaux-Vives et rien n'est prévu à la route de Frontenex. Je ne sais pas si ce serait utile à la rue de Montchoisy, étant donné que la circulation est fortement limitée en raison de l'aménagement de places de stationnement en épi. Par contre, ce serait vraiment utile à la rue du 31-Décembre et, en montant, sur la route de Chêne et sur la route de Frontenex. Je ne comprends pas pourquoi M. Pagani ne vient pas devant ce plénum proposer un plan localisé de quartier pour la pose du phonoabsorbant, alors que ça fait trois ans que je le lui demande sous la forme de questions orales. Chaque fois il dit que ça va se faire, qu'il ne faut pas avoir peur. Mais rien n'est encore fait. Le Mouvement citoyens genevois soutiendra évidemment à 100% cette pétition. S'il le faut, d'autres associations, comme l'Association des intérêts des Eaux-Vives, en relanceront une pour remettre une couche, afin que M. Pagani et ses services fassent vraiment le nécessaire.

M^{me} Brigitte Studer (EàG). Ensemble à gauche soutient bien sûr la lutte contre le bruit. Cela passe par le recouvrement le plus large possible de la voirie par un revêtement phonoabsorbant. La lutte contre le bruit est un aspect absolument fondamental pour la vie en ville des habitants.

J'apporterai encore une précision quant au courrier que nous avons reçu et aux rues qui y ont été citées. Je vous en lis une phrase: «La planification des travaux est complexe et relève de différents facteurs tels que l'état constaté sur le site des chaussées, la nécessité de remplacer les collecteurs d'assainissement, la stratégie de protection contre le bruit, la prise en compte et l'accompagnement des travaux de tiers tels que les Services industriels de Genève, les projets d'aménagement, etc.» Les chantiers avancent donc en fonction du calendrier de ces travaux.

Pour les Eaux-Vives, les rues étaient également citées: rues Cherbuliez, Zurlinden, du Lac, du Simplon, Merle-d'Aubigné, du Pré-Naville, de Soleure, de l'Indiennerie, Sillem, Ernest-Hentsch, avenue Théodore-Flournoy. La rue des

Eaux-Vives est également citée. Le courrier indique toutefois que ce chantier-là impliquera la réalisation préalable d'importants travaux liés aux collecteurs d'assainissement. Nous soutiendrons bien sûr cette pétition.

M. Morten Gisselbaek (EàG). C'est extrêmement inquiétant tout ça car, à part l'Union démocratique du centre, je crois que tout le monde est mécontent qu'on mette du revêtement phonoabsorbant. Effectivement, ça avance lentement. Il y a des centaines de kilomètres de rues dans cette ville. Quand on le fait, on le fait dans le cadre de travaux, on essaie de coordonner cette couverture avec les travaux en sous-sol, les changements de tuyaux et ainsi de suite. Si vous voulez que toute la ville se transforme en un grand chantier, alors je me réjouis de vous entendre...

Personnellement et mon groupe également, nous sommes très contents du travail qui est fait. Nous constatons tous les jours que de nouveaux bouts de rue sont recouverts de phonoabsorbant. On peut effectivement s'interroger quant au fait de le faire dans une zone piétonne – je rejoins M. Haas sur ce point. Pour le reste, ça va de l'avant. Cette pétition est un signal qui va dans le bon sens. Alors c'est vraiment inquiétant de voir que tout le monde est systématiquement mécontent, comme c'est inquiétant de voir M. Subilia, qui est juriste, se lancer tout d'un coup dans une diatribe sur le vote précédent relatif au rapport P-332 A. (*Remarque.*) Je sais que ça n'a rien à voir... Ce n'était que la huitième pétition que nous votions. Celle-ci est la neuvième. Nous sommes contents qu'au bout de la neuvième vous compreniez, Mesdames et Messieurs, comment ça fonctionne...

Le président. Restons sur le sujet, s'il vous plaît...

M. Morten Gisselbaek. Pour qu'ils ne se trompent pas cette fois-ci, Monsieur le président... Il faut qu'ils comprennent, qu'ils écoutent. Est-ce qu'on vote le classement? le renvoi? Il vaut mieux écouter avant, sinon on se trompe. Voilà, au bout de la neuvième fois, nous espérons que les libéraux auront compris.

M. Souheil Sayegh (DC). Chers collègues, je vous rassure, je ne reviendrai pas sur la pétition P-332... Je voulais simplement, pour raccourcir un peu la discussion, donner la position du Parti démocrate-chrétien. Nous soutenons naturellement les rues piétonnes. J'aimerais cependant rassurer les gens qui nous regardent encore à cette heure-ci sur le fait que le Conseil municipal et les commissions sont aussi sensibles aux autres quartiers de la ville. On a parlé des Eaux-Vives et de toutes les rues de ce quartier – on les a toutes nommées. Nous sommes également sensibles aux autres quartiers de la ville. Nous soutiendrons cette pétition.

Une voix. Bravo!

Le président. Je vous remercie. Je donne la parole à M. Subilia. S'il peut rester sur le sujet, ce serait fantastique...

M. Vincent Subilia (LR). Très bien, absolument. Mon propos sera d'ailleurs extrêmement bref. Je remercie M. Gisselbaek pour sa leçon d'audition. Il est des propos dans cette enceinte, en effet, dont la diction est plus intelligible que d'autres. Je vous remercie, nous avons parfaitement compris. Nous appuierons sur le bon bouton cette fois.

Pour le propos qui nous anime, je rappellerai, en écho à ce qui vient d'être dit sur les bancs du Mouvement citoyens genevois, à quoi je souscris parfaitement, que ce que nous demandons est un véritable plan d'action. Nous saisissons l'occasion de cette pétition pour le rappeler. Nous avons sollicité le magistrat à de nombreuses reprises. Je comprends, Monsieur Gisselbaek, dans la loyauté fidèle qui vous lie à M. Pagani, que vous défendiez son bilan. C'est dans l'ordre des choses, je vous vois au garde-à-vous, ce qui me réjouit quant à vos affiliations militaires... Eh bien, nous attendons du magistrat, au-delà des postures politiques, qu'il soit un chef de département, qu'il soit donc un *manager* comme on le dirait vulgairement en anglais, n'en déplaise à certains. Nous attendons de lui qu'il vienne nous proposer un véritable plan d'action.

Il est regrettable, alors que nous avons voté un budget en faveur du phono-absorbant, que les habitants qui vivent ce genre de souffrance au quotidien aient à saisir nos instances pour que le travail soit fait. Certes, j'en ai conscience, le magistrat a d'autres chats à fouetter. Il devrait cependant se concentrer sur ce type de priorités. Qui plus est, il s'est vu allouer, malgré le climat budgétaire difficile qui est le nôtre aujourd'hui, les moyens pour le faire. Pour le surplus – vous faisiez allusion à ma formation de juriste – il est tenu de le faire de par la loi. Nous avons parfaitement compris le message. J'espère que le grand absent du soir l'aura également compris...

Le président. Il n'y a plus de prise de parole. Nous passons au vote. Permettez-moi d'être pédagogue cette fois, je vais faire voter les conclusions de la commission, à savoir le renvoi de la pétition au Conseil administratif. Si le renvoi au Conseil administratif est refusé, la pétition sera classée. (*Rires.*)

Mises aux voix, les conclusions de la commission demandant le renvoi de la pétition au Conseil administratif sont acceptées à l'unanimité (68 oui).

(*Applaudissements.*)

Une voix. Eh, bravo les «verts»...

Le président. Merci de votre compréhension pour ce premier vote que je partage avec vous ce soir. (*Remarque.*) C'est un privilège et un honneur. (*Applaudissements.*)

8. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 8 septembre 2014: «Pour permettre à M^{me} Nicoleta Banu de reprendre le bail de l'arcade sise à la rue Rousseau 14» (P-327 A)¹.

Rapport de M^{me} Corinne Goehner-da Cruz.

Cette pétition a été renvoyée à la commission des pétitions lors de la séance plénière du Conseil municipal du 8 septembre 2014. La commission des pétitions, placée sous la présidence de M. Pierre Rumo, s'est réunie le 22 septembre 2014 et le 2 février 2015. La rapporteuse remercie les procès-verbalistes M^{me} Anne-Lise Chavaillaz et M. Eliot Day pour la qualité de leurs notes.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Séance du 22 septembre 2014

Audition de M^{me} Nicoleta Banu

M^{me} Banu explique qu'elle sous-louait une arcade à la rue Rousseau dont le bail de location était conclu entre la Gérance immobilière municipale (GIM), le propriétaire et M. Boulard, le locataire principal. Avant de signer le contrat de location, elle avait demandé au locataire le contrat de bail qui ne lui a pas été présenté. A l'époque, la pétitionnaire avait supposé que la GIM devait être au courant de la sous-location. Par la suite le contrat qui liait la locataire et la sous-

¹ «Mémorial 172^e année»: Commission, 651.

locataire a été montré aux services de la Ville de Genève qui ne souhaitent pas le remettre en cause car M. Boulard avait gagné un procès contre la GIM deux ans auparavant. Sur les conseils de M^{me} Garbani, elle a alors résilié le contrat au 30 janvier 2014. Elle ne pouvait plus se permettre de régler les 2000 francs de frais de gérance de sous-location sur un matériel existant. Un procès a eu lieu le 7 août. Le Tribunal de baux et loyers a statué en faveur de M. Boulard et estimé que de début février à fin juin M^{me} Banu était en occupation illicite, celle-ci n'ayant plus de lieu juridique avec le locataire. Puis M^{me} Banu a reçu l'ordonnance d'évacuation le 8 août. Elle précise qu'elle a reçu pour la première fois une copie du bail principal à la réception de la convocation au tribunal et que c'est à ce moment qu'elle a découvert que le bail stipulait qu'il était interdit de sous-louer les locaux et les dépendances. M^{me} Banu n'aurait jamais signé si elle avait été au courant de cette interdiction. A l'heure actuelle, elle a repris la boucherie des Augustins à la rue de Carouge, mais elle déplore la fermeture de cette petite boucherie de la rue Rousseau qui faisait office de point de rencontre dans le quartier et permettait aux gens d'acheter de la viande de qualité à des prix abordables. D'autre part, elle avait fait appel à M. Pagni et M^{me} Salerno qui lui avaient répondu qu'ils n'étaient pas en mesure de l'aider.

Un commissaire demande si, au vu de la situation actuelle, M^{me} Banu est toujours prête à reprendre l'arcade de la rue Rousseau. M^{me} Banu répond qu'elle n'a pas le don d'ubiquité. Elle souhaiterait que cette arcade puisse être reprise par un boucher artisanal. Elle explique qu'au moment du dépôt de la pétition, elle espérait pouvoir récupérer l'arcade de la rue Rousseau, puis elle a saisi l'opportunité de reprendre la boucherie des Augustins qui s'offrait à elle.

Le commissaire demande si le locataire principal payait le même montant que la sous-locataire ou s'il réalisait une plus-value sur le loyer. M^{me} Banu affirme que le locataire payait 482 francs à la GIM alors qu'en tant que sous-locataire, elle devait s'acquitter mensuellement d'un montant s'élevant à 2482 francs.

Le commissaire s'indigne de l'absence d'intervention de la GIM dans cette affaire où le locataire a clairement réalisé une plus-value au travers de la sous-location. Il demande à M^{me} Banu si elle a pu récupérer le montant des investissements qu'elle avait effectués pour l'arcade de la rue Rousseau; M^{me} Banu répond qu'elle a pu récupérer le matériel qu'elle avait acheté pour l'arcade; elle précise que l'argent nécessaire aux investissements avait été emprunté auprès de la Fondetec. Ce matériel récupéré ne lui est d'aucune utilité dans la boucherie qu'elle a reprise puisque celle-ci est équipée. Elle se retrouve à rembourser du matériel qui lui est inutile.

Un commissaire demande si M^{me} Banu a un montant des dommages pécuniaires à soumettre. Elle explique qu'elle s'est acquitté du montant de 482 francs soit la somme exacte que paie le locataire à la GIM du mois de janvier au mois

de septembre. Elle a rendu les clés de l'arcade le 15 août 2014, avec un mois et demi de loyer supplémentaire pour le locataire. M^{me} Banu souhaite promouvoir les boucheries artisanales car elle craint, à court terme, la disparition de celles-ci à Genève. Cette disparition progressive engendrant une pénurie des apprentis dans le domaine et par extension de bouchers qualifiés, ce problème empêche la pérennisation de la branche carnée en Suisse.

Un commissaire demande combien de temps M^{me} Banu a payé les frais de gérance au locataire principal et pourquoi le bail a été résilié. M^{me} Banu répond qu'elle s'est acquitté pendant quatorze mois de 2000 francs et que le bail du locataire n'a pas été résilié, malgré l'interdiction de ne pas exploiter l'arcade pendant plus de trente jours. La GIM a effectué des travaux à hauteur de 40 000 francs dans l'arcade afin que celle-ci reste une boucherie.

La commissaire demande quel est le montant du loyer dont s'acquitte M^{me} Banu pour l'arcade des Augustins et si elle a repris une gérance ou si elle a repris le bail à son nom. M^{me} Banu répond qu'elle paie actuellement un loyer de 2600 francs pour 150 m², alors qu'elle payait 2000 francs pour les 30 m² de l'arcade de la rue Rousseau. Actuellement, elle a mis le bail à son nom.

Un commissaire tient à faire remarquer que le contrat de gérance et les frais à hauteur de 2000 francs sont juridiquement valides; la Ville n'aurait pas pu dénoncer ce comportement. Il demande confirmation sur le fait que le problème vient du locataire principalement et non de la GIM. M^{me} Banu confirme mais trouve que celle-ci, consciente des méthodes peu scrupuleuses de M. Boulard, aurait pu la prévenir. Elle n'estime pas normal d'avoir dû s'acquitter d'un loyer de 2000 francs pour une arcade dépourvue de matériel de boucherie et de s'être endettée de 30 000 francs pour se procurer le matériel indispensable. Elle souhaiterait que la pétition permette, à défaut de lui rendre l'arcade, d'éviter que la situation dans laquelle elle s'est trouvée ne se reproduise.

Un commissaire demande si M. Pagani et M^{me} Salerno ont répondu à ses sollicitations. M^{me} Banu répond que tous les deux lui avaient répondu qu'ils n'étaient juridiquement pas en mesure de l'aider.

Un commissaire demande confirmation sur le fait qu'elle n'a plus de litige actuellement avec la GIM ou M. Boulard. M^{me} Banu confirme cette assertion. Une commissaire socialiste souhaite savoir comment ont réagi les juges face à la plus-value évidente réalisée par M. Boulard. M^{me} Banu répond que les juges se sont concentrés sur l'occupation illicite dont elle s'était rendue coupable, en faisant totalement abstraction de la plus-value qui servait aux propres frais de M. Boulard et non à la gestion et à l'amélioration des locaux. La GIM lui avait fait entendre qu'elle n'avait plus envie d'engager des procédures à l'encontre de M. Boulard et M^{me} Garbani lui avait conseillé de résilier le bail.

Un commissaire demande si l'arcade est actuellement occupée par un sous-locataire. M^{me} Banu répond par la négative et donne le motif invoqué par l'avocat du locataire pour l'avancement du procès: un traiteur au nom de M. Vizzini s'était présenté comme repreneur à condition de pouvoir s'installer au plus tard le 19 août 2014. Actuellement l'arcade est inoccupée, elle estime que l'évocation de ce potentiel repreneur n'était qu'une stratégie pour avancer son départ.

Une commissaire félicite M^{me} Banu pour son engagement. Puis elle s'assure que la pétitionnaire n'a plus de demandes concernant le loyer de la rue Rousseau. M^{me} Banu confirme qu'elle n'a plus de demande car la pétition n'est plus d'actualité.

Une commissaire fait remarquer que les juges n'auraient pu statuer en faveur de M^{me} Banu, puisqu'elle a occupé illégalement l'arcade après la résiliation du contrat, et rappelle qu'il est primordial de prendre un avis de droit avant de signer un contrat. M^{me} Banu rappelle qu'elle lutte pour sauver l'artisanat dans la branche carnée. Elle explique que la boucherie, à l'origine exclusivement chevaline, existe depuis 1921 et que le père de M. Boulard s'est chargé de l'exploitation de celle-ci de 1959 à 1990, date à laquelle le fils a repris. M. Boulard n'a jamais dépensé un sou dans la rénovation de l'arcade mais la GIM a effectué des travaux dont les frais s'élèvent à 40 000 francs.

Le président demande si M^{me} Banu a pu rembourser le prêt de la Fondetec pour l'achat du matériel. M^{me} Banu répond par la négative. Il s'agissait d'un prêt de 30 000 francs.

Discussions

Un commissaire des Verts trouverait judicieux d'auditionner la magistrate et son service de la GIM afin d'avoir un débat élargi pour connaître les mesures qui peuvent être prises par la Ville à l'encontre d'une personne qui sous-loue avec majoration de loyer abusive.

Une commissaire du Mouvement citoyens genevois souligne que l'objet de la pétition n'a plus lieu d'être. Elle estime que par rapport à la sous-location d'un commerce ou d'un logement la loi n'est pas la même et elle estime que M^{me} Banu n'a pas pris les précautions pour se protéger et que la Ville ne peut rien faire. D'autre part, elle précise que la Ville n'est pas en mesure de résilier le bail de M. Boulard car ceci est interdit dans les trois ans qui suivent un procès-verbal de conciliation.

Une commissaire du Parti démocrate-chrétien rejoint son avis et demande l'audition de la GIM pour comprendre cette gestion particulière.

Un commissaire du Parti libéral-radical remercie des infos transmises par la commissaire du Mouvement citoyens genevois et rappelle que l'objet de la

pétition était clair et juge inutile de continuer à traiter cette pétition vidée de son sens.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois accuse la Ville de sa passivité et remarque que si M^{me} Banu n'avait eu la chance de reprendre une arcade aux Augustins elle se serait retrouvée démunie.

Un commissaire socialiste pense qu'il est indispensable d'auditionner la GIM pour faire la lumière sur ce type de situation, il estime qu'il est légitime de soutenir que l'étude de la pétition a encore une raison d'être au sein de la commission. Il serait intéressant de savoir si l'arcade est actuellement occupée; si tel est le cas, la Ville se verrait contrainte de résilier le bail.

Votes

L'abandon du traitement de la pétition avec effet immédiat est refusé par 9 non (2 EàG, 1 Ve, 3 S, 2 UDC, 1 MCG) contre 5 oui (1 MCG, 3 LR, 1 UDC).

L'audition des responsables de la GIM est acceptée par 9 oui (2 EàG, 1 Ve, 3 S, 2 UDC, 1 MCG) contre 2 non (LR) et 3 abstentions (UDC, LR, MCG).

L'audition de M^{me} Salerno est refusée par 7 non (3 S, 3 LR, 1 MCG) contre 6 oui (2 EàG, 1 Ve, 2 UDC, 1 MCG) et 1 abstention (UDC).

Séance du 2 février 2015

Audition de M^{me} Sylvie Bietenhader, cheffe de la Gérance immobilière municipale

Un commissaire demande à M^{me} Bietenhader comment elle a pu tolérer une sous-location aux conditions d'une majoration de loyer tout à fait excessive. La Gérance immobilière municipale (GIM) était-elle au fait de la situation et n'aurait-elle pas pu exercer un contrôle? Il s'interroge quant à la décision de réattribution (à un traiteur frontalier) prise par la GIM. M^{me} Bietenhader tient d'abord à affirmer que la GIM ne tolère aucune forfaiture. Au contraire, elle observe une politique extrêmement rigoureuse en matière de commerce, de reprise de commerce, de sous-location. Ce dossier est en effet très particulier pour plusieurs raisons. La GIM agit en respect du droit fédéral, lequel prévoit un certain nombre de disposition en matière de protection des locataires, de droits des locataires, ce qui a eu des incidences très particulières dans le cas présent. En effet l'immeuble était en mauvais état: en 2009, les locataires ont été informés que l'immeuble serait rénové par la Ville de Genève. Suite à quoi une longue période de rénovation a commencé pendant laquelle M. Boulard s'est estimé lésé de ses droits de commerçant, ce qui l'a conduit à mener une action en justice contre la Ville de Genève qui a duré des années. Il a gagné sa procédure devant le Tribunal de pre-

mière instance, et la Ville a recouru contre cette décision, notamment au motif qu'elle contestait les faits et aussi que la facture d'avocat de M. Boulard était trop élevée. La Ville a perdu son recours devant la Cour de justice.

En conséquence, le 3 décembre 2012, la Cour de justice a rendu un arrêt donnant tort à la Ville de Genève et la condamnant à payer plusieurs dizaines de milliers de francs d'indemnités à M. Boulard. Pendant les trois ans qui suivent le bailleur ne peut agir contre le locataire, ce délai est considéré comme un délai de protection légale. M. Boulard, qui n'exploitait plus son arcade depuis un certain temps, a annoncé, à la fin de 2012, vouloir mettre son arcade en gérance. La GIM lui a demandé par écrit des informations très précises concernant ladite mise en gérance: le montant, la valeur de l'inventaire, etc. Il n'a jamais répondu à ces questions en étant très bien conseillé par son avocat. Concernant le montant de la sous-location, elle tient à préciser qu'il s'agit d'un thème extrêmement controversé dans la jurisprudence et la doctrine, en principe le bailleur ne peut s'opposer à la sous-location. Il a notamment contesté le droit du bailleur à avoir un droit de regard sur cet aspect de la gérance. La sous-locataire, M^{me} Banu, a informé la Ville qu'elle avait résilié le contrat qui la liait à M. Boulard, une fois encore sans consulter la GIM auparavant. L'arcade s'est ainsi retrouvée vide. M^e Boris Lachat a ainsi pris contact avec l'avocat de M. Boulard, M^e Emery, pour l'informer de la fin proche du délai de protection et de l'impossibilité que l'arcade reste vide. Suite à ce contact, l'avocat de M. Boulard a proposé un repreneur: la GIM a bel et bien reçu le dossier d'un ami de M^{me} Banu, M. Vizzini, boucher-charcutier. Selon le droit fédéral du bail, quand un locataire demande un transfert, ce qui était le cas, la GIM ne peut s'y opposer que si le candidat proposé est manifestement insolvable, ce qui n'était pas le cas ici. Un autre motif de refus peut être un montant abusif ou trop élevé du transfert. L'inventaire demandé par la GIM a été évalué à 3700 francs. Le contrat de transfert ne mentionnait rien qui permettait à la GIM de s'y opposer. La durée du contrat est de cinq ans, il a l'intitulé suivant: «Arcade pour l'exploitation d'une boucherie traditionnelle»; or, aujourd'hui, presque tous les bouchers proposent des plats cuisinés (et font ainsi office de traiteurs). Ainsi l'activité que déploie M. Vizzini est conforme.

Un commissaire s'étonne qu'il soit possible de sous-louer avec une plus-value un local commercial. M^{me} Bietenhader lui répond que les règles ne sont pas les mêmes pour les locaux commerciaux et qu'il est en effet impossible de s'y opposer à moins que la plus-value soit considérée comme usurière. Dans le cas particulier, c'est en effet le droit de protection qui ne permettrait pas à la Ville d'agir.

Un commissaire demande si un état des lieux est fait avant tout transfert. M^{me} Bietenhader explique que le transfert ne concerne pas le bailleur. Dans le cas particulier la GIM a renégocié les conditions du bail avec le repreneur, ce qui a motivé un état des lieux. Le locataire commercial a pris en charge les travaux qu'il a estimés nécessaires. Le loyer a été augmenté et correspond désormais aux

loyers du centre-ville. M^{me} Banu assume parfaitement sa situation. Il est impossible à la GIM d'assurer l'encadrement individuel des locataires commerciaux; la GIM possède 350 arcades commerciales. Le président indique à la commission que sur le site internet du Registre du commerce, il était indiqué que l'exploitant de l'arcade était le père de M. Boulard, décédé il y a quelques années. Cela indique qu'il n'y a pas eu de modification au Registre du commerce.

Un commissaire demande une clarification concernant l'autorisation de sous-louer ce type de local et les conditions d'un transfert. Existe-t-il un règlement qui précise ces points pour l'ensemble des arcades? M^{me} Bietenhader répond qu'il s'agit du règlement relatif aux conditions de location des locaux commerciaux de la Ville de Genève adopté par le Conseil administratif en juin 2011. Ce règlement reste cadré par le droit fédéral. Il est consultable sur le site internet de la Ville.

Prises de position et votes

Un commissaire socialiste propose le classement accompagné d'une recommandation dans laquelle serait mentionnée la qualité du travail de la GIM.

Une commissaire du Mouvement citoyens genevois rappelle qu'elle avait déjà proposé le classement en septembre dernier. L'arrêt de la cour date de décembre 2012 et l'affaire est close depuis longtemps.

Le Parti libéral-radical demande le classement.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre souhaite que la décision de la commission soit communiquée à M^{me} Banu afin qu'elle soit informée de l'appréciation de sa démarche malgré le classement de la pétition. Le président précise qu'une recommandation n'est pas compatible avec le classement de la pétition.

Le classement est demandé à l'unanimité des membres présents.

Annexe: pétition P-327

P-327

PETITION

Pour permettre à Mme Banu Nicoleta
Bouchère Charcutière
Qualifiée CFC
De reprendre le bail de l'arcade sise
Rue rousseau 14 1201 Genève

Par cette pétition clients et commerçants
Du quartier de St. Gervais
s'engagent et
Veulent garder leur bouchère
Parmi eux !!!
Dans l'intérêt public.

GIM			
Direction		Administrateur	
- 1 JUL. 2014			
Social		Juridique	
Créance		Secrétariat	
Conciergerie			

4210

SÉANCE DU 20 JANVIER 2016 (soir)
Pétition: bail de l'arcade au 14, rue Rousseau

276 Signatures :

PETITION POUR LA REPRISE DU BAIL

SI VOUS VOULEZ QUE VOTRE BOUCHERE RESTE , SIGNEZ CETTE PETITION !!!

NOM	PRENOM		CODE POSTAL		SIGNATURE
-----	--------	--	-------------	--	-----------

SÉANCE DU 20 JANVIER 2016 (soir)
Pétition: bail de l'arcade au 14, rue Rousseau

4211



DÉPARTEMENT DES FINANCES ET DU LOGEMENT

GÉRANCE IMMOBILIÈRE
MUNICIPALE



VILLE DE
GENÈVE

LA CHEVALINE DE ROUSSEAU SARL
Boucherie Charcuterie Traiteur
Madame Nicoleta BANU
Rue Rousseau 14
1201 GENEVE

Genève, le 10 juillet 2014

Objet

Arcade sis 14, rue Rousseau

La Cheffe de Service

Chère Madame,

022 418 23.30

sylvie.bietenhader@ville-ge.ch

Votre pli comportant une pétition signée par plusieurs de vos clients-es m'est bien parvenu et a retenu toute mon attention.

Comme j'ai eu l'occasion de vous l'indiquer de vive voix, je me suis adressée à l'avocat du locataire principal afin de tenter une intervention informelle en votre faveur. Cette démarche n'a malheureusement pas abouti. La Ville de Genève, propriétaire de l'immeuble, n'ayant de moyens juridiques d'agir en votre faveur, je ne peux hélas pas faire plus.

Pour ce qui concerne la pétition que vous m'avez adressée, je vous la retourne en annexe et vous invite à l'adresser au Conseil municipal, pour raison de compétence.

Au regret de ne pouvoir vous apporter de meilleures nouvelles, je vous prie de croire, chère Madame, à l'expression de mes meilleures salutations.

Sylvie Bietenhader
Cheffe de Service

Le président. Je vous donne la parole, chers collègues, si vous voulez bien disserter sur ce sujet fort intéressant... Monsieur Grégoire Carasso...

M. Grégoire Carasso (S). Merci, Monsieur le président de séance ou son successeur... Quelques mots, au nom du groupe socialiste, sur cette pétition qui visait à soutenir très concrètement le petit commerce dans le quartier de Saint-Gervais – à la rue Rousseau pour être exact – où M^{me} Nicoleta Banu, bouchère-charcutière de formation, exerçait dans des conditions qui se sont révélées être proches de l'usure. Les commissaires aux pétitions ont été touchés – et c'est peu dire – par la situation de cette commerçante de Saint-Gervais pour laquelle les clients mais aussi les habitants du quartier avaient pris fait et cause.

Cette dame sous-louait un local de la Gérance immobilière municipale (GIM). Le loyer était modeste, comme la GIM est aussi capable de le proposer sur le volet commercial. Il s'agissait d'un ancien bail, cela va de soi, puisque le loyer se montait à 482 francs. Sauf que le locataire indélicat rajoutait 2000 francs, rendant ainsi les conditions d'exploitation de cette boucherie à peu près impossibles.

La Ville de Genève a essayé d'obtenir gain de cause devant la Cour de justice pour défendre cette charmante et efficace M^{me} Banu, qui est plébiscitée dans son quartier. Cette dernière a dû cependant renoncer à son bail parce qu'elle n'arrivait plus à l'assumer. Heureusement pour elle et pour le commerce de proximité, elle a pu retrouver une arcade. Certains et certaines la connaissent à n'en pas douter, car M^{me} Banu exerce aujourd'hui son métier de bouchère-charcutière à la rue de Carouge, juste avant la place des Augustins.

Les commissaires étaient unanimes à considérer que la GIM avait fait tout juste pour essayer de protéger cette sous-locataire et le petit commerce contre ce locataire indélicat, qui avait sous-loué ce commerce à un tarif usurier. Je vous livre ici son nom dans la mesure où il est cité dans le rapport. Il s'agit de M. Boulard. Cette bouchère-charcutière a finalement trouvé une autre arcade.

Cette pétition est devenue sans objet, et c'est donc de manière unanime, Monsieur le président, tout en prenant fait et cause pour cette personne et pour la politique de la GIM, que le groupe socialiste, qui ne changera évidemment pas d'avis ce soir, vous recommande le classement de cet objet. Il était cependant essentiel de soutenir le petit commerce, c'est en tout cas la volonté du groupe socialiste, et je pense que nos collègues nous rejoindront sur ces considérations générales. Nous recommandons donc d'accepter les conclusions de la commission, à savoir le classement de cette pétition heureusement devenue sans objet.

(La présidence est momentanément assurée par M. Rémy Burri, vice-président.)

M^{me} Danièle Magnin (MCG). Ce fut effectivement une triste affaire jusqu'au moment où la gentille petite bouchère a trouvé une autre arcade. Elle se situe entre parenthèses face au restaurant Ephese, à la rue de Carouge, qui fait d'ailleurs de très bons kebabs.

Cela étant, nous avons reçu cette pétition en commission alors que M^{me} Banu avait déjà retrouvé un autre lieu où exercer son activité. C'est pourquoi je trouve déplorable que la commission se soit arrogé le droit de discuter de choses devenues obsolètes et qu'elle dépense bêtement l'argent du citoyen pour dire et redire plusieurs fois la même chose. Bien entendu je voterai en faveur du classement.

M. Didier Lyon (UDC). Etant donné que M^{me} Banu a retrouvé une arcade et que la procédure est classée au niveau de la justice, l'Union démocratique du centre recommande également le classement de cette pétition, devenue sans fondement.

M. Daniel-Dany Pastore (MCG). Juste une petite appréciation tout à fait personnelle... Ce qui est regrettable dans cette affaire, c'est que M^{me} Banu ait déposé une réclamation suite, disons, au régime un peu bizarre dont elle a bénéficié à la rue Rousseau, dans le quartier de Saint-Gervais. S'agissant de ce M. Boulard – on dirait un peu «tribouillé» – je ne comprends pas très bien qu'on en arrive au stade où une arcade à 400 francs, un petit établissement de rien du tout soit majoré cinq fois sa somme. Nous classerons bien sûr cette histoire, puisque cette brave dame a évidemment été plus rapide que le Conseil municipal. Elle s'est débrouillée parce qu'il fallait bien qu'elle vive. Elle a retrouvé une arcade pour exercer son métier, qu'elle exerce d'ailleurs très bien près de la place des Augustins, à la rue de Carouge. C'est une boucherie magnifique. Vous pouvez, si vous le désirez, y acheter de la bonne marchandise en boucherie et charcuterie.

Cela dit, cette personne nous donne quand même une leçon extraordinaire. Elle ne s'est pas écroulée en attendant que le Conseil municipal fasse quelque chose ou que la GIM se réveille éventuellement à propos du traitement pas très sympathique à son égard. (*Remarque de M^{me} Salerno.*) D'accord, Madame Salerno, on vous a reçue à la commission des pétitions, les choses se sont arrangées. Très bien... J'aimerais que cette noble assemblée prenne tout de même conscience de cet exemple, car c'est important.

On a eu un exemple bien précis dans le cas présent, et dans certains cas, en effet, il y a des urgences que la commission des pétitions devrait traiter plus vite encore pour que les choses se fassent au profit du Conseil municipal. C'est une façon de montrer à la population qu'on agit assez rapidement dans les cas qui sont

chauds. Bien sûr, M^{me} Banu est une personne admirable, elle s'est débrouillée par elle-même sans qu'on l'aide. Maintenant, c'est trop tard, on va classer l'affaire, on ne va pas continuer à épiloguer comme je suis en train de le faire. Je voulais néanmoins bien appuyer sur ce bouton purulent de façon que l'abcès soit définitivement percé.

Le président. Merci, la parole est à M. Guex.

M. Stéphane Guex (EàG). Il y a des moments, il vaut mieux savoir se taire...

M. Pascal Spuhler (MCG). C'est ce que tu aurais pu faire!

Le président. La parole est à M. François Bärtschi.

M. François Bärtschi (MCG). Excusez-moi, Monsieur Guex, j'ai une appréciation un peu différente. Je pense qu'il faut parfois savoir dire certaines choses, à l'heure en particulier où les multinationales envahissent presque toutes les Rues-Basses et le centre-ville, où on ne trouve que des succursales de grandes enseignes, où on ne trouve plus tout cette variété d'artisans et de petits commerces. Je trouve réjouissant, pour ma part, qu'on ait M^{me} Banu, qui est encore une artisane dans le domaine de la boucherie-charcuterie. C'est un domaine qui est tout de même mis à mal, pour diverses raisons. C'est vrai, comme l'a très bien dit mon préopinant, M. Pastore, on a là quelque chose de haute qualité, qui est vraiment tout à fait recommandable. Je pense que c'est aussi une plus-value, la richesse de nos quartiers. C'est le genre de choses qu'il faut essayer d'aider.

J'arrive peut-être un peu comme la grêle après les vendanges, Madame Salerno... Je vous vois un peu songeuse, à raison. Si on pouvait cependant aider autant que possible les petits artisans, les petits commerçants dans toutes ces professions-là, en tout cas davantage, je pense déjà que la richesse de nos quartiers en profiterait. On aurait des quartiers plus vivants, ce serait un plus. Je recommande donc qu'on fasse un effort particulier par la suite.

Mises aux voix, les conclusions de la commission demandant le classement de la pétition sont acceptées par 52 oui contre 1 non (2 abstentions).

9. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 9 septembre 2013: «Pour un modèle réaliste de réseau de tram à cinq lignes» (P-310 A)¹.

Rapport de M^{me} Brigitte Studer.

Cette pétition a été renvoyée à la commission des pétitions lors de la séance du Conseil municipal du 9 septembre 2013. La commission l'a traitée lors de ses séances du 30 septembre 2013 et du 20 janvier 2014, sous la présidence de M^{me} Sophie Courvoisier. Les notes de séances ont été prises par M^{me} Tamara Saggini, que la rapporteuse remercie pour la qualité de son travail.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Séance du 30 septembre 2013

Audition de MM. Jean-Pierre Tschaler, Christian Hauri et Damien Bonfanti, pétitionnaires

M. Bonfanti explique que l'objectif de cette pétition de l'Association transports et environnement – section genevoise (ATE Genève) n'est pas de revenir à la situation antérieure, mais d'améliorer le réseau de tram, duquel les usagers sont en général mécontents. Dans les pôles d'échange tels que Bel-Air, Plainpalais, Cornavin ou Rive, les transbordements sont difficiles, en particulier pour les personnes à mobilité réduite, mais aussi pour les autres usagers. De meilleures solutions pourraient être trouvées.

M. Hauri présente les éléments principaux de leur proposition. La pétition demande d'ajouter deux lignes de tram supplémentaires: premièrement celle reliant Carouge et Cornavin, qui devrait être recréée au printemps (2014), et deuxièmement l'ancienne ligne 16 entre les Trois-Chêne et Cornavin. Pour cette ligne 16, il voit deux options de parcours. Il serait possible de rétablir le «tourner à gauche» depuis l'arrêt Stand sur le boulevard Georges-Favon en direction de la rue du Stand. Une autre option serait que le 16 suive le même tracé que le 14 jusqu'aux ponts de l'Ile et puisse ensuite emprunter le quai de la Poste et bifurquer à gauche. Cette variante impliquerait la création d'un court tronçon de voie unique à la place de la Poste.

Quant aux pôles d'échange, il s'agit d'améliorer l'information et la signalétique des horaires et des lieux d'arrêts. Il faudrait également prévoir plus de place pour pouvoir accueillir les passagers en attente de manière satisfaisante.

¹ «Mémorial 171^e année»: Commission, 908.

M. Tschaler précise qu'à la sortie de la rue du Rhône sur la place de Bel-Air ou au rond-point de Rive, les piétons traversent la rue quasi continuellement et empêchent ainsi les bus d'avancer. Il est indispensable de clarifier les priorités dans les pôles d'échange afin de fluidifier le trafic. L'ATE propose d'octroyer une priorité pour les transports publics aux feux de signalisation.

Questions

Est-ce que l'Etat ou la Ville consultent l'ATE pendant les phases de planification du réseau?

M. Bonfanti répond que l'association n'est informée qu'une fois que les décisions ont été prises. Il ajoute que cette pétition ne demande qu'un minimum, rien d'extraordinaire.

Quelles sont les propositions de l'ATE pour faciliter les transbordements à Bel-Air et à Cornavin?

M. Bonfanti précise que cela pourrait être soit une passerelle, soit un souterrain.

Est-ce que les changements récents effectués par les Transports publics genevois (TPG) n'ont pas permis d'améliorer l'efficacité du réseau?

M. Bonfanti cite le professeur Vincent Kaufmann, qui affirme qu'il faut tenir compte des usagers. Le réseau fonctionne en termes techniques, mais ne répond pas aux nécessités des usagers.

A Bel-Air, les bus venant de la rue du Rhône doivent attendre parfois entre quatre et huit minutes. Quelles améliorations seraient envisageables?

M. Tschaler propose d'installer des feux ou de prévoir la présence d'un agent municipal. M. Bonfanti ajoute qu'il serait utile de sensibiliser la population et de modifier les feux, afin de fluidifier le flux des piétons et des automobiles.

Une commissaire constate qu'à Cornavin comme à Bel-Air, aucun mode de transport n'étant priorisé, c'est le chaos. Qu'est-ce qui permettrait d'améliorer cette situation?

M. Bonfanti explique qu'en essayant de satisfaire tout le monde, on crée une situation qui ne satisfait personne. Il n'y a pas de limite de vitesse, les véhicules privés gênent les véhicules publics. Il faudrait en effet déterminer des priorités.

Un commissaire constate que si la prolongation de la ligne 18 a été annoncée (et réalisée aujourd'hui), il n'y a toujours pas de solution pour les habitants qui circulent entre Carouge et la place des Nations.

M. Hauri répond qu'il n'est pas possible que tous les quartiers puissent disposer d'une ligne directe, mais le but est d'en avoir en tout cas une entre Cornavin et la rive gauche. M. Tschaler ajoute que la ligne 16 pourrait aller jusqu'aux Nations.

Est-ce qu'il n'y aurait pas trop de trams pour le pont de la Coulouvrenière?

M. Tschaler explique que la ligne 14 passant par Coutance, il n'y a plus que la ligne 15 qui passe sur le pont. La ligne 16 pourrait donc traverser le pont et ce sans modifications d'horaires.

Qu'est-ce qui se passe avec les tableaux d'annonce des trams et bus?

M. Tschaler répond que les TPG reconnaissent que cela ne fonctionne pas toujours. En outre, les plans de la ville n'indiquent pas de tracé des lignes de tram; on pourrait les ajouter.

Séance du 20 janvier 2014

Audition de MM. Derek Christie, Christian Hauri et Hector Salvador, pétitionnaires

M. Salvador remarque que les pétitionnaires ont déjà été auditionnés à la séance du 30 septembre 2013.

Il rappelle que la pétition concerne d'une part le réseau et d'autre part l'aménagement des pôles d'échange.

Ils avaient proposé la prolongation de la ligne 18 ainsi que l'introduction d'une ligne 16, reliant ainsi les communes de Carouge et de Chêne-Bourg à la gare de Cornavin. L'aménagement des lignes doit se faire en fonction des besoins des usagers et non pas dépendre seulement de l'exploitation.

M. Hauri ajoute que pour la Ville de Genève, l'ATE se focalise sur les points de correspondance afin d'améliorer le confort des usagers des TPG, avec des panneaux d'indications claires, des abris, des kiosques, etc.

M. Christie explique que l'appui de la Ville est important pour le réseau et pour l'amélioration des pôles d'échange. Si un projet est bien ficelé et soutenu par la Ville, cela peut se passer très bien. Pour Cornavin, il propose un accès direct

aux quais, comme cela se faisait par le quai 1 à l'époque. La priorité aux feux est de compétence cantonale, mais ils espèrent que la Ville entrera en matière pour faire des suggestions constructives. Avec un meilleur contrôle et outillage des feux, tous les usagers pourraient voir leurs conditions de circulation améliorées.

Questions

Est-ce que l'ATE a déjà pris contact avec le conseiller d'Etat Luc Barthassat?

Cette démarche est prévue, mais ils veulent lui laisser le temps d'arriver. Après une première rencontre en novembre 2013, une nouvelle séance avec les TPG et la Direction générale des transports (DGT) était prévue, mais annulée suite à la démission de M. Bonzon.

Est-ce que l'aboutissement de l'initiative des Verts «Pour des transports publics plus rapides» permettrait d'améliorer les points qu'ils mentionnent?

M. Salvador acquiesce. M. Christie ajoute qu'il faudrait réaliser une étude pour explorer le potentiel d'un meilleur réglage des feux de circulation.

Est-ce que la commission des pétitions du Grand Conseil les a déjà reçus?

L'audition a eu lieu en septembre 2013.

Une commissaire estime que les feux fonctionnent mal, que le temps qui précède et qui suit le passage d'un tram ou d'un bus est très long.

M. Christie pense que les personnes qui règlent les feux n'ont pas l'habitude d'être dans le bus ou dans le tram, qui doit ralentir et souvent s'arrêter avant que le feu ne passe au vert. Il serait important de ne pas faire perdre de temps aux transports publics. Chaque fois qu'ils ont interpellé la DGT à ce sujet, la réponse était qu'on ne pouvait rien faire car les carrefours sont interdépendants.

M. Hauri ajoute que de manière générale, ils souhaitent que ce soit le politique qui dicte les priorités et non les techniciens.

La présidente les remercie et s'excuse de les avoir à nouveau convoqués.

Discussion et vote

La présidente rappelle que la commission avait voté l'audition du Service de l'aménagement urbain et de la mobilité de la Ville.

Une commissaire propose d'auditionner plutôt la Direction générale des transports (DGT). Un commissaire rappelle que la pétition a aussi été déposée au

Canton. La commission des pétitions du Grand Conseil aura sûrement auditionné la DGT. Il propose ainsi d'entendre en premier le service municipal.

Une commissaire propose de renvoyer cette pétition, qu'elle trouve très claire, directement au Conseil administratif, pour que l'administration puisse faire son travail, sans encore auditionner le Service de l'aménagement urbain et de la mobilité.

Cet avis est partagé par d'autres membres de la commission.

La demande d'une audition de la DGT est retirée.

Votes

La présidente met au vote l'annulation de l'audition du Service de l'aménagement urbain et de la mobilité. Cette annulation d'audition est acceptée à l'unanimité.

Mise aux voix, la pétition est acceptée à l'unanimité et donc renvoyée au Conseil administratif.

Annexe: pétition P-310

SÉANCE DU 20 JANVIER 2016 (soir)

Pétition: pour un réseau de tram à cinq lignes

P-310

Pour une mobilité
d'avenir

Pétition pour un modèle réaliste de réseau de tram à 5 lignes adressée au Grand-Conseil et au Conseil Municipal de la Ville de Genève

Le but de cette démarche de l'Association Transports et Environnement (ATE) n'est pas un retour en arrière, mais un moyen de relier à nouveau efficacement les rives gauche et droite (en particulier la gare de Cornavin) par des liaisons directes, tout en tenant compte des contraintes techniques et de la nouvelle configuration du réseau.

Considérations sur le réseau :

- Le réseau possède actuellement 4 lignes, dont deux (14 et 18) ont un long tracé commun.
- Notre réseau de voies de tram devrait être utilisé de façon optimale ; dans la mesure du possible les trams et trolleybus devraient remplacer les bus qui restent des moyens de transports polluants et bien moins appréciés par les usagers.
- Les bus 61 et 27, proposés comme alternatives aux anciennes lignes 13 et 16, ne desservent pas les mêmes zones que desservaient ces deux lignes ; c'est ainsi que le problème de transport pour les habitants des Trois Chêne et de Carouge subsiste.
- Les pôles d'échange de Cornavin, Bel-Air et Plainpalais ne sont pas satisfaisants pour le transbordement des passagers.

L'ATE propose :

1) Carouge - Cornavin : Prolongation de la ligne 18 vers Carouge

A partir de Bel-Air, elle pourrait rejoindre le parcours du 12 (via la Corratierie) pour terminer au Rondeau de Carouge.

2) Trois Chênes - Cornavin : Réintroduction de l'ancien 16, avec deux options de parcours :

- Option 1) Rétablissement du "tourner à gauche" depuis l'arrêt *Stand* sur le Boulevard Georges Favon en direction de la rue du Stand.
- Option 2) Venant de Cornavin par le même tracé que le 14 jusqu'aux ponts de l'île, le 16 pourrait ensuite emprunter le quai de la Poste et bifurquer à gauche pour rejoindre la rue du Stand par la place de la Poste, ce qui impliquerait la construction d'un court tronçon de voie unique.

Dans les deux options, le 16 nouveau pourrait desservir la Rive gauche au moins jusqu'à Chêne-Bourg.

La prolongation de la ligne 18 et la réintroduction de la ligne 16 ont le même but : faciliter la communication entre les deux rives.

3) Amélioration des pôles d'échange

Quelle que soit l'évolution du réseau ces prochaines années, les pôles d'échange que représentent Cornavin, Bel-Air, Plainpalais et Rive ne sont actuellement pas satisfaisants pour le transbordement des passagers notamment ceux à mobilité réduite. Les solutions proposées le 6 mai dernier par les Verts pour Cornavin et Bel-Air vont dans le bon sens et devraient être réalisées rapidement.

En ce qui concerne le rond-point de Plainpalais, l'ATE suggère l'étude d'un passage souterrain ou d'une passerelle aérienne pour les piétons reliant la Plaine au centre du rond-point facilitant ainsi la fluidité des transbordements entre les arrêts.

4) Priorité aux feux

Depuis de nombreuses années, l'ATE milite pour octroyer la priorité aux transports publics sur le trafic individuel motorisé aux feux de signalisation. Cette mesure d'accompagnement permettrait de fluidifier largement le réseau et d'améliorer la vitesse commerciale des trams.

Les soussigné-e-s demandent la réalisation des quatre points évoqués dans cette pétition.

Nom	Prénom	Adresse	Commune	Signature
-----	--------	---------	---------	-----------

SÉANCE DU 20 JANVIER 2016 (soir)
Pétition: pour un réseau de tram à cinq lignes

4221

Ville de Genève Secrétariat du Conseil municipal	
R	8 JUL 2013
Avec/par:	
Copie:	

Pour une mobilité
d'avenir



Monsieur Pascal Rubell
Président
Conseil municipal de la Ville de Genève
Rue de la Croix-Rouge 4
1204 Genève

Genève, le 4 juillet 2013

Monsieur le Président,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint une pétition de l'Association transports et environnement – section genevoise (ATE-Genève), intitulée « Pétition pour un modèle réaliste de réseau de tram à 5 lignes ».

Nous restons à la disposition du Conseil municipal pour plus d'informations et nous réjouissons de débattre de cette proposition lors d'une audition à laquelle la Commission des pétitions voudra bien nous convoquer.

Vous remerciant d'avance de la suite que vous donnerez à nos demandes, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Bien à vous

Thomas Wenger
Président

Valérie de Roguin
Secrétaire associative

M^{me} Brigitte Studer, rapporteuse (EàG). Chers collègues, j'ai repris ce rapport qui traitait de la pétition de l'Association transports et environnement (ATE), section genevoise: «Pour un modèle réaliste de réseau de tram à cinq lignes». Déposée en septembre 2013, elle a été traitée en deux séances en septembre 2013 et en janvier 2014. La commission l'a votée à l'unanimité et a décidé de la renvoyer au Conseil administratif.

Son but était d'améliorer le réseau de trams en prenant en compte le mécontentement des usagers. Elle demande d'ajouter deux lignes. La première, qui relie Carouge à Cornavin, est réalisée depuis 2013. La seconde a trait au rétablissement de l'ancienne ligne TPG 16 entre Trois-Chêne et Cornavin.

Une autre demande de la pétition consiste à améliorer les points d'échange en partant du constat que la situation est particulièrement délicate pour les personnes à mobilité réduite. Il faudrait plus de place pour accueillir les passagers, ainsi qu'une meilleure information. Il paraît enfin nécessaire de clarifier les priorités afin de fluidifier le trafic, en l'occurrence de donner des priorités aux feux pour les transports publics.

Les pétitionnaires soulignent le rôle important, à leurs yeux, que peut jouer la Ville de Genève pour obtenir une situation plus satisfaisante pour les usagers. Certains aspects sont bien sûr de la compétence du Canton. La Ville de Genève peut néanmoins faire des propositions constructives. Les pétitionnaires rappellent qu'il ne s'agit pas seulement d'aspects techniques, mais qu'il faut en premier lieu répondre aux nécessités des usagers.

Estimant que la pétition était très claire, la commission a renoncé à faire des auditions complémentaires et a voté à l'unanimité son renvoi au Conseil administratif. Je vous invite à suivre l'avis de la commission et vous en remercie d'avance.

M. Alfonso Gomez (Ve). Les Verts soutiendront évidemment cette pétition parce que nous sommes très concernés, comme tout un chacun certainement dans ce cénacle, par les transports publics en ville et principalement par l'amélioration des points d'échange.

Il est quand même bon de rappeler que, dans notre ville, plus de 40% de nos concitoyens n'ont pas de voiture et qu'ils utilisent donc principalement leurs pieds et les transports publics. Il faut que ces derniers soient plus efficaces, plus accessibles pour la population. On ne peut pas poursuivre cette politique cantonale consistant à dire qu'on peut tout utiliser. Ça ne va pas en ville de Genève! Je vous recommande donc de soutenir cette pétition. Je vous recommande également de soutenir l'excellente initiative des Verts qui donne la priorité aux transports publics, l'initiative populaire IN 154 «Pour des transports publics plus rapides!», qui met vraiment l'accent – surtout dans les villes – sur les transports publics et sur les points d'échange.

M. Sylvain Thévoz (S). Le groupe socialiste soutient le renvoi de cette pétition au Conseil administratif. Il invitera les membres de ce cénacle à consulter la réponse qu'a donnée le Conseil d'Etat à cette pétition de l'ATE, qui lui avait été renvoyée au début de l'année, en janvier, par le Grand Conseil. La réponse est assez édifiante. A la proposition de l'ATE de prolonger la ligne TPG 18 jusqu'à Carouge, le Conseil d'Etat répond que cela a été fait et qu'il n'y a pas eu de diminution notable du trafic de passagers. Le Conseil d'Etat ajoute que le rétablissement de la ligne TPG 16, qui était également demandé par l'ATE, ne lui semble pas utile.

La proposition de l'ATE visait à faciliter le transport entre la rive gauche et la rive droite. Le Conseil d'Etat dit qu'il n'y a finalement que 12% des gens qui passent d'une rive à l'autre. Quant à la demande de fluidifier les feux et les transports publics, il répond qu'il ne peut finalement pas faire grand-chose parce que chacun a le libre choix du mode de transport, notamment motorisé.

Quand vous lisez la réponse du Conseil d'Etat, vous vous dites en gros qu'on ne peut rien faire, qu'il n'est pas possible d'améliorer les transports publics, de réduire la pollution à Genève, et donc fatalité, fatalité... comment va-t-on se sortir de là?

Cette pétition de l'ATE propose pourtant des solutions pragmatiques. Elle vise surtout à lutter contre des problèmes extrêmement concrets qui frappent directement nos concitoyens en ville de Genève. M. Alfonso Gomez l'a rappelé, 41% des gens qui habitent en ville n'ont pas de voiture. Cela représentera bientôt la moitié des concitoyens qui nous ont élus. Pour sa part, M. Poggia a rappelé qu'il y a environ 3000 morts par an en Suisse qui sont en lien direct avec les bronches et les maladies de la pollution, dont environ 250 en ville de Genève.

Face à ces enjeux majeurs, quelle est la réponse que nous souhaitons proposer en Ville, si le Canton et le Conseil d'Etat n'en donnent pas? Il s'agit d'un enjeu fondamental. Le Conseil administratif a des moyens limités. Je pense cependant que ça nous permettra de nous poser la question, notamment lorsque nous voterons les aménagements au parking Clé-de-Rive, à Cornavin et peut-être à Bel-Air. Comment éventuellement donner une priorité claire et nette aux transports publics et limiter l'emprise de la voiture en ville de Genève? Le Parti socialiste soutient cette pétition.

M. François Bärtschi (MCG). Il est certain que cette pétition est intéressante. Une partie de ce qui est demandé est d'ailleurs déjà réalisée, avec la ligne TPG 18 jusqu'à Carouge. Réintroduire la ligne TPG 16 serait bien. Ce serait d'autant mieux que cela pourrait nous épargner d'avoir une liaison ferroviaire Cornavin–Eaux-Vives–Annemasse (CEVA). Cette ligne permettrait d'être beaucoup plus compétitive que le CEVA, mais c'est encore une autre question, et nous n'allons pas remettre le débat sur le tapis...

En revanche, nous restons très sceptiques lorsqu'on voit les embouteillages de transports publics. On nous demande de mettre la priorité sur les transports publics. Or, quand les bus arrivent d'un côté, les trolleys de l'autre, comme on en a entre les ponts de l'Île et la place des XXII-Cantons, il faudrait plutôt se demander s'il est bien juste que les trams aient la priorité sur les bus, sur les trolleybus ou autres. On doit créer une hiérarchie car, d'une certaine façon, le réseau est mal conçu. Pourquoi le réseau est-il mal conçu? Parce qu'on a commis une erreur historique, celle de ne pas construire le fameux métro léger qui devait aller à Meyrin. Désolé, mais les Lausannois ont été beaucoup plus intelligents que nous! Ils ont créé un métro automatique léger. Alors voilà où nous mène notre idéologie anti-voiture! A une catastrophe, à des blocages au centre-ville. Nous soutiendrons bien évidemment cette pétition qui, dans l'ensemble, nous satisfait.

M. Eric Bertinat (UDC). Quelques petites remarques... Aujourd'hui, si on n'a plus un réseau à cinq lignes, c'est en grande partie dû aux suites de l'initiative d'Ensemble à gauche, l'initiative IN 146: «Stop aux hausses des tarifs des Transports publics genevois!», qui a réduit les tarifs, ce qui a forcément diminué les moyens des Transports publics genevois (TPG) pour développer leurs infrastructures. Le nier revient à nier une évidence. Moins d'argent implique évidemment moins de possibilités d'acheter des trams et de créer des lignes supplémentaires.

Il y a une deuxième lance que je désire rompre, car la gauche l'utilise systématiquement, c'est l'habitude qu'ont les citoyens du canton d'utiliser leur voiture – ne parlons pas seulement de la ville, mais bien du canton – et qui serait en diminution. En d'autres termes, les difficultés de circulation et de stationnement ainsi que les impôts et les assurances sont tels que de plus en plus de gens, surtout au centre-ville, délaissent la voiture et adoptent soit une mobilité douce, soit les transports publics. C'est juste, mais ce n'est pas une lecture réaliste de ce qui se passe sur nos routes.

Aujourd'hui sur nos routes, nous constatons une augmentation du trafic tout simplement parce que la population augmente. Et qui dit augmentation de la population dit nécessairement augmentation des automobiles. Preuve en est le nombre d'immatriculations dans notre canton qui bat tous les records en 2015. En chiffres purs donc, les voitures augmentent. La circulation devient toujours plus difficile tout simplement parce qu'on ne peut pas élargir les routes et qu'on s'ingénie généralement à en diminuer la largeur et à compliquer les déplacements des gens. Je ne parle même pas des multiples chantiers, qui sont toujours aussi mal indiqués et qui pénalisent les habitants de ce canton qui circulent sur nos routes – je pense particulièrement à celles et ceux qui y travaillent.

Cette pétition a également été présentée au Grand Conseil. L'Union démocratique du centre au Grand Conseil l'a renvoyée au bureau, et nous la classerons évidemment de même ici.

M. Pierre Gauthier (EàG). Je ne voulais pas prendre la parole. Cela étant, quand j’entends des âneries telles que celles qui viennent d’être proférées, je suis bien obligé de le faire.

Le président. Pour défendre la paix des transports...

M. Pierre Gauthier. Alors je retire le mot «ânerie»... Nous sommes évidemment entre gens dignes et de bonnes mœurs, il est cependant absolument inacceptable d’entendre de telles choses car, vous le savez – et vous transmettez, Monsieur le président, à M. Bertinat qui a visiblement la mémoire un peu défaillante ce soir –, le changement du réseau de lignes de tram n’a strictement rien à voir avec l’initiative IN 146, qui a été déposée non pas par Ensemble à gauche mais par l’Association de défense et de détente de tous les retraité(e)s et des futur(e)s retraité(e)s (AVIVO), afin de maintenir des tarifs TPG corrects.

Je crois, Monsieur le président, que vous le savez pertinemment, puisqu’il me semble que vous travaillez dans un secteur proche de celui des TPG...

Le président. Je ne m’occupe que de tarifs...

M. Pierre Gauthier. Le changement des lignes de tram s’est fait sous le dicastère de M^{me} la conseillère d’Etat Künzler. Cette catastrophe à laquelle nous avons assisté a même conduit à sa non-réélection. Alors franchement, Monsieur Bertinat, je pense qu’il est juste de rappeler l’exactitude des choses, même si vous avez quelques phantasmes par rapport à Ensemble à gauche. Je peux d’ailleurs le comprendre, car c’est sans doute plus intéressant que votre propre parti. (*Rires.*) Je vous prierai de rester dans les limites du raisonnable et de la réalité.

Le président. Merci, Monsieur Gauthier, je transmettrai ces précisions. La parole est à M. Daniel Sormanni.

M. Daniel Sormanni (MCG). Merci, Monsieur le président. Une fois n’est pas coutume, je serai d’accord avec M. Gauthier. Effectivement, ces nouvelles lignes de tram avaient déjà été planifiées. Elles avaient même été organisées avant M^{me} Künzler, du temps de M. Cramer. Cela a en effet abouti à ce réseau brinquebalant. Peut-être faut-il vous rappeler sa mise en service! D’accord, il y avait la neige... Mais quel chaos cette transformation du réseau a occasionné! Les bouchons... Rien ne fonctionnait. Les gens n’avaient rien compris, malgré la séance d’information.

La réduction à ces trois lignes de misère n'a pas abouti à ce que vous souhaitiez, Mesdames et Messieurs. Vous vouliez développer les transports publics; en réalité, on a réduit l'offre, on a compliqué les transferts à l'envi. Ça a été épouvantable pour les gens, les personnes âgées, les personnes à mobilité réduite. Les améliorations, enfin les légères corrections qui ont été apportées n'ont pas réglé le problème de fond. C'est pourquoi nous accepterons cette pétition.

Elles n'ont pas réglé le problème de fond. Il aurait fallu réintroduire toutes ces lignes. Il aurait surtout fallu être beaucoup plus intelligent. Comme l'a dit mon préopinant, M. Bärtschi, il aurait fallu faire des métros. C'est une question qui s'est déjà posée dans les années 1980 à Genève. J'avais soutenu cette idée, au moment où la fameuse galerie technique des Rues-Basses avait été construite parce qu'on aurait pu faire passer un métro dedans, tellement elle était grande.

Non, non... surtout pas, ce sont seulement des gaines techniques... avait-on pu entendre à l'époque. D'accord pour les gaines techniques! Il fallait néanmoins profiter de ces travaux, qui ont perturbé le centre-ville de nombreuses années. Sans parler du bouclage des comptes. Ils n'avaient jamais été bouclés, d'ailleurs. C'est M. Pagani qui les a bouclés – hommage à lui pour ça.

Il aurait fallu profiter de ces travaux-là. On n'aurait pas tous ces transports publics dans les Rues-Basses. Aujourd'hui on a les trams, les bus, les trolley-bus... Vous ne croyez pas que ça aurait été bien qu'il n'y ait rien du tout – même les véhicules d'urgence y passent –, que ce soit entièrement piétonnier parce qu'on aurait tout simplement mis un métro dessous?

A Lausanne, ils ont réussi à le faire, et d'ailleurs ils continuent. Ils vont faire le métro M3. A Genève, on est juste capables de faire le métro M0. On n'est même pas capables d'y penser parce qu'il y a une certaine volonté... Je vous en fais le reproche à gauche, principalement chez les Verts, mais plus généralement à l'Alternative, qui nous avait dit: «Non, non... surtout pas de métro!» En fait, vous voulez que les transports publics soient en surface parce que vous voulez qu'ils occupent les voiries physiquement pour que les voitures n'y passent plus! Eh bien, vous avez tout faux, c'est pourquoi on atteint aujourd'hui ce point de saturation. On a bloqué la ville de Genève et on n'est pas près de sortir de ce petchi dans lequel vous nous avez mis. Alors oui, il faut soutenir cette pétition. Oui, il serait bien plus intelligent de rétablir toutes ces lignes de tram.

Combien de temps a-t-il fallu pour que le Conseil d'Etat se rende finalement compte qu'il fallait remettre la ligne TPG 18? Ce n'était d'ailleurs pas le numéro 18, c'était le 13, sauf erreur. Elle allait du Bachet-de-Pesay à la gare. Et vous vous souvenez du petit intermède, ce fameux bus censé remplacer le tram? Il était englué dans la circulation. Il n'était en site propre qu'à un seul endroit, sur les 300 m de la rue de l'Ecole-de-Médecine, où on lui avait réservé une voie. Sur tout le reste du parcours, il était englué dans la circulation. Il n'y avait prati-

quement jamais personne à bord. Et le sommet du sommet... On avait tellement rétréci les voies de circulation sur le pont Hans-Wilsdorf que ce bus ne pouvait croiser celui qui venait en sens inverse. On a dû les équiper d'un GPS pour que les conducteurs sachent où se trouve l'autre bus, afin que chacun passe à tour de rôle. Bref, une imbécillité a chassé l'autre... Heureusement, ils ont finalement supprimé ce bus pour réintroduire cette ligne TPG dite 18, qui va à la gare.

Alors pourquoi ne pas faire la même chose avec la ligne de tram qui va de Moillesulaz à la gare? C'était tellement pratique pour les gens. Eh bien, non, tout a été bloqué. Comme au pont de la Coulouvrenière en direction de la rue du Stand, d'ailleurs, où le tram fait un joli virage. Il passe au pas tellement c'est serré... Dans le projet du Conseil d'Etat, il devait y avoir une double voie à cet endroit-là, pour que le tram puisse faire une boucle. Eh bien, malgré le vote du Grand Conseil, malgré le vote des députés qui avaient prévu la double voie, ils n'ont fait qu'une seule voie.

Alors voyez-vous, Mesdames et Messieurs, on n'a fait que des conneries. Mais bon, c'est typique de Genève, même si on a bien été aidés par le conseiller d'Etat Robert Cramer et par M^{me} Künzler. Je crois d'ailleurs qu'elle n'a pas compris grand-chose. Elle s'est surtout occupée de faire des petits tunnels pour faire passer les grenouilles dans la campagne... C'était bien sympathique, néanmoins cela ne réglait pas les problèmes de circulation en ville de Genève. C'est la raison pour laquelle, Mesdames et Messieurs, nous soutiendrons cette pétition.

(La présidence est reprise par M. Carlos Medeiros, président.)

M. Eric Bertinat (UDC). Chers collègues, permettez-moi de revenir sur l'intervention de M. Gauthier, qui a passé de l'«ânerie» à l'exactitude des choses, comme il l'a dit. En fait d'exactitude, je voudrais persister et signer. Si aujourd'hui les TPG disposent de moins de moyens pour développer leur réseau, c'est bel et bien parce qu'une initiative a baissé les tarifs des billets et donc évidemment les rentrées monétaires des TPG. De cela, il n'y a pas à discuter.

Deuxième constat, c'est une affaire qui regarde essentiellement le Grand Conseil. Ce sont les députés qui octroient le financement et qui décident du contrat de prestations avec les TPG. Or, le dernier contrat de prestations, qui a été décidé à la majorité, va plutôt vers une réduction des lignes que vers une extension, comme elle est demandée. Nous sommes donc pratiquement en train de débattre sur le sexe des anges... Ce qui est amusant finalement, c'est que ceux qui en débattent sont ceux qui sont les mieux informés. Ce sont ceux qui siègent au Grand Conseil.

Dernière remarque, et j'en reviens à l'augmentation du volume du trafic sur nos routes. Vouloir imposer une priorité aux feux en faveur des TPG, c'est bien sûr freiner le trafic routier. C'est anticonstitutionnel, c'est un biais. Vous êtes en train de biaiser la Constitution en faisant ce genre de propositions. Ce n'est pas normal. Vous devez pouvoir donner le même choix aux usagers de la route, que ce soient les voitures, les motos, les vélos, les transports publics. Aujourd'hui, les transports publics ont déjà la priorité aux feux à de nombreux carrefours, au détriment des voitures. On ne s'en plaint pas, c'est comme ça. Mais il n'est pas question d'augmenter encore cet état de fait.

La meilleure des choses à faire, et la plus logique, est évidemment de classer cette pétition.

M. Alfonso Gomez (Ve). Je vois que certains partis n'ont manifestement toujours pas compris dans quelle situation les villes modernes se trouvent! Je suis quand même désolé de vous le dire, vous pouvez mettre autant de lignes que vous voulez, la question n'est pas là... C'est une question de priorités. C'est une question de politique publique et de priorités à donner. Tant que vous dites que n'importe qui peut aller n'importe où à tout moment, car c'est ça la liberté, vous faites fausse route, on en arrive à l'état où on en est aujourd'hui: il y a de l'encombrement. Et encore, on s'en sort un peu parce qu'il y a de moins en moins de transports publics et que les délais d'attente des transports publics augmentent. C'est pour ça que je disais tout à l'heure qu'il faut donner la priorité aux transports publics.

Oui, il faut faire des choix politiques! Et c'est ce que vous n'arrivez pas à faire aujourd'hui. Même M. Stauffer dans vos rangs a reconnu, en soutenant le compromis sur les transports (*remarque*) – alors, écoutez-le! –, que la priorité devait être donnée aujourd'hui, dans les centres-villes, à la piétonnisation et aux transports publics. Vous êtes toujours dans ce schéma du passé. Eh bien, si vous voulez y rester, restez-y! Et je suis persuadé que si le métro était passé – je fais évidemment un pari à la Pascal – le Mouvement citoyens genevois aurait fait un référendum contre cette dépense...

M. Daniel Sormanni (MCG). Vous transmettez à M. Gomez, Monsieur le président, qu'il est complètement en retard d'une guerre! Je crois effectivement qu'il aurait été intelligent de faire un métro. Cela aurait évité d'engorger toutes les rues avec des trams, des bus et des trolleybus. On s'en porterait mieux et on aurait probablement beaucoup plus de zones piétonnes que ce que nous avons aujourd'hui, qui sont une véritable misère. (*Remarque.*) Oui, mais vous n'avez pas employé les bonnes méthodes. (*Remarque.*)

Le président. Restons quand même dans le débat démocratique, laissons parler les orateurs... Merci.

M. Daniel Sormanni. Pour l'essentiel, c'est un débat qui se passe au Grand Conseil. Je rappelle que la très large majorité du Mouvement citoyens genevois a refusé ce compromis sur les transports. Il ne débouchera sur rien, et je suis très curieux de voir ce qui sera fait. Il n'amènera pas grand-chose pour résoudre suffisamment les problèmes qui se présentent aujourd'hui.

Cela dit, je rappelle, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, que la loi prévoit que les communes soient consultées sur les réseaux de transports publics. Consultées! Les communes ont-elles été consultées dans le cadre de ce nouveau réseau à trois voies? Non! Justement pas. La loi n'a pas été respectée. On a déjà eu ce débat dans cette enceinte il y a peut-être deux ans, durant la législation précédente. Cette loi du Grand Conseil n'a pas été respectée. Le réseau aurait dû être soumis au Conseil administratif qui, sous forme de résolution, l'aurait à son tour soumis au Conseil municipal. C'est la procédure. Bien sûr, nous ne sommes pas «bastants». Mais nous devons être consultés! Ça n'a pas été le cas. Nous aurions peut-être pu faire un certain nombre de remarques sur la transformation de ce réseau, qui a induit un monstre chaos – j'aimerais vous le rappeler une deuxième fois ce soir.

Qui plus est, cette transformation du réseau n'a pas été réalisée, alors qu'elle avait été votée au Grand Conseil. J'ai parlé tout à l'heure de la double boucle entre le pont de la Coulouvrenière et la rue du Stand. Il n'y en a qu'une, pas deux comme le préoyaient les plans. Cela aurait permis de régler un certain nombre de problèmes. Cela aurait permis d'installer une ligne. Voilà, on se retrouve aujourd'hui dans cette situation.

Concernant l'initiative lancée par l'AVIVO, que le Mouvement citoyens genevois a soutenue, d'ailleurs, il y a peut-être, effectivement, un léger manque aujourd'hui. Par contre cela n'a rien à voir avec la problématique des réseaux de trams, puisqu'on a discuté de cela il y a dix, douze, quinze ans et qu'on l'a mis en œuvre depuis. La transformation du réseau s'est terminée durant la législature précédente du Grand Conseil, lorsque M^{me} Künzler siégeait encore au Conseil d'Etat. Cette initiative est venue bien après.

Cela étant, il est vrai, on l'a constaté, la baisse des tarifs n'a pas accru le nombre d'utilisateurs des TPG. Mais demandez-vous peut-être pourquoi. Pourquoi finalement, malgré la baisse des tarifs, il n'y a pas eu plus d'utilisateurs des transports publics. Parce que le réseau n'est pas bon! Le réseau n'est pas bon... Il ne répond pas aux besoins de la population. Il a compliqué la vie des citoyens qui utilisaient les transports publics. Il leur a compliqué la vie parce qu'il faut chan-

ger constamment de véhicule, de voies, lorsqu'on veut se déplacer d'un point à un autre. Suivant où on va, il faut changer trois ou quatre fois. On va plus vite à pied – vous transmettez à M. Gomez, Monsieur le président. Et c'est meilleur pour la santé...

Je crois donc qu'il ne faut pas se tromper de combat et, en effet, c'eût été bien plus intelligent de faire comme le demande la pétition et d'avoir au moins cinq lignes de tram et non trois comme aujourd'hui. J'ai dit.

M. Sylvain Thévoz (S). Le Parti socialiste ne partage pas le point de vue du Mouvement citoyens genevois. Nous sommes marqués par sa posture passéiste: «Il aurait fallu faire un métro, remettre des lignes de tram.» Il aurait fallu... Il faut peut-être rappeler qu'en 1988, 1989 il y avait déjà eu une discussion sur le métro à Genève. A l'époque, l'un des principaux opposants était Daniel Sormanni...

M. Daniel Sormanni (MCG). C'est faux, ça! menteur!

M. Sylvain Thévoz. Le Grand Conseil était allé à Lille voir le métro aérien. Et M. Sormanni s'y opposait...

Le président. On n'entend ni les uns ni les autres. Ça ne sert à rien de brailler comme ça. On se calme...

M. Sylvain Thévoz. Le Parti socialiste prend note que, pour le Mouvement citoyens genevois, les solutions sont toujours ou dans le passé ou sont impossibles à réaliser. En tout cas, elles ne sont jamais dans le présent. Je pense que les Genevois ne veulent plus de ce discours. Ils veulent un discours pragmatique, qu'on cherche des solutions. Dire qu'on aurait pu le faire avant ou qu'il faudrait un métro ne répond pas aux besoins des Genevois.

Le Parti socialiste n'est pas non plus sur la même ligne que l'Union démocratique du centre qui, par la voix de M. Bertinat, fait le constat – qui est juste, par ailleurs – que la population augmente, qu'il y a toujours plus de monde. Mais justement, avec l'évolution de la situation et le fait qu'il y a de plus en plus de gens dans le bassin genevois, on ne peut plus apporter les mêmes réponses, on ne peut pas laisser chacun faire comme il veut. On peut toujours arriver dans un centre-ville urbain en 2016, en 2017, en 2018 avec des voitures 4 x 4 de 1200 kg... Le Parti socialiste ne partage pas ce constat de M. Bertinat.

M. Luc Barthassat est, depuis 2013, responsable des transports et de l'environnement. J'ai entendu le Mouvement citoyens genevois faire des remarques sur M^{me} Künzler, sur M. Cramer. Mais il faudrait là aussi que le Mouvement citoyens genevois se mette à la page – vous transmettez, Monsieur le président! Ce ne sont plus les Verts qui s'occupent du transport et de l'environnement. Le Künzler *bashing*, c'est fini! Adressez-vous à la bonne personne! Qu'a fait M. Barthassat depuis 2013, je vous le demande? Il a fait un sondage, il a demandé l'avis de la population. Il pense faire un projet de loi sur la mobilité et, il y a deux jours, il a dit que la situation était grave, qu'il fallait diminuer la pollution de l'air. Mais concrètement, que pense-t-il faire? Quels sont les actes contraignants? Il n'y en a pas. Entre-temps, l'aéroport continue de se développer, entre-temps, on parle d'un pont sur le lac, entre-temps, Genève continue de croître et, entre-temps, on n'a aucune solution pour limiter la pollution qui pèse la santé de nos habitants et des gens qui nous ont élus en Ville de Genève.

Le Parti socialiste n'est pas d'accord avec M. Bertinat sur le fait que c'est une question constitutionnelle. C'est une question économique, c'est une question de rapports de pouvoir. M. Barthassat est le premier à le dire quand il dit qu'il faut, je le cite, «concilier l'impératif de développement du canton et la santé publique» et ne pas évidemment les opposer aux questions économiques. Ma remarque est simple. Aura-t-on le courage de brider le développement? En tout cas de le limiter, de l'accompagner d'une manière qu'il bénéficie avant tout aux citoyens et non pas, par exemple, au lobby de la construction ou à l'aéroport? Merci pour votre attention.

M. François Bärtschi (MCG). C'est un total contresens de dire que le Mouvement citoyens genevois aurait fait un référendum ou se serait opposé à un métro. C'est une mesure tellement logique. Le métro léger a montré sa supériorité dans une ville comme Genève, qui manque d'espaces disponibles au centre-ville. Et ça ne date pas d'aujourd'hui. Je me souviens d'articles de la *Tribune de Genève* qui parlaient déjà d'embouteillages de bus dans les années 1970, 1980, à la rue du Stand notamment. Les problèmes sont toujours les mêmes. C'était prévisible. On est allé droit dans le mur. Je me souviens d'un article que j'avais écrit au début des années 1990 dans le journal *GHI*. On avait fait un sondage auprès de nos lecteurs pour savoir ce qu'ils voulaient, s'ils voulaient un métro. Il est net qu'ils voulaient un métro. Seulement, on s'est trouvé face à une bureaucratie des transports. C'est toujours la même. Elle prend toutes les décisions à la place des politiques, que ce soit à l'étage communal, à l'étage cantonal ou à l'étage fédéral. D'une certaine façon, on est dépossédé de notre possibilité de choisir. C'est là un des gros problèmes de Genève, car on vit sur le long terme. Genève est un paquebot et on subit encore les conséquences des mauvaises décisions prises il y a trente ou quarante ans. Je pense que c'est important de le dire.

M^{me} Patricia Richard (LR). Eh bien, je commencerai par vous réitérer la remarque que ma collègue, M^{me} Courvoisier, vous a déjà faite tout à l'heure. Nous avons 185 points à notre ordre du jour. Nous en sommes au point 38, moins les trois que nous remettons à lundi. Monsieur le président, c'est le troisième sujet pourtant accepté à l'unanimité en commission sur lequel tout le monde prend la parole... Ce n'est pas tout à fait normal vis-à-vis de la population qui nous a élus dans cette commune pour régler les problèmes de la commune.

MM. Claude Jeanneret et François Bärtschi (MCG). Qu'est-ce que tu fais maintenant?

M^{me} Patricia Richard. Les élus de cette commune ont voté à l'unanimité en commission pour renvoyer cette pétition au Conseil administratif en se souciant des administrés. Parler maintenant depuis vingt-cinq minutes sur un sujet voté à l'unanimité, tout ça pour insulter les représentants anciens ou actuels du Grand Conseil ou du Conseil administratif, ça commence à bien faire!

J'ai bien entendu tout ce que vous avez dit. Le groupe libéral-radical se réjouit de savoir que vous approuverez l'adaptation que le Grand Conseil votera sur l'augmentation des tarifs, afin de pouvoir peut-être rétablir les cinq lignes de tram. Effectivement, elles ont été diminuées suite à un réaménagement avant la baisse des tarifs. Néanmoins, la baisse des tarifs acceptée en votation populaire n'a pas aidé à remettre ces lignes de tram en place. Pour notre part, nous resterons dans cette unanimité. Vous avez remarqué que c'est la première fois ce soir que le Parti libéral-radical prend la parole sur un sujet voté à l'unanimité. Nous vous encourageons, Mesdames et Messieurs, sachant que nous avons encore une séance supplémentaire lundi prochain, à faire avancer cet ordre du jour, parce qu'il y a des administrés qui attendent des réponses, qui attendent des travaux. Ce serait bien qu'on puisse avancer pour une fois et qu'on arrête de s'écouter parler. (*Applaudissements.*)

Le président. Madame Richard, je ne vais pas entrer sur le fond de vos propos, ils ne regardent que vous. Cela ne me concerne pas. Je vous dis simplement, puisque vous m'avez interpellé directement, que le bureau et moi-même sommes ici pour appliquer un règlement. Jusqu'à preuve du contraire, le règlement permet à cette assemblée élue démocratiquement de débattre. La parole est à M^{me} Danièle Magnin.

M^{me} Danièle Magnin (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, je voudrais revenir sur cette critique de notre posture prétendument passiste pour enclencher sur des choses tout à fait actuelles celles-

là. Nous savons qu'une piscine, notamment, est en train d'être construite à la rue Chandieu. Il m'a été rapporté – tenez-vous bien – que les vestiaires sont si petits qu'on ne peut pas y faire changer, déshabiller et rhabiller une classe d'élèves. La piscine elle-même a des dimensions hors normes pour y faire la moindre compétition...

Des voix. Hors sujet!

M^{me} Danièle Magnin. Ce n'est pas hors sujet... Je réponds à ce qui a été dit tout à l'heure. Vous dites qu'on ne doit pas parler du passé. Eh bien, moi, je parle du présent. Et une autre chose m'a scandalisée tout récemment, lors de la visite du chantier du CEVA. C'est d'apprendre que la Ville de Genève s'est opposée à ce qu'on utilise des volumes grands comme une cathédrale pour y mettre quoi que ce soit. Là aussi, il sera trop tard après, Mesdames et Messieurs...

Alors, oui, il faut revoir le réseau de trams. Oui, il faut rendre nos transports publics efficaces. Oui, il faudrait faire un métro. Nous accepterons bien sûr cette pétition. Cela étant, les bêtises ne s'arrêteront pas aujourd'hui. Si nous voulons un jour y mettre un terme, c'est maintenant qu'il faut nous réveiller.

Le président. Le bureau a décidé de clore la liste des intervenants. J'aimerais néanmoins vous demander encore une fois qu'on aille jusqu'au bout dans une ambiance un peu plus calme. Il ne sert à rien de s'étriper les uns et les autres, car cela n'avance à rien d'autre qu'à créer une mauvaise ambiance. Je donne la parole à M. Sormanni.

M. Daniel Sormanni (MCG). Merci, Monsieur le président. Vous transmettez à M. Thévoz qu'il s'est trompé. Il sait très bien que j'étais sur ces bancs. (*M. Sormanni désigne les bancs socialistes.*) J'étais même pratiquement à votre place en 1980, Monsieur Thévoz. Je ne sais pas où vous étiez, je ne connais pas votre âge, mais je crois que vous n'étiez pas encore né. Ce n'est pas grave... Toujours est-il que, étant donné que j'étais sur les bancs socialistes, j'étais évidemment pour les transports publics. Et je le suis toujours. Sauf qu'il faut les faire de façon intelligente, et pas comme ça a été fait jusqu'ici. Alors je vous prie d'arrêter de dire des mensonges, car ce n'est pas digne de vous. Ayez un peu de tenue, s'il vous plaît...

C'est effectivement dans les années 1980, au moment où on a fait cette fameuse gaine technique, que la problématique du métro s'est posée. La réponse était: «Ah non, c'est trop cher, ce n'est pas nécessaire... Et puis à Genève c'est

compliqué parce qu'il y a des coffres sous les banques, on est proche du lac...» Toutes des choses qui nous font bien rire aujourd'hui quand on voit ce qui se réalise dans le monde sur le plan technique. Il y a des endroits, des villes où des métros sont à 80 m sous terre... Qu'est-ce que c'est que cette plaisanterie? Quand vous voyez ce qu'ils ont fait à Lausanne...

Ils n'ont peut-être pas une rivière qui leur passe au milieu de la ville! Mais vous connaissez Lausanne. C'est compliqué, il y a des montées, des immeubles très serrés. Eh bien, ils ont réussi à le faire. Ils ont réussi à faire des trous en étayant les immeubles pour éviter qu'ils ne s'effondrent. Ils ont réussi à faire un métro M1, M2 et ils sont en train de faire le M3. Alors ne venez pas dire que ce n'était pas possible de le faire à Genève! Cela aurait été bien plus intelligent. Pas forcément partout, certes. En tout cas, dans le centre-ville, dans l'hyper-centre, si on avait fait un métro, ça aurait été bien plus intelligent. On aurait probablement pu piétonniser toute une série de rues qui sont en théorie piétonnes aujourd'hui... Sauf que, vous le savez bien, vous tenez souvent comme nous des stands à la place du Molard, il ne faut trop s'aventurer dans les Rues-Basses en dehors des trottoirs, sinon on se fait écraser par un tram, un bus ou un trolley-bus. Sans parler des vélos... Je crois donc qu'il faut être raisonnable, voir ce qui aurait pu être fait, ne pas s'attarder sur le passé, mais prendre expérience sur le passé pour éviter de faire les mêmes conneries à l'avenir. Et vous y allez tout droit...

M. Alain de Kalbermatten (DC). J'ai été transpercé de vérité par les propos de M^{me} Richard; je ne vais donc pas vous faire perdre trop de temps. Cependant, je tenais à vous dire qu'il faut arrêter de fantasmer sur le métro à Genève. Au niveau géotechnique, c'est simplement impossible. (*Brouhaha.*) La nappe phréatique est omniprésente dans le centre-ville, dans l'hyper-centre. Lausanne a l'avantage d'être sur une moraine et sur un terrain drainé. Il est donc beaucoup plus facile de travailler pour y faire un métro. A Genève, c'est strictement impossible. C'est possible de le faire techniquement, ce n'est pas un problème, mais cela impliquerait un coût immense. Cela étant, l'impossibilité règne essentiellement au niveau légal. Nous n'avons pas le droit d'aller dans les nappes phréatiques. La Confédération nous interdit de creuser dans des nappes phréatiques puisque, comme vous le savez, les nappes phréatiques sont notre réservoir d'eau. Il faut absolument les préserver. Or, si vous excavez dans les nappes phréatiques, l'eau sera polluée et nous n'aurons plus d'eau à Genève, sauf si on pompe dans le lac ou dans d'autres points d'approvisionnement.

C'est bien de parler comme ça entre nous du phantasme du métro – c'est bien sympathique – mais c'est purement impossible. Faisons donc avec ce qui existe et faisons-le bien. (*Remarque de M. Bärtschi.*)

Le président. Monsieur Bärtschi, la liste est close, vous n'avez pas le droit à la parole. Ça arrive... Je répète ce que nous faisons depuis un bon moment avec les pétitions – c'est toujours la même chose. Nous allons voter les conclusions de la commission. (*Remarque.*) M. Ricou n'est pas là, mais j'espère qu'il le saura par la télévision. Nous attendons encore trente secondes...

Mises aux voix, les conclusions de la commission demandant le renvoi de la pétition au Conseil administratif sont acceptées par 57 oui contre 5 non.

10. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 21 janvier 2014: «Non aux coupes dans le projet de budget 2014, équilibré, de la Ville de Genève» (P-315 A)¹.

Rapport de M^{me} Uzma Khamis Vannini.

Cette pétition a été renvoyée à la commission des pétitions le 21 janvier 2014 par le Conseil municipal. La commission s'est réunie le 19 mai 2014 et le 31 août 2015, sous la présidence de M^{me} Sophie Courvoisier et de M. Grégoire Carasso.

Les notes de séances ont été prises par M^{me} Tamara Saggini et par M. François Courvoisier qui sont remerciés pour leurs excellents travaux.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Discussions de la commission

Il est expliqué qu'il s'agit d'une pétition portant sur le projet de budget 2014, déposée en 2013, alors que la droite proposait de supprimer le Service Agenda 21 – Ville durable et les Unités d'action communautaire (UAC). Il est précisé que cette pétition avait été lancée par les partis de l'Alternative et avait recueilli environ 1700 signatures.

Les membres de la commission ont proposé dans un premier temps, d'après les enjeux, de renvoyer la pétition au Conseil administratif.

¹ «Mémorial 171^e année»: Commission, 3736.

Remarques des commissaires

Il est remarqué que le texte de la motion est de 2014 et pensé que si on ne traite pas la pétition, car elle est obsolète, on la classe.

Il est exprimé que les débats budgétaires sont trop politiques et ne doivent pas toujours être pris au premier degré, raison pour laquelle une commissaire estime qu'il ne faut pas mêler les citoyens de base à ces débats.

Il est expliqué que cette pétition était très importante au moment où elle a été déposée, il y a trois ans et relevé qu'il serait problématique de traiter cet objet comme un objet récent, d'autant plus que, lorsque le rapport sera terminé, il faudra encore attendre une ou deux années pour qu'il soit traité en plénière.

Il est ajouté qu'à présent, de nouvelles discussions budgétaires sont en cours, et que cela ne fait plus sens de rediscuter du budget 2014. Finalement, il est suggéré de classer la pétition, ou de la renvoyer, mais en évitant de traiter l'objet.

Il est indiqué qu'il ne faut pas perdre de temps sur l'objet sous revue, mais argué que le classer équivaldrait à signaler une fin de non-recevoir, ce qui paraît problématique.

Il est souligné que le clivage thématique entre les coupes budgétaires et le maintien des prestations reste d'actualité et le renvoi de la pétition P-315 au Conseil administratif devrait être soutenu.

Conclusions et vote

Le renvoi au Conseil administratif est refusé par 8 non (2 MCG, 3 LR, 2 DC, 1 UDC) contre 6 oui (1 EàG, 4 S, 1 Ve) et une abstention (EàG). La pétition est donc classée.

- Annexes:*
- pétition P-315
 - lettre ouverte aux conseillers municipaux



Pétition

NON aux coupes dans le projet de budget 2014 (équilibré) de la Ville de Genève

Le PDC, le PLR, le MCG et l'UDC ont coupé à la hache alors que le budget est à l'équilibre !

Ces coupes suppriment l'emploi de 49 personnes et deux services complets

- l'Agenda 21 : développement durable, égalité homme-femme, LGBTIQ, diversité, économie sociale et solidaire (ESS)
- les Unités d'action communautaire : travail social de proximité, lutte contre l'isolement et prévention en matière de sécurité

De plus, une coupe linéaire de 6% dans les mandats extérieurs a été votée par cette même majorité. Concrètement, la droite et l'extrême droite s'attaquent :

- aux personnes âgées : club d'ainé-e-s, repas « Autour d'une table, etc.
- aux enfants : nettoyage des préaux, parascolaire, patinoires de quartier, etc.
- aux habitant-e-s : espaces de quartier, jardins potager, animations dans les parcs, Action-impôts, Fête de la musique, etc.
- au subventionnement des associations

Ces prestations sont un luxe pour le PDC, le PLR, l'UDC et le MCG. Et pour vous ?

Les habitant-e-s signataires de cette pétition rejettent catégoriquement ces coupes dans le budget 2104 de la Ville de Genève.

Nom	Prénom	Adresse	Courriel
-----	--------	---------	----------

À renvoyer avant le vendredi 13 (l) décembre 2013 au Parti socialiste Ville de Genève, rue des Voisins 15, 1205 Genève | psvg@ps-geneve.ch

Feuilles disponibles et signature possible directement en ligne sur :
http://www.petitions24.net/non_aux_coupes_dans_le_budget_2014_de_la_ville_de_geneve

Genève, le vendredi 13 décembre 2013

**A l'attention du Conseil municipal de la Ville de
Genève, et de la commission des pétitions.**

**REMISE DES PETITIONS S'OPPOSANT AUX
COUPES DANS LE PROJET DE BUDGET DE LA
VILLE.**

**NON AU COUPES DANS LE PROJET DE BUDGET
2014 (équilibré) de la Ville de Genève**

**Parti Socialiste, Les verts Ville de Genève,
Ensemble à gauche, Séverine Golay.**

= 2300 signatures

**LETTRE OUVERTE AUX CONSEILLERS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE
GENÈVE: NON À LA COUPE BUDGÉTAIRE 2014 ! RESTONS MOBILISÉS**



1,791 signatures.

Madame la Conseillère municipale, Monsieur le conseiller municipal,

Nous avons appris avec stupéfaction la décision de la commission des finances du conseil municipal de supprimer 49 postes nécessaires à la politique de cohésion sociale et au développement durable de la Ville de Genève. Nous concevons mal comment ces services peuvent ne pas faire sens au niveau municipal, car nous n'en connaissons pas d'équivalent au niveau cantonal. Leur suppression serait un réel manque pour nous.

Nous tenons par la présente à manifester notre soutien aux unités d'actions communautaires présentes dans nos quartiers, aux équipes des Espaces de Quartiers ainsi qu'au service Agenda 21.

En tant qu'habitants/organisation impliqué-e-s dans notre quartier et dans la collectivité genevoise, nous considérons en effet que ces services sont essentiels à notre engagement. Ils contribuent à une administration municipale accessible et ouverte sur le quartier, soucieuse des défis logistiques et organisationnels auxquels nous sommes quotidiennement confrontés et qui de fait facilite l'engagement de ses administrés.

Nous regrettons que les projets que nous avons mis en place avec ces services pour l'année 2014 soient soudainement remis en cause et nous déplorons la fermeture prochaine des lieux d'échanges associatifs et des lieux de démocratie participative qui permettaient de renforcer nos capacités d'action.

Attachés aux valeurs d'égalité homme/femme, de proximité et de développement durable, nous regrettons que la Ville de Genève ne se veuille plus vectrice de ses valeurs essentielles, tant pour nous aujourd'hui que pour les générations futures. Cela affaiblira de manière certaine la position de la Ville de Genève et son rayonnement.

Dans l'espoir sincère que la Ville de Genève tienne les engagements qu'elle a pris avec nous pour l'année 2014, et que vous, comme conseiller municipal et conseillère municipale les assumiez, veuillez recevoir Mesdames, Messieurs, nos salutations les plus cordiales.

Séverine G. Suisse

Handwritten signature of Séverine G. Suisse.

Le président. Personne ne veut prendre la parole... Je rappelle que nous votons sur les conclusions de la commission, qui demandent le classement de l'objet.

Mises aux voix, les conclusions de la commission demandant le classement de la pétition sont acceptées par 32 oui contre 30 non.

11. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 5 mai 2014: «Pour que les autorités genevoises demandent aux Rentes Genevoises d'annuler le congé donné à Tricosa au 31 décembre 2014» (P-323 A)¹.

Rapport de M^{me} Christiane Leuenberger-Ducret.

Cette pétition a été renvoyée à la commission des pétitions le 5 mai 2014 par le Conseil municipal. La commission s'est réunie le 19 mai, le 1^{er} décembre 2014 et le 4 mai 2015 sous les présidences de M^{me} Sophie Courvoisier, de M. Pierre Rumo et de M^{me} Brigitte Studer. Les notes de séances ont été prises par M^{me} Tamara Saggini et par M. François Courvoisier.

Texte de la pétition

(Voir annexe).

Séance du 19 mai 2014

Audition de M. Alphonse Surdez, propriétaire du magasin Tricosa, M^{me} Virginie Surdez, sa fille, accompagnée de M. Jean-Charles Rey, son ami, pétitionnaires

M. Surdez explique qu'il a reçu son congé des Rentes Genevoises et que la méthode, aujourd'hui, c'est de donner congé, puis de discuter des augmentations de loyer. Ils ont fait les procédures nécessaires et ont été au tribunal. Le but est de mettre des bancomats BCG à la place de Naville et de déplacer Naville où ils sont actuellement, en y faisant un café-presse. Ils aimeraient rester.

M. Rey ajoute que cela fait plus de cinquante ans que Tricosa est sur la place du Molard, c'est une entreprise familiale, le père a passé le relais à M. Surdez

¹ «Mémorial 171^e année»: Commission, 5985.

qui passe le relais à ses filles. Les clients sont aussi bien genevois qu'internationaux. Le commerce forme des apprentis vendeurs, paye ses impôts et gagne de l'argent.

Une commissaire demande s'il y a bien deux arcades: vêtements et chaussures. M. Surdez confirme, les chaussures c'était sur demande des clients.

La même commissaire demande s'il est possible de transférer les emplois dans l'autre arcade. M. Surdez déclare qu'il l'aurait volontiers fait mais que ce n'est pas possible.

Un commissaire demande s'ils ont investigué la possibilité d'un autre local pour leurs activités. M. Rey répond qu'ils ont cherché et continuent, mais souvent il y a d'importantes reprises.

Séance du 1^{er} décembre 2014

Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif chargé du département des constructions et de l'aménagement

M. Pagani explique que les Rentes Genevoises ont installé de manière illégale des bureaux dans les arcades. Elles voulaient s'étendre, n'ont pas réussi et donc ont demandé à Naville de prendre l'arcade de Tricosa. Tricosa a fait une longue procédure et a perdu. Ils ont écrit pour demander une protection. Du point de vue légal, il n'y a plus rien à faire.

M. Pagani est allé discuter avec l'ancien directeur qui a donné le congé. Tricosa paye 300 francs par mètre carré, les autres établissements payent bien plus. C'est terrible, mais c'est la logique du marché.

Une commissaire demande si l'Etat n'est pas en partie propriétaire. M. Pagani répond que l'Etat nomme normalement des membres au conseil de fondation des Rentes Genevoises.

Séance du 4 mai 2015

Audition de M. Pierre Zumwald, directeur général, M^{me} Isabelle Jacobi, et M^e Nathalie Thürler des Rentes Genevoises

M^e Thürler explique que le congé donné à Tricosa date d'octobre 2008, avec effet au 31 décembre 2010. L'idée des Rentes Genevoises était de laisser le temps au locataire de s'organiser vis-à-vis de cette décision. Elle indique que le locataire a ensuite fait valoir ses droits devant la Commission de conciliation en matière de

baux et loyers, qui a validé le congé, puis devant le Tribunal des baux et loyers, la Cour de justice et enfin le Tribunal fédéral, toujours sur recours de M. Surdez. Elle souligne que ces quatre instances ont validé le congé, en estimant que le projet des Rentes Genevoises était sérieux et digne d'intérêt, et qu'il n'y avait pas eu d'attitude contraire à la bonne foi de la part de la bailleresse. Elle explique ensuite que, comme la loi le prévoit, les juridictions ont examiné la situation personnelle du locataire et les conséquences que ce congé pouvait induire, en l'occurrence sur son commerce. M. Surdez s'était alors prévalu de sa situation, essentiellement au niveau de sa volonté de remettre son commerce à ses filles. Elle indique que le Tribunal fédéral, à la suite de la Cour de justice et du Tribunal des baux et loyers, a estimé, sachant que le locataire avait déjà eu deux ans de préavis, qu'une prolongation de quatre ans, ce qui lui donnait six ans au total, était une bonne solution. Le Tribunal fédéral a en effet relevé qu'à l'échéance de la prolongation judiciaire, le locataire avait 72 ans et qu'il s'agissait d'un âge raisonnable pour mettre un terme à son activité dans de bonnes conditions financières. La prolongation est ainsi arrivée à échéance le 31 décembre 2014.

M^e Thürler indique que, durant la procédure, une arcade appartenant aux Rentes Genevoises s'était libérée à la rue du Port. Celle-ci avait une surface un peu plus importante et un loyer un peu plus bas que l'arcade qui était louée à M. Surdez à la place du Molard. Les Rentes Genevoises ont alors proposé à M. Surdez de lui financer le déménagement et l'emménagement dans cette nouvelle arcade, mais celui-ci n'a pas donné suite à cette proposition. Elle précise que les différentes juridictions ont tenu compte de cet élément, en relevant qu'il s'agissait d'une proposition portant sur des locaux similaires, et que le locataire n'avait pas de raison de refuser.

M^e Thürler ajoute que, parallèlement à la procédure, les Rentes Genevoises ont poursuivi le projet au niveau des autorités administratives, afin d'obtenir l'autorisation de construire pour réaménager l'arcade louée à M. Surdez. Elle explique que cette arcade devrait être consacrée, à l'avenir, à la promotion des produits de prévoyance des Rentes Genevoises, en devenant un espace convivial et ouvert au public. M. Surdez a alors émis des contestations, arguant que ce réaménagement n'était pas conforme au nouveau plan d'utilisation du sol de la Ville de Genève. Elle indique que l'autorisation de construire n'a pas fait l'objet d'un recours de la part de la Ville.

M^e Thürler explique que les Rentes Genevoises, en dernier lieu, ont proposé à M. Surdez, en novembre 2014, de lui verser une indemnité de 100 000 francs pour l'aider à trouver une autre arcade. Elle indique que le locataire a trouvé cette somme largement insuffisante et a décliné l'offre. Elle ajoute qu'il a toutefois, après la fin de la procédure judiciaire, trouvé une arcade supplémentaire à la rue de la Rôtisserie.

Questions des commissaires

Un commissaire demande si les Rentes Genevoises font des placements auprès des petits commerçants, ou seulement auprès de gros consortiums et de gros lobbys.

M. Zumwald explique que le métier des Rentes Genevoises est de servir des rentes aux assurés, ceux-ci étant avant tout des citoyennes et des citoyens genevois. Les gens paient des primes uniques ou périodiques, puis attendent que les Rentes Genevoises leur paient des rentes viagères. Il indique que, pour ce faire, les Rentes Genevoises disposent de taux garantis, ce qui signifie qu'elles s'engagent aujourd'hui sur des taux techniques pour des rentes versées dans des dizaines d'années. Il explique que cela implique de maîtriser les placements, en procédant à des investissements avec un haut niveau de sécurité, et qui offrent toutefois un rendement raisonnable. Il indique que les Rentes Genevoises n'investissent pas dans le petit commerce, parce que les montants investis se chiffrent à ce jour en dizaines de millions de francs.

Une commissaire demande pourquoi les Rentes Genevoises n'ont pas installé ce projet dans leur arcade à la rue du Port.

M. Zumwald explique que, premièrement, le local, dans sa conception, ne permettrait pas d'y installer le projet. Deuxièmement, il indique que le siège des Rentes Genevoises et l'intégralité de son personnel se trouvent à la place du Molard et que, s'ils doivent organiser des conférences ou des déjeuners sur des thématiques, il était plus simple de les faire à la place du Molard.

Un commissaire demande pourquoi M. Surdez occupe toujours l'arcade à la place du Molard, puisqu'il devait libérer les lieux au 31 décembre 2014.

M^e Thürler explique qu'une procédure en évacuation a dû être déposée. Elle indique que le Tribunal des baux et loyers a donné raison aux Rentes Genevoises, mais que M. Surdez a fait appel.

Un commissaire souhaite savoir ce que les Rentes Genevoises attendent du monde politique.

M. Zumwald indique attendre des commissaires qu'ils fassent simplement ce qu'ils estiment être juste.

Discussion de la commission

Un commissaire estime que les Rentes Genevoises ont été correctes avec M. Surdez, et qu'à présent elles peuvent légitimement revendiquer leur droit de propriété. Il est d'avis que la Ville de Genève ne peut s'y opposer.

Une commissaire estime que l'offre est dérisoire, mais que la Ville de Genève n'a pas la compétence de s'opposer à l'exercice du droit de propriété des Rentes Genevoises. Elle pense que cette affaire est très mal gérée.

Un commissaire indique qu'il n'est pas convaincu de la valeur ajoutée de ce projet pour la place du Molard et pour le petit commerce au centre-ville mais il estime que les Rentes Genevoises ont été très correctes dans leurs propositions.

Vote de la commission

Le renvoi de la pétition P-323 au Conseil administratif est refusé par 6 non (3 LR, 1 UDC, 2 Ve) contre 1 oui (MCG) et 7 abstentions (1 UDC, 1 MCG, 3 S, 2 EàG). La pétition est donc classée.

Annexe: pétition P-323

P-323

TRICOSA

18 Passage du Trailliet 1204 Genève	Président du Conseil municipal - 2 MAI 2014 Attester par: Copies:
--	--

Monsieur Pascal RUBELI
Président du Conseil Municipal
de la Ville de Genève
Palais Eynard
4, rue de la Croix Rouge
1204 GENEVE

Genève, le 2 mai 2014

Monsieur le Président,

Vous trouverez en annexe la Pétition adressée au Conseil Municipal de la Ville de Genève munie de nombreuses signatures récoltées en deux mois « Pour que les autorités genevoises demandent aux Rentes Genevoises d'annuler le congé donné à TRICOSA au 31 décembre 2014 ».

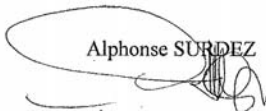
Les personnes responsables de cette pétition sont :

M. Alphonse SURDEZ Tél 079 626 35 23
M. Jean-charles REY Tél 079 437 03 13

Vu l'urgence de cette pétition, nous vous demandons de la traiter rapidement.

Recevez, Monsieur le Président du Conseil Municipal, nos respectueuses salutations

Alphonse SURDEZ



**PETITION
AU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE GENEVE**

**POUR QUE LES AUTORITES GENEVOISES DEMANDENT AUX RENTES GENEVOISES
D'ANNULER LE CONGE DONNE A TRICOSA AU 31 DECEMBRE 2014.**

Les RENTES GENEVOISES expulsent TRICOSA des locaux qu'elle occupe depuis plus de cinquante ans à la Place du Molard 11.

TRICOSA est une institution du petit commerce genevois avec une clientèle internationale importante, qui paie régulièrement son loyer, ses employés et ses impôts.

Les RENTES GENEVOISES veulent récupérer ces locaux pour leur développement local en associant des Bancomats pour la BANQUE CANTONALE DE GENEVE et l'agrandissement de NAVILLE SA.

Il est sidérant de constater d'un point de vue politique, que l'ETAT DE GENEVE et la VILLE DE GENEVE, défendent le petit commerce au Centre de la ville de Genève et que les RENTES GENEVOISES, dépendant des AUTORITES GENEVOISES, l'élimine en expulsant TRICOSA !!!

Vu l'urgence de cette pétition nous vous demandons de la traiter rapidement.

Pour votre information une pétition a été envoyée au Grand Conseil de l'Etat de Genève.

Le président. La parole n'étant pas demandée, je rappelle que nous votons les conclusions de la commission, qui demandent également le classement de cette pétition.

Mises aux voix, les conclusions de la commission demandant le classement de la pétition sont acceptées par 39 oui contre 14 non (7 abstentions).

12. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 17 février 2015: «Fan zone des Vernets et nuisances» (P-334 A)¹.

Rapport de M^{me} Danièle Magnin.

Cette pétition a été renvoyée à la commission des pétitions lors de la séance plénière du Conseil municipal du 17 février 2015. La commission, sous la présidence de M^{me} Brigitte Studer, a étudié cette pétition lors des séances des 13 avril et 11 mai 2015. La rapporteuse remercie chaleureusement M. François Courvoisier, procès-verbaliste, pour la clarté et la précision de ses notes de séances.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Séance du 13 avril 2015

Audition de M. Henrique Ventura et de M^{mes} Dominique Legast Anor, Maria Pia Costis, Rose Jaccoud et Chiara Gambacorti, représentants des pétitionnaires

M^{me} Costis relate l'historique des faits ayant suscité la pétition. Le comité de l'Association des habitants des Acacias a été sollicité par M^{me} Jaccoud en juin 2014, car les nuisances sonores liées à la fan zone des Vernets, se prolongeant tard dans la nuit, devenaient insupportables.

L'association a alors immédiatement écrit une lettre ouverte à l'attention de MM. Kanaan et Barazzone, ainsi qu'aux deux organisateurs de la manifestation, M. Kupferschmid, de l'agence DPO SA, et M. Hohl, de la société New Events Production SA. Les deux organisateurs n'ont jamais répondu à leur courrier, tan-

¹ «Mémorial 172^e année»: Commission, 4411.

dis que M. Barazzone leur a indiqué que cette problématique concernait d'abord le département de M. Kanaan, tout en déplorant les nuisances auxquelles ils faisaient face.

Elle explique ensuite que M. Kanaan leur a répondu qu'il étudiait des pistes de réflexion, afin de concilier l'organisation d'une manifestation d'une telle ampleur avec les besoins et désirs légitimes des habitants. L'association a alors demandé quelles étaient ces pistes de réflexion, mais n'a pas reçu de réponse. Elle fait part de son inquiétude en soulignant que, du 10 juin au 10 juillet 2016, aura lieu l'Eurofoot et que l'association désire connaître les conclusions de ces réflexions.

M^{me} Jaccoud avait également écrit à M. Barazzone pour lui faire part de ses doléances, précisant qu'elle a reçu des lettres similaires de la part de MM. Barazzone et Kanaan.

M^{me} Costis ajoute qu'un grand nombre d'habitants se sont plaints du fait que, durant toute la durée de la manifestation, ils ne pouvaient plus garer leur voiture, les places de parc le long de l'Arve ayant été supprimées. Au terme de son historique, elle indique que l'association demande qu'il n'y ait plus de manifestation de cette ampleur dans une zone habitée, car les pétitionnaires se disent solidaires avec les autres personnes qui pourraient être exposées elles aussi à de telles nuisances.

M^{me} Gambacorti précise que cette manifestation a lieu aux Vernets depuis 2008, tous les deux ans, et qu'un effet de saturation se fait sentir. Elle estime qu'il faudrait envisager d'autres endroits pour organiser cette manifestation.

M^{me} Legast Anor ajoute que l'association ne lutte pas contre le football ou l'existence d'une fan zone, mais contre l'implantation d'une telle manifestation aussi près des habitations. Elle suggère, à titre d'exemple, de l'implanter au stade de la Praille, qui se situe dans une zone moins habitée.

M^{me} Jaccoud souligne que ce n'était pas tellement durant les matches que le bruit était présent, mais principalement après ceux-ci. Elle explique que les nuisances sonores provenaient surtout de concerts organisés lorsque les matches étaient terminés. Elle indique avoir appelé à plusieurs reprises la police pour se plaindre du bruit, et que celle-ci lui a signifié qu'elle ne pouvait pas agir car la manifestation avait été autorisée par la Ville de Genève.

Elle s'interroge sur le fait que la Ville, qui a autorisé la manifestation, ait également autorisé de telles nuisances, et souligne qu'il était impossible de dormir, même avec des fenêtres avec double vitrage fermées. Elle précise que le bruit était amplifié par la caserne, qui faisait office de caisse de résonance.

M^{me} Jaccoud indique enfin avoir dressé une liste de tous les moments où le bruit était insupportable, mais aussi de tous les moments agréables, depuis le 11 juin jusqu'à la fin de la manifestation. Elle transmettra cette liste à la commission.

M^{me} Gambacorti précise que, durant toute la durée de la manifestation, dès 18h, il était nécessaire de fermer les fenêtres car, même lorsque le bruit était supportable, il était impossible de s'entendre parler, téléphoner ou de regarder la télévision. La situation était particulièrement problématique pour les enfants, qui se couchent à 20h.

M. Ventura explique que le son voyageant, les nuisances sonores de la fan zone se propageaient jusqu'au parc des Acacias, et faisaient écho contre les immeubles. De plus, cette manifestation s'accompagnait d'incivilités de la part de personnes alcoolisées, qui arrachaient les rétroviseurs des voitures ou faisaient du bruit dans le parc à la fin des matches. En outre, le Service de l'air, du bruit et des rayonnements non ionisants (SABRA ou ex-SPBR) aurait dû poser des sondes pour mesurer le bruit aux abords de la fan zone, comme il l'avait fait lorsque l'Eurofoot avait eu lieu à Genève en 2008.

Enfin, il estime que cette manifestation pourrait se tenir au stade de la Praille ou au stade du Bout-du-Monde, qui sont plus à l'écart des habitations.

Questions aux pétitionnaires

Dans leurs lettres respectives, les pétitionnaires ont-ils inclus leurs propositions de déplacer la fan zone au stade de la Praille?

M. Ventura répond par l'affirmative mais on lui a répondu qu'il était impossible d'organiser une telle manifestation au stade de la Praille, afin de préserver la pelouse, cependant il estime que, lorsque des concerts sont organisés dans ce stade, la pelouse est de toute façon écrasée.

Des personnes, dans l'entourage des pétitionnaires, ont-elles souhaité déménager suite à ces nuisances sonores?

M^{me} Jaccoud explique qu'il n'est pas possible de déménager, vu la situation actuelle du marché du logement genevois.

M^{me} Gambacorti précise qu'elle habite un logement social, et qu'elle ne peut pas déménager facilement.

Une commissaire indique ne pas avoir de question à poser, mais signifie aux pétitionnaires que la commission les a entendus, et qu'elle fera au mieux, dans les limites de ses compétences, pour agir.

Discussion et vote éventuel

Propositions d'auditions

Un commissaire Vert demande l'audition de M. Kanaan.

Un commissaire socialiste estime l'audition de M. Kanaan pertinente, car l'expérience de l'organisation de manifestations au stade du Bout-du-Monde s'est révélée être un échec à la fois populaire, commercial et financier. Mettre un tel événement hors de la ville a des conséquences en termes d'animation et de recettes. Par ailleurs, si la pelouse du stade de la Praille peut tenir nonante minutes avec 22 joueurs, il n'en va pas de même durant trente jours d'affilée avec des dizaines de milliers de personnes. Il estime ainsi que toute une série de contraintes poussent l'organisation d'un tel événement soit sur la plaine de Plainpalais, soit aux Vernets, et s'interroge sur les possibilités de répartir les nuisances entre ces deux sites. Enfin, il serait intéressant d'interroger M. Kanaan au sujet de l'organisation de concerts à la fin des matches, qu'il juge peu respectueux des riverains.

Une commissaire du Parti libéral-radical indique que son groupe se rallie à la demande d'audition de M. Kanaan.

Une commissaire du Parti démocrate-chrétien remarque qu'il n'est pas nécessaire, dans le traitement de la pétition, de prendre en compte des considérations telles que la préservation de la pelouse du stade de la Praille, car la vraie question posée par la pétition est de savoir si la Ville de Genève peut organiser des manifestations bruyantes durant plusieurs jours d'affilée, et ainsi exiger des riverains qu'ils endurent des nuisances sonores sur de longues durées.

Un commissaire socialiste pense que la question de savoir où doit se dérouler une telle manifestation présuppose une volonté de l'organiser. Il rappelle que l'organisation de telles manifestations populaires permettait à la Ville et à l'Etat de Genève de justifier la pression croissante exercée sur les bistrotts et les terrasses, qui, avant l'organisation de manifestations comme la fan zone, organisaient eux-mêmes des retransmissions, générant ainsi des nuisances sonores dans chaque quartier, sans qu'il puisse y avoir d'encadrement adéquat.

Une commissaire d'Ensemble à gauche indique rejoindre l'avis de la commissaire du Parti démocrate-chrétien.

Une commissaire du Mouvement citoyens genevois rappelle que la fête américaine, qui se déroulait par le passé au stade du Bout-du-Monde, attirait beaucoup de personnes. Elle estime qu'il y a peut-être ainsi un travail de communication à faire si la fan zone devait s'organiser sur ce site à l'avenir. En outre, elle souligne avoir été choquée par la conclusion de la pétition, qui demande la suppression de toute manifestation dans les zones habitées, et la trouve très excessive.

Vote sur l'audition de M. Kanaan

L'audition de M. Sami Kanaan est acceptée à l'unanimité des membres présents.

Séance du 11 mai 2015

Audition de M. Sami Kanaan, maire de la Ville de Genève, chargé du département de la culture et du sport, accompagné de M^{me} Sybille Bonvin, cheffe du Service des sports

M. Kanaan dit que la création de fan zones de cette ampleur date de l'Euro-foot 2008, lorsque la Suisse avait organisé la compétition avec l'Autriche. Les raisons qui poussent la Ville de Genève à organiser ce type de manifestations sont l'envie légitime et la véritable demande de la population de passer une soirée agréable à regarder ensemble des matches majeurs de football. Ces fan zones sont organisées lors des Coupes du monde de football et des Eurofoot, soit tous les deux ans.

A l'époque, lorsque la Suisse a organisé l'Eurofoot, MM. Maudet et Tornare ont estimé qu'il valait mieux organiser une seule grande fan zone dans un seul lieu, plutôt que de laisser s'installer de multiples petites fan zones à travers toute la ville. De nombreux bistrots souhaitaient retransmettre les matches sur leurs terrasses, ce qui aurait généré des nuisances sur l'ensemble du territoire. Le Conseil administratif a alors estimé qu'il était préférable de concentrer l'événement en un seul endroit, ce qui permet une meilleure gestion et un meilleur contrôle de la situation, et donc moins de nuisances en tout.

La question du lieu s'est ensuite posée. Le choix de l'emplacement se fait à partir de paramètres techniques, comprenant la dimension du lieu et son accessibilité. La fan zone de l'Eurofoot 2008 avait été organisée sur la plaine de Plainpalais, et, en appui, au stade du Bout-du-Monde. Le site du Bout-du-Monde avait été peu fréquenté, car il n'est pas facilement accessible. La manifestation sur le site de Plainpalais avait généré des nuisances importantes pour les riverains.

Le choix s'est alors porté sur le parking des Vernets, qui a été préféré notamment parce qu'il s'agit d'un lieu plus accessible que le Bout-du-Monde et comprenant moins d'habitations à proximité immédiate que le site de Plainpalais. En ville de Genève, il n'y a que très peu d'espaces disponibles, d'une certaine taille et répondant aux différents paramètres techniques, qui pourraient accueillir les fan zones. En outre, se référant aux requêtes de la pétition sous revue, il précise qu'il n'est pas possible d'organiser une fan zone dans un lieu non habité, à la campagne, pour des raisons d'accessibilité. Il souligne que les Vernets sont paradoxalement l'un des endroits de la ville où il y a le moins d'habitations à proximité immédiate.

Le choix du lieu n'émane pas du Service des sports mais d'une décision du Conseil administratif, pilotée par lui-même et M. Barazzzone, en collaboration avec les services cantonaux concernés (police, Scom et SABRA). Le choix de l'emplacement est réévalué lors de chaque manifestation, et les Vernets ne sont pas choisis par routine. Le choix des Vernets ne s'est pas fait parce qu'il s'agit

d'un centre sportif, et la fan zone ne fait pas partie des tâches opérationnelles du Service des sports. Celui-ci est, au contraire, impacté négativement, car la manifestation nécessite de fermer le parking durant un mois, et tous les soirs, un employé du service doit être présent.

M. Kanaan indique ensuite avoir tenté, fin 2013, suite aux plaintes émises par les riverains des Vernets lors des éditions précédentes, de convaincre le Servette FC d'organiser la fan zone au stade de la Praille, celui-ci étant en charge de l'exploitation du stade. Toutefois, le Servette FC ne s'étant pas engagé fermement à organiser l'événement, la Ville de Genève a finalement organisé l'édition 2014 aux Vernets. Il était en effet préférable d'organiser une fan zone aux Vernets en 2014, plutôt que de ne pas en organiser du tout, option qui aurait eu pour effet de multiplier les retransmissions des matches partout dans la ville.

La Ville de Genève ne subventionne pas les organisateurs de la fan zone; elle procède à un appel d'offres puis se contente de mettre à disposition l'espace public. En 2012, la Ville avait demandé une redevance d'environ 30 000 francs aux organisateurs, somme qu'elle n'a d'ailleurs jamais perçue suite à la faillite de ces derniers. Pour l'édition 2014, les exigences envers les organisateurs ont été augmentées sur deux points centraux: la sécurité et la propreté. Les organisateurs avaient ainsi l'obligation de nettoyer non seulement la place elle-même, mais également les pourtours. Pour pouvoir rentabiliser l'opération et faire face à ces frais de sécurité et de nettoyage, les organisateurs ont dû exploiter tous les soirs, même lorsqu'il n'y avait pas de matches. Ainsi, des concerts ou des soirées musicales étaient organisés hors des périodes de matches. Toutefois les règlements concernant le bruit ont quasiment toujours été respectés. Il ajoute enfin qu'en raison du décalage horaire avec le Brésil, pays dans lequel était organisée la Coupe du monde 2014, certains matches étaient retransmis tard le soir. La Ville et le Canton ont donc négocié, soir par soir, les dérogations pour pouvoir diffuser certains matches après minuit, et deux soirées se sont ainsi prolongées au-delà de minuit.

Enfin, parmi les offres reçues pour l'organisation de la fan zone 2014, l'une d'entre elles proposait de mettre l'écran non pas contre la patinoire, mais face à celle-ci, de manière à ne pas diffuser le bruit en direction des habitations. Si cette offre n'a pas pu être retenue pour d'autres raisons, il indique toutefois garder cette idée pour les éditions à venir.

En conclusion, un des enjeux pour l'édition 2016 sera de pouvoir terminer les soirées plus tôt qu'en 2014, mais la problématique économique se posera et il s'agira de peser les intérêts en présence. L'option du Bout-du-Monde sera envisagée, mais celle-ci comporte, en plus des désavantages d'accessibilité, des désavantages sportifs, puisque les installations devront être fermées sur une longue période. Il ajoute enfin que le site de Plainpalais n'est plus envisagé en raison des nuisances engendrées.

M^{me} Bonvin dit que les soirs où des dépassements de normes sonores ont été enregistrés sont les soirs de matches et non les soirs de concerts. Ces dépassements ont été minimes et le SABRA a effectué des mesures du niveau sonore tous les soirs.

Questions

Se référant à la problématique des soirées musicales organisées hors période de match, un commissaire souhaite connaître les plans financiers de la manifestation pour pouvoir évaluer le coût politique des nuisances engendrées.

M. Kanaan fournira à la commission tous les éléments en sa possession.

Un commissaire a un proche qui habite au quai des Vernets, juste à côté du site de la fan zone. Le bruit y est vraiment insupportable. Il demande à M. Kanaan de faire son possible pour organiser la fan zone 2016 au Bout-du-Monde.

M. Kanaan répond que, dans ce cas, les milieux sportifs se plaindront de la fermeture prolongée de leurs installations sportives et la pesée d'intérêts est délicate et compliquée. Néanmoins toutes les options seront réexaminées.

Le Conseil administratif a-t-il le pouvoir d'organiser la fan zone au stade de la Praille?

M. Kanaan répond que non, car le stade de Genève est entre les mains d'une fondation, dans laquelle les Villes de Genève et de Lancy ainsi que le Canton sont représentés. Jusqu'à récemment, le Servette FC avait un contrat exclusif concernant l'exploitation du stade, qui est actuellement en train d'être renégocié.

M^{me} Bonvin ajoute que la fondation a repris l'exploitation du stade, et c'est avec celle-ci qu'il faudrait éventuellement négocier, pour l'organisation de la fan zone de 2016.

M. Kanaan dit que le stade est une solution potentielle, car il y a moins d'habitants à proximité, mais il y a des immeubles et un hôtel de l'autre côté des voies CFF, à proximité immédiate, qui pourraient être impactés. Le stade est une option sérieuse et la moins mauvaise des solutions.

Le parc des Eaux-Vives a-t-il été envisagé?

M^{me} Bonvin répond qu'il est pratiquement impossible d'organiser une manifestation au parc des Eaux-Vives. De plus, par rapport à la Coupe du monde 2014, qui s'était déroulée au Brésil, les horaires de l'Eurofoot seront plus adaptés. Les matches se dérouleront à 16 h, 18 h et 20 h, ce qui signifie qu'ils seront terminés au plus tard à 23 h. A titre de comparaison, lors de la Coupe du monde au Brésil, certains matches débutaient à 23 h.

Vu que les normes du SABRA ont été largement dépassées à certaines heures, est-ce qu'il serait possible d'installer des panneaux d'absorption phonique autour du site de la fan zone, afin de diminuer les nuisances sonores?

Il n'est pas souhaitable d'acheter des équipements pour une fan zone qui a lieu tous les deux ans. Le SABRA a surveillé de très près les normes légales, et les rares dépassements qui ont été relevés étaient minimes. En passant, M. Kanaan suggère à la commission de procéder à l'audition du SABRA, qui pourra répondre avec davantage de précision sur toutes les questions liées au bruit. Enfin, il estime que la moins mauvaise solution serait de pouvoir organiser la fan zone au stade de la Praille.

Ne vaudrait-il pas mieux créer plusieurs fan zones de plus petite taille, plutôt que de centraliser toutes les nuisances en un seul lieu?

Si la taille de la fan zone était diminuée, les nuisances sonores ne diminueraient pas pour autant. En se retrouvant avec plusieurs petites fan zones, les nuisances sonores seraient ainsi multipliées à travers toute la ville, et la commission aurait à traiter davantage de pétitions sur le sujet.

Est-il vraiment nécessaire d'organiser des fan zones?

M. Kanaan répond que ce n'est pas une obligation, mais ensuite, rien n'empêche quiconque de faire une demande de manifestation sur le domaine public.

M^{me} Bonvin ajoute que, du fait qu'une fan zone était organisée, le Canton a interdit toute télévision sur le domaine public, sur toutes les terrasses.

Une commissaire se dit interpellée par le fait que l'on fasse une pesée d'intérêts, alors que l'un des paramètres consiste à admettre qu'un groupe d'habitants soit exposé durant un mois à d'importantes nuisances sonores. Le Conseil administratif admet-il ainsi que l'on puisse sans autre empêcher des habitants, fussent-ils minoritaires, de dormir durant quatre semaines?

M. Kanaan dit que ces propos doivent être relativisés car la fan zone n'empêchait pas les gens de dormir. Le bruit du trafic est bien plus nuisible pour la santé des habitants, même s'ils ne le réalisent pas, que le bruit d'une fan zone. Toutefois, la perception du bruit d'une fan zone est différente, notamment du fait de son caractère exceptionnel, raison pour laquelle il estime qu'il serait intéressant pour la commission d'auditionner le SABRA.

Le bruit cessait à minuit, ce qui est certes tard, mais il ne durait toutefois pas toute la nuit. Le Conseil administratif de l'époque avait jugé plus opportun de concentrer toutes les nuisances dans un seul endroit plutôt que de voir des petites fan zones proliférer un peu partout. Enfin une dernière option serait de faire le

choix politique d'interdire toute fan zone quelle qu'elle soit, afin d'éviter que qui que ce soit subisse des nuisances, mais il trouve cette voie excessive.

Est-il possible d'organiser la fan zone au bord du lac, à l'emplacement du Village tropical?

Ce lieu est totalement inadéquat, car il est trop petit, à moins de fermer la route, ce qui n'est pas envisageable. Les voisins du lieu sont également très actifs quand il s'agit d'adresser des pétitions. Il est impossible, en milieu urbain, d'avoir un lieu qui n'impacte aucun habitant.

La Ville de Genève entrerait-elle en matière pour subventionner l'événement, si celui-ci se déroulait au stade de la Praille?

Non.

Une commissaire qui habite à proximité des Vernets a constaté que le niveau sonore de la fan zone était particulièrement élevé et demande pourquoi le volume sonore n'a pas été baissé.

M. Kanaan répond que le bruit était conforme aux normes, mais qu'il faudrait questionner le SABRA pour davantage de détails.

M^{me} Bonvin ajoute qu'au cours de cinq soirées les normes ont été dépassées, mais faiblement.

L'organisation de la fan zone au stade de la Praille ne poserait-elle pas un problème au niveau de la pelouse, qui serait piétinée durant un mois?

M^{me} Bonvin répond que les Coupes du monde et l'Eurofoot ont lieu en juin, et les travaux d'entretien en juillet. Ainsi, le piétinement de la pelouse ne poserait aucun problème à cette période.

Quel type de population fréquente la fan zone?

M. Kanaan répond que, d'un point de vue sociologique et générationnel, la population qui fréquente la fan zone est très diversifiée. L'ambiance était très bon enfant, et il n'y a eu que très peu de problèmes de sécurité.

M^{me} Bonvin dit qu'il y avait beaucoup d'enfants, que l'ambiance était très festive. Au niveau du bilan sanitaire, très peu de personnes ont dû être hospitalisées. La seule soirée qui a été un peu difficile était celle du match Suisse-France, à cause d'une affluence trop élevée. Toutefois la police avait très bien géré la situation.

A combien s'élève le déficit des organisateurs?

Le déficit s'élève à plusieurs centaines de milliers de francs.

Comment les autres villes organisent-elles leurs fan zones, notamment en Allemagne ou à Bâle?

M^{me} Bonvin répond que la France est plus «totalitaire» dans sa manière de gérer les fan zones. En Allemagne, généralement, les fan zones ne posent aucun problème car dans les pays qui vont loin dans la compétition, la tolérance est plus élevée; tous les gens du quartier vont également voir les matches à la fan zone. Lorsque l'équipe du pays est éliminée, la fréquentation des fan zones baisse drastiquement. En Suisse, le problème est différent car l'équipe suisse ne va jamais très loin dans les compétitions et les gens vont voir les matches d'autres équipes. La tolérance aux nuisances est ainsi plus faible. Bâle, à la différence de Genève, a une véritable culture sportive et festive.

Comment les fan zones des autres villes s'en sortent-elles financièrement?

M^{me} Bonvin répond que celles-ci sont souvent subventionnées par les collectivités publiques.

M. Kanaan ajoute que, effectivement, si la Ville de Genève subventionnait la fan zone, les organisateurs n'auraient plus besoin d'organiser des soirées musicales pour couvrir leurs frais.

M^{me} Bonvin dit qu'à Bâle, la fan zone est organisée par la Migros. A Genève, plus aucun privé ne souhaite subventionner un événement sportif depuis la faillite du Servette FC, qui a amené M. Maus devant le Tribunal pour qu'il paie des dettes qu'il n'avait pas créées, simplement parce qu'il avait sponsorisé le club. De manière générale, cet événement a fortement refroidi les sponsors dans le milieu sportif genevois.

Serait-il possible d'avoir plusieurs petites fan zones et d'en organiser sur les plages, soit aux Bains des Pâquis et à Genève-Plage?

M. Kanaan répond qu'il n'y a pas d'endroit qui ne dérange personne en ville de Genève. Multiplier les fan zones ne diminuera pas le bruit par fan zone et multipliera les nuisances.

M^{me} Bonvin répond que concernant les sites de Genève-Plage et des Bains des Pâquis, il n'y a pas de voies de fuite, ce qui pose des problèmes de sécurité en cas d'évacuation.

En cas d'impossibilité d'organiser la fan zone au stade de la Praille, serait-il envisageable, par égard pour la santé des riverains, que la municipalité impose un cadre pour pouvoir contenir les horaires et stopper les activités à la fin des matches?

M. Kanaan répond que la question de savoir si la Ville de Genève doit prendre un rôle plus important est une discussion politique intéressante qui devrait avoir

lieu. Le Conseil administratif était favorable à ce qu'une fan zone soit organisée, à condition qu'elle ne coûte rien à la Ville.

Discussion et votes

La présidente demande aux commissaires si les éléments dont ils disposent sont suffisants pour procéder à un vote sur la pétition sous revue.

Un commissaire socialiste estime que la commission a fait le tour du sujet par rapport aux auditions mais souhaite, par principe, attendre les documents financiers demandés à M. Kanaan.

Une commissaire du Parti libéral-radical considère que ces documents ne changeront pas la décision de la commission, et estime qu'il est possible de procéder au vote immédiatement.

Un commissaire Vert abonde dans ce sens.

Un commissaire socialiste explique que les pétitionnaires n'étaient pas contre la retransmission des matches, mais étaient principalement opposés à l'organisation des concerts. Il serait ainsi intéressant de vérifier si ces concerts sont indispensables à la tenue de la manifestation et permettent bien d'équilibrer le plan financier des organisateurs.

Vote sur le fait de voter immédiatement sur la pétition

L'entrée en matière est acceptée par 11 oui (2 EàG, 1 Ve, 2 S, 1 MCG, 1 DC, 3 LR, 1 UDC) contre 1 non (S) et 1 abstention (MCG).

Vote sur le renvoi de la pétition au Conseil administratif

Le renvoi de la pétition P-334 est accepté par 11 oui (2 EàG, 1 Ve, 2 S, 1 MCG, 1 DC, 3 LR, 1 UDC) contre 1 non (S) et 1 abstention (MCG).

Annexe: pétition P-334

SÉANCE DU 20 JANVIER 2016 (soir)
Pétition: nuisances à la fan zone des Vernets



P-334

ASSOCIATION DES HABITANTS DES ACACIAS

RECOMMANDÉE

Monsieur Olivier Baud
Président
Conseil municipal de la Ville de Genève
Rue de la Croix Rouge 4
1204 Genève

5 FEB 2015

Les Acacias, 3 février 2015

Pétition concernant la Fan Zone des Vernets

Monsieur le Conseiller municipal,

Les Fan Zones régulièrement organisées sur l'esplanade des Vernets pour les grandes compétitions internationales de football occasionnent, pendant des périodes prolongées, de nombreuses nuisances pour les habitants du quartier, tout particulièrement (mais pas uniquement) ceux du quai des Vernets, du début de la route des Acacias et de la rue du Grand-Bureau. Suite à plusieurs échanges de correspondance avec Monsieur Sami Kanaan, notre comité a organisé une pétition pour permettre aux habitants concernés de faire entendre leur voix. Estimant que d'autres emplacements sont envisageables, nous demandons que des manifestations aussi importantes et prolongées ne soient plus organisées dans une zone habitée.

Une pétition identique est adressée aujourd'hui au Grand Conseil du Canton de Genève.

En vous remerciant de votre attention, nous vous adressons, Monsieur le Conseiller municipal, nos salutations distinguées.

Pour le comité de l'AHA
Henrique Ventura
Président

Annexe: 17 feuillets munis de 155 signatures originales



Association des Habitants des Acacias

PÉTITION
AU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE GENÈVE
AU GRAND CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

En 2010, 2012 et 2014 la FAN ZONE organisée à l'occasion des compétitions internationales de football a exposé les personnes habitant à proximité des Vernets à des nuisances qui dépassent les limites du tolérable, tout particulièrement en ce qui concerne le bruit.

Les matchs de football, et par conséquent l'activité de la Fan Zone, se déroulent sur plusieurs semaines. Au bruit produit par les fans de foot, il faut encore ajouter les animations musicales et autres concerts, avec des basses ou des aigus insupportables. Et pour finir, les sorties de groupe, généralement alcoolisées, avec nuisances (vomissements, tapage) et déprédations sur la voie publique – parc des Acacias et rues – et même dans certaines cours d'immeuble. Aux réclamations des habitants, les autorités répondent que tous les règlements applicables ont été respectés. Ces mesures étant manifestement insuffisantes pour assurer une qualité de vie décente aux habitants du quartier, nous demandons par la signature de cette pétition que de tels événements prolongés ne soient plus jamais organisés à l'intérieur ou à proximité immédiate d'une zone d'habitation. Nous vous remercions d'accorder un traitement prioritaire à notre demande.

M^{me} Brigitte Studer, présidente de la commission des pétitions (EàG). Je souhaite préciser que la commission avait demandé, lors de l'audition du magistrat M. Kanaan, qu'il lui fournisse quelques documents. Il s'était engagé à nous les envoyer. La commission a néanmoins décidé, puisque nous étions déjà à la mi-mai, de procéder au vote de cet objet avant leur réception, estimant préférable que les commissaires ayant participé aux auditions procèdent au vote. C'était quasiment la dernière séance de la commission des pétitions sous l'ancienne législature.

M. Kanaan a bien envoyé aux commissaires les quatre documents qui avaient été demandés, à savoir l'appel à projets, le dossier de la société organisatrice, la convention et les notes sur le débriefing après l'événement. Il a également précisé dans son courrier, que tous les commissaires de l'époque ont reçu, que la Ville de Genève explorait d'autres lieux en vue d'une éventuelle prochaine édition. S'il est utile que je développe davantage la teneur du courrier du magistrat, je le ferai volontiers durant la discussion.

M. Jean-Philippe Haas (MCG). Cette pétition n'est pas inintéressante. Je voulais cependant, si je peux me permettre, Monsieur le président, demander au magistrat si, à l'heure actuelle, l'Etat a délivré les autorisations pour cet emplacement-là.

Le président. Madame Sophie Curvoisier, vous avez la parole...

M^{me} Sophie Courvoisier (LR). Merci, Monsieur le président, je me permets juste de vous rappeler que je m'appelle Courvoisier, comme ça au passage...

Il y a deux éléments importants que j'aimerais rappeler par rapport à cette pétition. Premièrement, la dernière Coupe du monde a eu lieu au Brésil. L'horaire de retransmission des matchs était donc extrêmement tardif. Or, lorsqu'on parle de fan zone et de Coupe du monde de football, on parle d'un événement qui dure à peu près un mois.

Deuxièmement, comme on l'a déjà mentionné pour la pétition qui traitait de revêtement phonoabsorbant, le Parti libéral-radical est extrêmement sensible à toutes les problématiques liées aux nuisances sonores. Nous nous devons de jeter un regard attentif aux problèmes qui nous sont remontés par les pétitionnaires et par nos concitoyens. Nous parlons d'une pétition. Une pétition n'a pas de valeur contraignante. Cela étant, en lui renvoyant cet objet, nous souhaitons rendre le Conseil administratif attentif aux nuisances sonores occasionnées par ces événe-

ments. Ce sont, en l'occurrence, des événements qui durent longtemps. La Jonction est un quartier déjà extrêmement sensible et sollicité par ces problèmes de nuisances sonores de par la vie nocturne qui s'y déroule. Voilà donc pourquoi le Parti libéral-radical a décidé de renvoyer cette pétition au Conseil administratif.

Le président. Le bureau a décidé de clore la liste. (*Remarques.*) Monsieur Kanaan, vous voulez prendre la parole tout de suite ou vous attendez la fin? Tout de suite? Parfait, je vous donne la parole.

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. J'interviens dans la discussion pour apporter quelques éclaircissements à la fois par rapport à la pétition et aussi pour l'avenir. Nous nous trouvons en toute honnêteté devant un dilemme quasi insoluble – j'ai eu l'occasion de le dire en commission. La première fan zone de ce calibre a eu lieu en 2008 durant l'Eurofoot, qui avait lieu en Suisse et en Autriche. Ça paraissait logique à l'époque de faire des fan zones pour les matchs qui se déroulaient en Suisse, car les billets étaient difficiles à trouver.

Depuis, cette tradition s'est instituée. A l'époque, M. Maudet était encore conseiller administratif en charge du domaine public. On est avant tout, en effet, en présence d'un enjeu de domaine public et non d'un enjeu traité habituellement par le Service des sports. Je prends d'ailleurs la parole ce soir pour suppléer mon collègue Guillaume Barazzone, qui est le principal concerné, même si bien évidemment je l'appuie. Eh bien, M. Maudet avait estimé à juste titre – c'est intéressant – qu'il valait mieux une fan zone cadrée à un endroit que beaucoup de mini-fan zones partout en ville, où chaque bistrot aurait demandé une autorisation temporaire pour une terrasse agrandie avec écran de télévision, amplification et ainsi de suite. Il valait mieux avoir un seul endroit où les gens qui avaient envie de vivre ces matchs collectivement puissent le faire pour ne pas distribuer les nuisances dans tout le milieu urbain.

On a donc eu des fan zones tous les deux ans, alternativement pour les championnats d'Europe et pour les championnats du monde. La municipalité n'est concernée que parce qu'elle est responsable du domaine public. Elle est elle-même soumise aux règles cantonales en matière de sécurité et d'autorisation. A chaque fois, elle a sous-traité un prestataire sur la base d'un appel d'offres, comme cela a été rappelé. On a lancé un appel d'offres, on a choisi un prestataire, qui assume le risque économique. Il y avait également des soutiens en nature de la Ville en termes de matériel, aussi limités que possible, mais il est vrai qu'il y avait des soutiens logistiques de la Ville. Dans le cadre des Vernets, il ne s'agit pas de domaine public au sens usuel – c'est ce qui est particulier – car c'est un domaine privé de la Ville de Genève accessible au public. C'est en ce sens que le Service

des sports a été impliqué. Il y a eu aussi des fan zones à la plaine de Plainpalais. Je ne vous cache pas que, du point de vue de la configuration des lieux, la plaine de Plainpalais est à la fois idéale mais aussi un très mauvais endroit parce que les riverains se plaignent des nuisances sonores.

A ce sujet, j'aimerais rappeler, Mesdames et Messieurs, que les principales nuisances ne viennent pas des matchs. Pour faire tourner économiquement une fan zone, le prestataire doit également assurer des prestations hors matchs, des prestations musicales, avec des DJ ou des concerts – ce qui est fort sympathique. Evidemment, les horaires sont retardés, surtout le week-end. C'est cela surtout qui génère du bruit, en particulier plus tard dans la soirée.

La prochaine occasion sera l'Eurofoot en France. Les horaires seront donc entre guillemets «plus raisonnables», puisque les matchs seront retransmis en fin d'après-midi et en soirée. Mais là aussi, les prestataires nous le disent clairement, l'infrastructure et l'encadrement de sécurité et de nettoyage d'une fan zone sont tellement chers que les redevances des bars et le fait d'avoir du monde qui consomme hors matchs durant des concerts est le seul moyen de la faire tourner. S'il n'y avait que le temps de matchs pour assurer l'équilibre financier, cela ne marcherait pas. C'est donc un dilemme à plusieurs niveaux; sur les nuisances, d'une part, sur le bilan économique, d'autre part. Et il est évident que nous ne subventionnons pas les fan zones en prestations monétaires.

Je reviens sur les Vernets. C'est le plus important, je l'ai dit à la commission des pétitions: ce cas-là est réglé, car les services cantonaux de sécurité ont évalué ce site comme étant trop petit par rapport à la population qui fréquente cette fan zone. Concrètement, le parking des Vernets peut accueillir environ 7000 personnes en configuration fan zone. Ça avait d'ailleurs débordé à l'époque, avec le match Suisse-France. Ils avaient dû l'ouvrir davantage. Ça a été limite, pour être très honnête. Ils considèrent que le lieu est trop petit, trop contraint et qu'il n'y a pas assez d'espace de dégagement. Les services cantonaux ont donc émis un préavis négatif sur les Vernets.

Le problème, c'est que vous n'avez pas trente-six mille options dans cette ville pour trouver à la fois des lieux qui ne génèrent pas de nuisances pour les riverains, qui soient assez spacieux mais quand même accessibles. Les autres centres sportifs ne s'y prêtent pas parce que ça voudrait dire arrêter toute l'activité sportive pour un mois. Ce n'est pas non plus envisageable. Et la plaine de Plainpalais, je l'ai dit, est problématique en termes de nuisances.

Nous avons écrit à la Fondation du Stade de Genève pour voir si le Stade de Genève pourrait s'y prêter. Ils ont refusé. Nous avons écrit au Conseil d'Etat pour qu'il intervienne auprès de cette fondation, puisque le Conseil d'Etat y a trois représentants. Nous n'avons pas eu de réponse. En ce moment – M. Barazzone principalement – nous sommes à l'affût d'une solution. Il existe encore la pos-

sibilité de ne pas faire de fan zone du tout. Cela étant, comme je vous l'ai dit, le risque logique que présente cette solution, étant donné la passion que suscite tout de même un championnat de football – passion légitime –, est d'avoir plein de mini-fan zones éparpillées à travers la ville.

D'une certaine façon, il y a un équilibre à trouver pour satisfaire, d'une part, ceux et celles qui aiment le foot et qui aiment le vivre collectivement – c'est légitime. Ce qui est particulier à Genève, c'est que presque toutes les équipes représentées dans ce championnat ont leurs fans ici, au sein des communautés diverses et multiples. D'autre part, il y a les gens qui, à juste titre aussi, ont besoin de tranquillité à partir d'une certaine heure. Donc, voilà, je vous le dis très honnêtement, aujourd'hui, on n'a pas de solution facile. On doit faire le point avec mon collègue à ce sujet. Le Canton est forcément impliqué, puisqu'il ne peut pas juste dire que les Vernets font l'objet d'un préavis négatif sans également contribuer à trouver une solution.

Sur le territoire de cette agglomération, pas forcément en ville de Genève, d'ailleurs, je maintiens que le Stade de Genève ou ses pourtours restent le meilleur compromis possible et j'espère tout de même que ce stade, qui n'est pas souvent plein, pourra profiter de l'occasion pour une fois afin de se remplir.

M^{me} Danièle Magnin (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, bien entendu, la commission des pétitions a été touchée par ce que nous ont expliqué les pétitionnaires, par cette situation qui semblait un peu sans solution. Avec d'un côté, en effet, des habitants qui souffraient et, de l'autre, des gens qui avaient un besoin tout naturel de s'amuser. Les Romains le disaient avant nous: du pain et des jeux!

Il faut savoir que la même pétition est arrivée à la Commission des pétitions du Grand Conseil et que cette commission a fini par trouver la solution. Cela consiste à ne pas mettre dans les mêmes lieux le match de football concerné et la musique. Une motion de la Commission des pétitions du Grand Conseil a été renvoyée directement au Conseil d'Etat pour que des dispositions soient prises dans ce sens. Nous attendons le résultat, qui ne saurait tarder bien longtemps. On aura ainsi peut-être de la musique sur la plaine de Plainpalais, du foot aux Vernets, mais pas les deux.

Ensuite, pour que les commerçants qui doivent être là tournent, comme le disait M. Kanaan, eh bien, c'est simple, Mesdames et Messieurs. Il suffira que la Ville de Genève facture à un prix moins élevé les taxes qu'elle impose aux gens qui viennent tenir leurs stands sur place. (*Remarque.*) Il n'y a pas de taxes? Alors comment se fait-il que les gens ne tournent pas, alors qu'ils vendent des boissons, des frites et autres menus ou mets à l'emporter?

Eh bien, ma foi, il faudra séparer le sport et la musique pour respecter tout le monde, pour respecter ceux qui ont besoin de s'amuser et ceux surtout qui ont besoin de se reposer, notamment les enfants. On a mesuré jusqu'à 90 décibels, non pas à la sortie de la sono mais dans les appartements des voisins. C'est un bruit totalement infernal qu'on ne peut imposer aux gens.

Pourquoi séparer le sport et la musique? Parce que le sport, c'est de temps en temps. Cela dure le temps d'un match, une heure et demie, deux heures. Les gens arrivent, assistent au match, boivent un verre, discutent et repartent, alors que la musique on peut en faire partout, tout le temps, tôt, tard. On peut s'amuser, danser. Il y a des lieux pour ça. La plaine de Plainpalais est beaucoup mieux adaptée que les Vernets.

M. Eric Bertinat (UDC). Chers collègues, je voudrais dire deux choses sur cette pétition. Il est question avant tout du bruit engendré par la fan zone des Vernets. Il est intéressant de lire le rapport et de citer brièvement quelques pages. En page 6, il est indiqué: «Toutefois les règlements concernant le bruit ont quasiment toujours été respectés.» Un peu plus bas, il est précisé que «les soirs où des dépassements de normes sonores ont été enregistrés sont les soirs de matchs et non les soirs de concerts». Ce n'est pas tout à fait ce qu'on entend de manière ordinaire.

Je poursuis en page 9, où M. Kanaan répond à un commissaire que «le bruit était conforme aux normes». M. Bonvin ajoute qu'«au cours de cinq soirées les normes ont été dépassées, mais faiblement». S'agissant de cet autre petit corollaire au bruit que sont les problèmes de sécurité, on y apprend, contrairement à ce qu'on a pu lire récemment dans la presse, que la fan zone des Vernets n'est pas une zone peu sûre, puisqu'on nous dit notamment qu'il y a eu très peu de problèmes de sécurité et que «l'ambiance était bon enfant».

Les deux demandes des pétitionnaires ne correspondent donc pas aux retours que l'on a après les avoir auditionnés. C'est ma première remarque. On peut comprendre qu'ils soient dérangés par le bruit qu'engendre une fan zone. Cela étant, s'agissant de la fan zone des Vernets, si vous observez l'environnement immédiat de l'esplanade des Vernets, vous vous apercevez que vous avez la façade de la patinoire d'un côté, sur un étage, et la piscine et le restaurant de l'autre. En matière de bruit, ce n'est pas comparable à la plaine de Plainpalais. Le bruit y est tout de même quelque peu contenu, ce qui vérifierait en tout cas les propos rapportés dans le rapport, que je me suis permis de citer. On peut donc se demander s'il faut porter plus loin cette pétition, étant donné que les réponses ne vont pas dans le sens qu'attendaient certainement les pétitionnaires.

Deuxièmement, on peut se demander si on a besoin d'une fan zone, si c'est nécessaire, et à quoi elle correspond. M. Kanaan a donné une excellente réponse.

Plutôt que d'avoir un éparpillement de mini-fan zones dans toute la ville, ce qui engendrerait évidemment des bruits partout, il vaudrait mieux avoir un seul lieu de rencontre. On sait d'ailleurs que les fan zones ont été un vrai succès. Il y a eu énormément de monde, les gens ont apprécié. On peut donc se demander pourquoi la Ville ne donnerait pas un coup de main pour organiser elle-même une fan zone.

Pourquoi, pour des événements de cette importance sur notre commune, qui mobilisent une partie de la population, qui ont un côté tout à fait récréatif, nos autorités restent-elles dans une espèce de *no comment*, de non-position alors que la Coupe d'Europe débutera dans cinq mois? On en est toujours à se renvoyer la balle. On entend le Conseil administratif dire: «Oui, mais enfin, le Conseil d'Etat a voulu une loi-cadre sur la culture et sur le sport, c'est aussi à eux de bouger...» De son côté, le Grand Conseil dit que ça se passe sur le territoire de la Ville, que c'est donc aux autorités de la Ville de s'en occuper. Résultat, on n'a rien. En tout cas, moi, j'ai l'impression que le Conseil administratif s'en contente. Je veux bien croire que ce genre d'événements ne soit pas facile à piloter, que ça génère des nuisances et des risques. Je peux imaginer qu'il y ait des bousculades, des accidents. Les magistrats seront bien sûr en première ligne.

Il faut maintenant réfléchir à tout ça. Je ne sais même pas si on aura le temps de faire quelque chose. Ce serait bien dommage de ne pas faire quelque chose, car ce genre d'événements a lieu partout dans les grandes villes en Europe – et on aime tellement nous aussi nous comparer aux grandes villes européennes... Genève la calviniste n'aurait rien, et c'est bien dommage. Voilà ce que j'avais à dire sur cette pétition. Pour moi, il y aurait plutôt lieu de la classer, puisqu'on ne répond pas de manière objective aux demandes des pétitionnaires. Cela étant, si la majorité décide de la renvoyer au Conseil administratif, je ne vois pas de problème.

J'adresserai une dernière petite pique aux députés. La solution qu'ils proposent de dissocier la fan zone «match» d'une fan zone «concert» me fait légèrement sourire, car on vient de nous expliquer qu'il faut l'un et l'autre pour que ça tourne financièrement. Qui plus est, dans le rapport, il nous est dit que ce ne sont pas les concerts qui provoquent de grosses nuisances. J'espère que les députés présents prendront acte de ma remarque, car à chercher à régler au maximum ce genre de problèmes, on peut aussi imaginer revenir à la case départ, où on avait une multitude de fan zones, puisque cela n'engendrera qu'un minimum de dérangement, en tout cas ce seront des dérangements de proximité peu importants. Voilà ce que j'avais à vous dire. Je serais plutôt enclin à classer cette pétition.

M. Pierre de Boccard (LR). Je rejoins les propos de M. Bertinat, car j'ai un peu peur qu'on n'ait pas de fan zone du tout. Ces fan zones sont, comme qui dirait, un endroit rassembleur. Les gens qui supportent des équipes peuvent se joindre à d'autres personnes et partager leur passion dans un endroit unique,

qui nous permet au surplus de ne pas avoir de nuisances dans les appartements ou dans les bars de la ville. Le Parti libéral-radical comprend le problème du bruit dans cette région, qui ne crée toutefois pas les nuisances qu'on peut avoir à Plainpalais. On est autour d'une zone industrielle. Il y a certes des habitations de l'autre côté de l'Arve, mais moi, je vois ces nuisances-là plus comme une continuité entre la fan zone et la rue de l'Ecole-de-Médecine en raison du passage, du flux des gens entre les Vernets et Plainpalais.

J'ai peur qu'on se retrouve sans fan zone ou avec une fan zone qui se déplace en périphérie. Car encore faut-il rejoindre une fan zone au Bout-du-Monde ou à Palexpo, s'y déplacer! On risque de se retrouver avec plus de bruit en ville de Genève, et ce n'est pas ce qu'on veut. Le Parti libéral-radical tient à ce qu'on soit très attentif à la fois à la question du bruit mais aussi à ces personnes de toutes nationalités qui veulent profiter ensemble cet été d'une fan zone, qu'ils soient Suisses, Français, Portugais, Espagnols ou ressortissants des autres pays qui représentent l'Europe à l'Eurofoot. Que les équipes s'arrêtent en match de poule ou qu'elles aillent en finale, il faut que les gens puissent profiter ensemble.

M. Souheil Sayegh (DC). Chers collègues, il y a deux lectures possibles de cette pétition. La première concerne le bruit dont souffre à juste titre la population. Elle en a déjà souffert pendant l'Eurofoot précédent. Cet objet met cependant en lumière une deuxième lecture, celle du besoin qu'a la population de vivre la passion du football tous ensemble en côtoyant ces fan zones. Je remercie M. le magistrat de nous avoir éclairés sur l'historique des discussions qui se tiennent en ce moment.

Il faut replacer cette discussion dans le contexte. Aujourd'hui, l'Euro se passe en France. La Coupe du monde précédente se passait au Brésil. Les matchs se déroulaient donc beaucoup plus tardivement. Dans le cas présent, le dernier match programmé est à 20 h, sauf erreur. Contrairement à ce qui s'est passé avec les matchs qui se déroulaient au Brésil, je pense que la population peut supporter quelques nuisances sonores de 20 à 22 h avant d'aller se coucher.

Etant donné que les discussions sont en cours, il y a éventuellement lieu de soumettre une réflexion au Conseil d'Etat, à savoir d'autoriser également quelques fan zones en ville. Encore une fois, le dernier match commence à 20 h et se terminera à 22 h, pour le plus tard, sauf erreur de ma part, Monsieur le magistrat. Lui soumettre la réflexion sur la Praille serait également un plus, sachant que le premier match commence à 16 h, que le deuxième est prévu à 18 h et le troisième à 20 h. Cela pourrait effectivement rendre la Praille beaucoup plus vivante et le Stade de Genève beaucoup plus fréquenté. On a compris le souci des organisateurs de s'y retrouver financièrement grâce aux activités annexes aux matchs de football. Cela n'empêche d'ailleurs pas les bars et les restaurants

alentour de proposer aussi à leurs clients les matchs dans leurs locaux. Je le répète, le dernier match se terminera au plus tard à 22 h.

Durant le week-end de la Fête de la musique, on aura droit au match Suisse-France. Ce sera le dimanche. Pourquoi ne pas aussi profiter du parc des Bastions, qui sera déjà animé, pour proposer ce match qui, encore une fois, je me répète, se terminera à 22 h? Le Parti démocrate-chrétien a entendu le souci de la population du quartier des Acacias. Il est légitime. On se réjouit de transmettre cette pétition au Conseil administratif pour qu'il puisse en discuter avec le Conseil d'Etat et ainsi apporter une solution aux fans de football que nous sommes tous ici.

M^{me} Uzma Khamis Vannini (Ve). Moi aussi je suis fan du football, comme ça ou moins on est sur la même longueur d'onde. Je ne pense pas en effet qu'il faille classer cette pétition. Les Verts sont particulièrement sensibles aux nuisances sonores. Ils sont particulièrement sensibles à l'état de santé de la population. Je vous le rappelle, lorsqu'il y a une souffrance par manque de sommeil, il s'ensuit des tas d'autres soucis sur la santé, tels que la perte de mémoire, la perte de vigilance et ainsi de suite.

Tout le monde n'aime pas forcément le football. Mais on peut aimer faire la fête de manière solidaire. Les Verts ne sont pas dans l'optique, pour trouver une solution, d'opposer les fans de foot, les amateurs de musique et les gens qui ont besoin de repos. Ils sont plutôt dans l'optique de faire la fête de manière solidaire sans que ce soit au détriment et au prix de la santé de certaines personnes. La souffrance réelle des personnes qui manquent de sommeil est très violente et, comme je vous le disais, cela engendre d'autres choses. Il faut donc trouver une solution. Pour trouver une solution, il faut renvoyer cette pétition au Conseil administratif, car il faut trouver des lieux.

Effectivement, le Stade de Genève pourrait être un peu plus rempli. Il y a d'autres endroits aussi. Les personnes pourraient ainsi continuer à se reposer tout en appréciant de faire la fête comme les Verts aiment le faire.

M. Sylvain Thévoz (S). Le Parti socialiste défend une ville ouverte, inclusive, une ville où il fait bon faire la fête, où il fait bon sortir, où il fait bon se rassembler, notamment dans une fan zone. Il défend aussi une ville où ceux qui travaillent et se lèvent tôt le matin ont évidemment droit au sommeil et où les personnes âgées ont droit au repos. Nous croyons, au Parti socialiste, qu'il est possible de concilier ces différents temps de la ville sans les opposer.

La pétition est légitime. C'est une plainte des habitants du quartier. A notre avis, c'est une bonne idée de rassembler au même endroit un événement qui crée de la joie, qui rassemble les gens, qui est populaire. En même temps, c'est vrai, il

créée des nuisances. Le Parti socialiste souhaite renvoyer cette pétition au Conseil administratif pour une étude attentive. Il a pris bonne note des difficultés de trouver un autre lieu. Il aimerait toutefois insister auprès du Conseil administratif pour qu'il soit encore plus créatif.

On sait par exemple qu'il y a 200 000 m² de bureaux vides à l'année à Genève. Pourquoi ne pas éventuellement proposer à ces 155 personnes un hébergement temporaire, si elles le souhaitent, dans ces magnifiques bureaux vides? Pourquoi ne pas éventuellement aussi – mais peut-être que je rêve – allouer une somme aux personnes les plus exposées pour aller dans un hôtel durant ce laps de temps? On pourrait même imaginer taxer légèrement une partie du bénéfice qui peut être fait dans la fan zone pour, ma foi, aider les habitants, les riverains qui se plaignent à s'éloigner de la source de nuisances.

Vous le comprendrez, le Parti socialiste souhaite que l'on soit créatif, innovant, que l'on n'oppose pas les besoins mais qu'on les concilie. Nous renverrons cette pétition au Conseil administratif.

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs, vous avez prouvé ce soir que le dilemme reste entier. Je prends d'ailleurs l'exemple du Parti libéral-radical, puisque M. de Boccard a dit à peu près le contraire que M^{me} Courvoisier. Ce n'est pas une critique, c'est normal, étant donné la difficulté du dossier. M. Sayegh me dit qu'il faut satisfaire les fans de football mais qu'il faut de la tranquillité. Mesdames et Messieurs, ce ne sera pas possible de satisfaire intégralement tout le monde, je suis obligé de vous en informer.

Cela dit, j'insiste, car il y a peut-être malentendu sur les Vernets, selon les services cantonaux de sécurité, le premier problème des Vernets n'est pas les nuisances dues au bruit mais la capacité du site. C'est donc un enjeu de sécurité des personnes: pouvoir leur dire qu'elles sont les bienvenues sans qu'elles prennent de risques majeurs.

Sur la question du bruit, qui fait l'objet de la pétition, quelqu'un a rappelé à juste titre que les bruits n'ont pas dépassé les normes. Le fameux Service de l'air, du bruit et des rayonnements non ionisants (SABRA), le service cantonal qui surveille notamment les nuisances dues au bruit, a fait des vérifications régulières. Les émissions sonores ne dépassent pas les normes. Maintenant, pour les personnes directement touchées, j'entends très bien – c'est le cas de le dire – que cela puisse être un problème, surtout sur un mois. Et c'est là que se greffe la question de la musique, notamment dans le cadre de l'Eurofoot qui aura lieu en juin prochain. C'était aussi le cas du Brésil où les matchs avaient été très tardifs un ou deux soirs. Le reste du temps, on n'avait pas autorisé la retransmission des matchs à cause des horaires, à part ceux qui avaient un intérêt particulier.

Le principal enjeu pour le prestataire, j'insiste – ils nous le disent et je veux bien les croire –, c'est que l'équilibre financier ne fonctionne que s'ils ajoutent des animations. C'est cela qui est surtout perçu comme une nuisance. En outre, je confirme que l'horaire des matchs en France est admissible en termes de nuisances, car les heures auxquelles ils sont programmés sont tout à fait raisonnables. Cela s'étend effectivement jusqu'à 22, 23 h – c'est encore à vérifier.

A titre personnel, sur les Vernets – et je le dis d'autant plus que je suis magistrat aux sports –, j'entends bien que les gens apprécient de pouvoir partager l'émotion autour d'un match de foot. Comme on l'a dit, on a à Genève des communautés espagnole, portugaise, italienne, française, albanophone et ainsi de suite. Il y aura un match Suisse-Albanie, qui va être mythique. Le match Suisse-France, effectivement, se déroulera pendant la Fête de la musique. On va chercher une solution.

Eh bien, les Vernets étaient le moins mauvais endroit. En fait, la plaine de Plainpalais est le moins mauvais endroit, mais pas pour les nuisances. Il y a un peu moins d'habitants aux Vernets, en effet. Des gens nous ont proposé de faire cette fan zone au bord du lac après Baby-Plage. Mais vous avez là un autre enjeu de sécurité qui est le lac, justement. Imaginez-vous les risques qu'on prendrait à être au bord de l'eau, selon l'ambiance qu'il y a. Il y avait également l'hypothèse Palexpo. Palexpo présente tous les avantages en termes de capacités et parce qu'il n'y a pas de nuisances, mais c'est moins central. Bref, je suis conscient qu'il faut qu'on essaie de trouver une solution. Je tiens à dire qu'elle passera forcément par une collaboration avec le Canton, sinon ça n'ira pas.

J'aimerais encore répondre à M^{me} Magnin. Nous avons offert la gratuité du site aux organisateurs. Il n'y a pas eu de taxes. Ce qui coûte très cher, c'est la logistique, la sécurité et le nettoyage. Il n'y a pas de miracle. Comme l'accès est gratuit – et nous avons posé cette condition – ils se financent sur les redevances que versent les bars notamment.

Voilà, il n'y a pas de solution miracle. On verra ce qu'on peut faire pour trouver une solution qui satisfasse tout le monde. A propos de faire des miracles, merci à M. Thévoz pour toutes ses idées géniales fort intéressantes...

Le président. Mesdames et Messieurs, nous entrons en procédure de vote. Je le dis spécialement pour M. Lionel Ricou, nous votons les conclusions de la commission, à savoir le renvoi de la pétition P-334 au Conseil administratif. Si ce renvoi est refusé, la pétition est classée. Correct? Parfait.

Mises aux voix, les conclusions de la commission demandant le renvoi de la pétition au Conseil administratif sont acceptées par 56 oui contre 5 non (3 abstentions).

13. Propositions des conseillers municipaux

Néant.

14. Interpellations

Néant.

15. Questions écrites

Néant.

Le président. Mesdames et Messieurs, vous pouvez reprendre vos affaires. Je vous donne rendez-vous lundi prochain, le 25 janvier, à 17 h précises. Bon retour chez vous, les *afters* sont ouvertes...

Séance levée à 23 h 5.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	4154
2. Communications du bureau du Conseil municipal	4154
3. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 6 mai 2013: «Propreté, salubrité et sécurité aux abords de l'école des Franchises!» (P-307 A). Suite de la discussion	4154
4. Rapports de majorité et de minorité de la commission du règle- ment chargée d'examiner le projet de délibération du 4 juin 2014 de M. Simon Brandt: «Mettons fin au cumul horizontal des mandats» (PRD-86 A/B). Suite du troisième débat.	4157
5. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 21 janvier 2014: «Pour une véritable politique sociale à la Gérance immobilière municipale» (P-316 A)	4158
6. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 13 décembre 2014: «SOS immeuble en danger au 16, Grand-Rue, 1204 Genève» (P-332 A)	4180
7. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 28 octobre 2014: «Lutte contre le bruit: revêtement phonoabsor- bant aux Eaux-Vives» (P-330 A)	4191
8. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 8 septembre 2014: «Pour permettre à M ^{me} Nicoleta Banu de repandre le bail de l'arcade sise à la rue Rousseau 14» (P-327 A) . .	4202
9. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 9 septembre 2013: «Pour un modèle réaliste de réseau de tram à cinq lignes» (P-310 A)	4215
10. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 21 janvier 2014: «Non aux coupes dans le projet de budget 2014, équilibré, de la Ville de Genève» (P-315 A)	4235

11. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 5 mai 2014: «Pour que les autorités genevoises demandent aux Rentes Genevoises d'annuler le congé donné à Tricosa au 31 décembre 2014» (P-323 A)	4240
12. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 17 février 2015: «Fan zone des Vernets et nuisances» (P-334 A)	4247
13. Propositions des conseillers municipaux	4270
14. Interpellations	4270
15. Questions écrites	4270

Le mémorialiste:
Ramzi Touma